

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques

## MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de  
**MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES**

Option : Économie Quantitative

### L'INTITULE DU MEMOIRE

**Essai d'analyse de la contribution de l'assurance Takaful au développement de l'assurance et de la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

Préparé par :

- HAFSI Kenza.

Dirigé par :

-SADI-TALBI Nour El Houda

Date de soutenance : 29/09/2019.

### Jury :

Président : Hammiche Naima.

Examineur : Assoul Dalila.

Rapporteur : Sadi Talbi Nour Elhouda.

Année universitaire : 2019/2020

# Remerciements

En premier lieu, nous tenons à remercier le bon DIEU qui nous a guidées et aidées durant toute notre cursus de formation.

Nous ne saurions jamais assez remercier M<sup>me</sup> SADI-TALBI NOUR EL HOUDA, notre promotrice du présent mémoire, pour son aide, sa disponibilité et ses précieux conseils tout au long de la réalisation de ce travail. Elle a bien voulu diriger cette recherche dont le sujet a été souvent discuté. Son professionnalisme et son expérience dans le domaine m'ont été bénéfiques.

Nous remercions également Messieurs, KACI SAID et BOUZENIT MOHAMMED, et M<sup>me</sup> ASSOUL DALILA pour nous avoir aidés à mener à bien ce travail.

Nous remercions également les membres de jury de soutenance pour l'honneur qu'il nous fait en acceptant de jurer ce modeste travail.

Un témoignage de la plus profonde gratitude et une noble reconnaissance à tous nos enseignants de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia pour le savoir, les conseils et le bon sens qu'ils nous ont transmis.

Nous tenons à saluer la grande famille universitaire : enseignants, administration, étudiants de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia, faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion.

Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribués de près ou de loin afin que notre travail puisse voir le jour.

# Dédicaces

À la lumière de ma vie, la source de mon bonheur et le guide de mon chemin, tendre et merveilleux patients, *mes parents* qui m'ont vraiment soutenue tout au long de mon existence, et continuer en avant et ne jamais revenir en arrière qui ont partagés avec moi ma joie et ma peine et qui savent garder le sourire dans les moments durs, que dieu les préserve.

En hommage à vous très chère frère « *Salim* » qui nous a laissés en 2014, qui est toujours disponible, inestimable soutien aux moments difficiles et toujours jovial avec nous, grâce à qui nous sommes ici aujourd'hui : merci, merci, merci, pais à votre âme mon cœur.

À mon frère « *Azouz* »

À mes sœurs : « *Wassila* » et « *Fadila* », « *Lynda* » et leurs maris « *Hakim* » et « *Fouaz* », « *Djamel* »

À mon neveu « *Iyad* » et mes nièces « *Wardia* » et « *Lahna Kenza* »

À mes très chers amis adorables « *Zineb* » et « *Katia* »

À ceux qui m'ont encouragée et soutenue dans les moments les plus difficiles ; qui se trouvent soit le témoignage sincère et affectueux de ma profonde reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour moi.

*Merci*

*Kenza*

## Liste des abréviations

- AAOIFI : Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions.
- AAOIFIC : Accounting and Auditing Organization for Islamic and Financial Institutions.
- AICL : Absa Insurance Company Limited.
- ARDL : Autoregressive Distributed Lag
- AS : Arabie Saoudite.
- ASEAN : Association des nations d'Asie du Sud-Est
- BNM : Bank Negara Malaysia.
- CBB : Central Bank of Bahreïn.
- CCG : Conseil de coopération du Golfe.
- CEA : Comité Européen des Assurances.
- CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.
- EAU : Emirates Arabes Unies
- EBE : excédents bruts d'exploitation.
- JC : Jésus-Christ.
- IBEE : indice de Bien-être Economique.
- IFSB : The Islamic Financial Services Board.
- IDH : indice du développement humain.
- IDHI : indicateur de développement humain ajusté aux inégalités.
- IPC : Indice des primes à la consommation
- IPH : Indice de Pauvreté Humaine.
- KLCI : ou bien KLSE désigne Kuala Lumpur Stock Exchange.
- LSDV : Least Squares Dummy Variable.
- MCG : Moindres Carrés Généralisés.
- MCO : Moindres Carrés Ordinaires.
- OCDE : organisation de coopération et de développement économique.
- PGF : Productivité Globale des Facteurs de production.

## *Liste des abréviations*

- PIB : Produit Intérieur Brut.
- PNB : Produit National Brut.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- PPA : parité des pouvoirs d'achat.
- STMB : Syarikat Takaful Malaysia Berhad
- TBk : Tro Bro Kemperle, en français tour de pays Quimperlé
- TBR : taux de remboursement des mutuelles
- TM : Takaful Malaysia.
- TN : Takaful National.
- UE : Union Européenne.
- USD : United States Dollar.
- VECM : modèle vectoriel à correction d'erreur

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale .....1

### **Premier chapitre : Le cadre conceptuel de l'assurance classique**

Section 1 : Evolution historique, définition et rôle de l'assurance.....4

Section 02 : Généralités sur les assurances.....10

Section 3 : Classification et intermédiaires des assurances.....18

### **Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique**

Section 1 : Notions générales sur l'assurance Takaful.....22

Section 2 : Notions de base sur la croissance économique.....51

Section 3 : Revue de littérature théorique et empirique de la relation entre l'assurance et la croissance économique.....60

### **Troisième chapitre : Évolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde**

Section 1 : Panorama du marché de Takaful dans le monde.....71

Section 2 : Évolution du marché de l'assurance Takaful dans les pays musulmans.....80

### **Quatrième Chapitre : Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique**

Section 1 : Présentation des données de Panel.....89

Section 2 : Analyse empirique de l'impact de l'assurance Takaful sur la croissance économique.....99

**Conclusion générale** .....107

# *Introduction générale*

### Introduction générale

La crise mondiale spéculative des sub-primés a constitué une parfaite illustration des inconvénients du système financier conventionnel, où le retour à des valeurs éthiques est devenu une nécessité. Une prise de conscience qui a amené toutes les opinions à s'orienter vers une nouvelle alternative qui est « la finance islamique ». Une finance basée sur le respect de la sharia et sur l'éthique et la morale.

Par ailleurs, l'existence d'une alternative financière islamique fait naître une alternative islamique à l'assurance conventionnelle qui s'appelle « **l'assurance Takaful** ». Passant d'une relation aléatoire entre assureur et assurés vers une relation mutualiste fondée sur la solidarité entre participants qui s'auto-assurent les uns les autres.

La première compagnie d'assurance islamique a été créée en 1979 par la compagnie d'assurance soudanaise « Sudanese Islamic Insurance Company ».

Le terme Takaful vient du mot arabe « Kafala » signifiant responsabilité ou garantie. Elle repose sur les principes d'assistance et de contribution volontaire (Ta-awun). Contrairement à l'assurance conventionnelle, l'assurance Takaful fonde sur quatre principes : la séparation du fonds des participants du fonds des actionnaires, l'engagement à distribuer les bénéfices techniques (surplus) aux participants, l'évitement des placements non conformes à la Sharia, la création d'un conseil de surveillance de la Sharia. Un conseil religieux qui supervise les opérations d'assurance et contrôle leur conformité à la Sharia<sup>1</sup>.

L'assurance Takaful trouve ses sources dans les prescriptions islamiques des textes sacrés, dans la science du fiqh ainsi que les coutumes et les traditions musulmanes. Elle possède trois modèles de gestion, les deux modèles qui sont fréquemment utilisés par les pays musulmans et non musulmans sont : Wakala et Moudaraba, cependant il existe un troisième modèle qui est le modèle hybride (combinaison en Wakala et Moudaraba)<sup>2</sup>.

L'alternative islamique de la réassurance est la Retakaful est né en 1984 pour répondre à la combinaison de deux impératifs ; le premier, technique, qui est la nécessité de répartir/transférer les risques et la loi des grands nombres. Le second, religieux, qui oblige les compagnies Takaful à recourir à la Retakaful pour s'assurer que toute l'opération d'assurance est conforme à la charia<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Radhouani M, « Assurance Takaful en Tunisie : La nécessité d'une réforme réglementaire », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme national d'expert-comptable, université de Carthage 'Tunisie', Janvier 2018.

<sup>2</sup> Charbonnier J, (Janvier 2011), « L'assurance islamique », articles professionnels, Assurances et gestion des risques, vol. 78(3-4).

<sup>3</sup> Chakib Abouzaid « La retakaful est-elle encore le chaînon manquant dans l'industrie de la Takaful ? », Banque Stratégie N° 257, presse, mars 2007.



Il faut garder à l'esprit que l'industrie Takaful a moins de 40 ans et ne devrait plus être considérée comme un produit de niche, mais comme une alternative ayant prouvé sa légitimité<sup>4</sup>.

Par ailleurs, le rôle important de l'assurance et sa mission de protection des biens et des personnes et de stimulation des activités propres aux agents économiques, sécurisés par les techniques de prise en charge des risques et de collecte de l'épargne, l'assurance est considérée également comme un outil de stimulation de l'activité économique.

L'importance de la prime d'assurance a été introduite en 1776, par Adam S, Ensuite, des travaux théoriques ont été effectués et ont permis de détecter l'existence d'une relation entre l'assurance et la croissance économique, comme le signale Lambert, Walras, Marshall et Bawerk, et d'autres ont essayé de modéliser la nature de la relation entre ce secteur et la croissance économique comme Outreville, Ward et Zurburg, etc.

Or en terme d'assurance islamique les travaux de recherche sur la relation existant entre l'amélioration de ce secteur et la croissance économique a été abordé par une minorité de chercheurs économistes mais cela ne cache pas la réalité que l'assurance est un secteur indispensable dans l'économie, et la littérature économique a affirmé que le développement du secteur des assurances et la croissance économique sont interdépendants et qu'une économie sans service d'assurance serait moins développée et stable .

La principale concentration de l'assurance Takaful est naturellement concentrée sur la communauté musulmane, les pays du Conseil de coopération du Golfe et la Malaisie représentent les deux pôles mondiaux de l'industrie de la finance islamique. Mais, l'assurance islamique n'est pas limitée à cette communauté, la preuve des guichets islamiques existent en Europe.

Partant de ce point, le mouvement économique et financier islamique est apparu comme un élément possible pour stimuler la croissance économique.

Afin de mieux cerner notre problématique, nous allons essayer de répondre à la question fondamentale suivante : « ***L'assurance Takaful est-elle un moyen parmi les moyens qui boostent la croissance économique dans les pays musulmans ?*** ».

Pour mieux décortiquer notre problématique, nous avons opté pour ces questions secondaires suivantes :

- Qu'est-ce que le Takaful et quels sont ses principes ?
- Est-ce que l'assurance Takaful peut être conçue comme une alternative à l'assurance classique ?
- Quelles sont les contraintes au développement de l'assurance Takaful ?
- Quelle relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique ?

---

<sup>4</sup> Ghlamallah.E, « L'assurance Takaful dans le monde quelles perspectives en 2019 », cabinet de conseil spécialiste de la distribution et de la conception de solutions Takaful et de finance, Actualisé le 30/01/2019 13h:17 consulté le 11/10/2019 à 18h :17.

Notre travail de recherche est cerné par les hypothèses suivantes :

- Hypothèse n°1 : Il y a un lien positif entre la croissance économique et le volume des primes de l'assurance Takaful.
- Hypothèse n°2 : Le chiffre d'affaires d'assurance Takaful ne constitue pas une part importante dans l'explication de l'évolution du PIB.
- Hypothèse n°3 : L'approche stratégique du marché de l'assurance Takaful est spécifique à chaque pays musulman.

Pour répondre aux questions et confirmer ou infirmer les hypothèses évoquées précédemment, nous avons suivis une démarche méthodologique qui s'appuie d'abord sur une recherche bibliographique et documentaire visant à exploiter les ouvrages et les documents, articles, revus, et les sites web, permettant de présenter et de faire une analyse à notre étude. Ainsi que sur l'exploitation du logiciel STATA 15 pour la partie empirique.

Cette étude s'articulera autour de quatre chapitres. Le premier traitera du cadre théorique de l'assurance conventionnelle. Le deuxième présente les fondements théoriques et conceptuels de l'assurance Takaful et de la croissance économique. Le troisième chapitre concernera l'évolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde et enfin, le quatrième chapitre sera consacré à l'analyse empirique de l'impact de l'assurance Takaful sur la croissance économique dans quelques pays musulmans dont : l'Arabie Saoudite et l'Emirates Arabes Unis, Malaisie, Indonésie, Iran. La méthodologie retenue est le modèle de régression linéaire simple estimé par la méthode des MCG estimé à l'aide du logiciel STATA 15.

**Premier Chapitre**  
**Le cadre conceptuel**  
**de l'assurance**  
**classique**

## **Premier Chapitre**

### **Le cadre conceptuel de l'assurance classique**

L'individu à toujours chercher à se protéger contre les différents risques de la vie, depuis l'antiquité à nos jours.

L'assurance remonte à l'antiquité, mais c'était au moyen âge qu'apparait la première forme d'assurance maritime. Puis, après trois siècles, l'histoire marque la naissance des autres formes d'assurance « assurance terrestre » qui incluse : l'assurance incendie, vie, responsabilité civile.

Il existe notamment deux modes de gestion des primes d'assurances. Une technique qui consiste à répartir les primes entre les assurés sinistrés au sein de la mutualité qui est appliquée par les mutuelles et une autre technique qui consiste à capitaliser les primes souscrites à long terme appliquée par les compagnies commerciales. Cette capitalisation permet de créer des bénéfices à partir des investissements au sein des marchés financiers d'une économie donnée, et joue par conséquent un rôle prépondérant à la base de la croissance économique.

A cet effet, nous avons opté à subdiviser notre premier chapitre en trois sections, il nous apparut opportun de commencer par la définition de quelques concepts qui sont liés à l'assurance, allons d'un bref historique sur les différentes étapes qui ont marquées son évolution, et d'essayer de donner plus de précision compte à son identification sur le plan technique, juridique, économique et législatif ainsi que le rôle que pourrait jouée cette dernière dans la société.

Par la suite nous allons mettre l'accent sur le déroulement d'un contrat d'assurance ainsi que les différents principes et mécanismes qui différencient l'activité assurantielle des autres activités, puis nous tenterons de définir les lois fondamentales qui régissent cette notion

En fin, nous présenterons les différentes classifications qui sont attribuées à l'assurance.

### **Section 1 : Evolution historique, définition et le rôle de l'assurance**

Des traces d'assurance existent depuis l'antiquité, et depuis le moyen âge en Egypte et en Mésopotamie et dans la Rome antique.

Nous avons opté dans cette section à présenter un aperçu sur l'histoire de l'assurance, et par la suite nous allons essayer de cerner quelques définitions qui ont été attribuées à l'assurance, enfin nous allons exposer son rôle.

#### **I- L'histoire de l'assurance**

Les racines de l'assurance ont commencé par les habitants de Babylone qui ont pratiqué l'ancêtre de la méthode de transfert de risque. Le principe de cette méthode se résumait au fait que si une personne devait emprunter pour faire transporter ces marchandises et bien il devait

payer un surplus à la personne qui lui avait prêté l'argent, par contre, si les biens transportés étaient subtilisés ou perdus la personne n'avait rien à rembourser<sup>5</sup>.

Le besoin des gens à la protection contre les risques de la vie a poussé les bâtisseurs pyramides et les tailleurs de pierres égyptiens en 1400 avant JC à créer une caisse de solidarité, constituant des fonds servant aux victimes d'accidents.

De plus, des traces d'entraide ont été marquées à Athènes et en Rome en 640-558 ans avant JC, en effet, des personnes de mêmes tendances politiques ou religieuses cotisaient mensuellement pour venir en aide à un de leurs membres au cas d'un sinistre.

Ce n'est qu'au Moyen-âge que la première forme de l'assurance est apparue : « l'assurance maritime » née des navigations commerciales maritimes. En effet, les navigateurs faisaient appel à un commanditaire qui fait partie des armateurs phéniciens qui assuraient le transport des marchandises en méditerranée sur leurs propres navires pour un prêt que l'on appelait à l'époque « le prêt à la grosse aventure ». Le prêteur n'ouvrait pas droit au remboursement dans le cas où le bateau ou la cargaison transportée subirait des dommages. Dans le cas inverse le prêteur pouvait bénéficier d'un taux d'intérêt très élevé, allant de 15 à 40 %. Ce taux élevé fut interdit en 1227 par le pape Grégoire IX qu'il le qualifié comme usure. Pour échapper à cette interdiction, les prêteurs acceptaient de rembourser la valeur du navire et sa cargaison en cas de sinistre en contrepartie d'une somme d'argent fixée à l'avance<sup>6</sup>.

Ce n'est qu'au 18<sup>ème</sup> siècle et au 19<sup>ème</sup> siècle que sont apparues les deux grandes formes d'assurance qui sont : l'assurance maritime et l'assurance terrestre.

### **1. Assurance transport maritime**

Les raisons de l'émergence de l'assurance maritime avant les assurances terrestres ont été lancées par Boyer (2008)<sup>7</sup> : la première raison, parce que la valeur des cargaisons est nettement plus grande que la valeur des marchandises transportées par voie terrestre et que les voyages par mer duraient beaucoup plus longtemps et par conséquent ils véhiculaient plus de risques. En plus, les catastrophes naturelles touchent de manière plus importante le commerce maritime que le commerce terrestre. Enfin, le commerce maritime était plus dangereux que le commerce terrestre à cause de la piraterie. En effet, il était très difficile de sécuriser un voyage par mer et de faire respecter les lois.

En 1347, la première police d'assurance maritime fut signée pour le voyage de navire « Santa Clara » de Gène (Italie) à Majorque (Espagne). C'est aussi que la première société d'assurance maritime vit le jour à Gênes.

---

<sup>5</sup> <http://www.actuassur.com>, consulté le 19/02/2020 à 16h16.

<sup>6</sup> Sadi- Talbi N, « Le secteur de l'assurance et le développement économique. Une approche empirique des comportements des PME algériennes face au risque », Thèse de doctorat, Université de Bejaïa. 2016, p25.

<sup>7</sup> Idem p25 et 26.

En 1435, apparaisse la première intervention de l'Etat associée à l'ordonnance de Barcelone qui réglemente le contrat d'assurance maritime<sup>8</sup>.

Progressivement le mouvement assurantielle continu d'élargir, en 1720 l'Angleterre fut construite sa première compagnie d'assurance maritime. Et ce n'est qu'en 1750, qu'une compagnie d'assurance vit le jour en France<sup>9</sup>.

## **2. Les assurances terrestres**

L'assurance terrestre, qui ne fait son apparition que trois siècles plus tard, se traduit par l'apparition des assurances contre incendie, suivie de l'assurance sur la vie et l'assurance de responsabilité civile.

### **A. L'assurance incendie**

La première branche de l'assurance terrestre est apparue à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle après l'extraordinaire incendie de Londres en 02/09/1666, qui détruisit 13000 maisons et 100 églises. Suite à ce sinistre la France a créé en 1717 les « bureaux des incendiés », puis en 1667 elle a fut créé le « fire office », qui a incité la création de plusieurs compagnies dont les célèbres « la chambre Générale des assurances » et la « compagnie Royale d'assurance » en 1787, et « hand in hand » en 1996<sup>10</sup>.

### **B. L'assurance vie**

Ce type d'assurance était au paravent pratiqué au 17<sup>ème</sup> siècle en Italie, dans le cadre de l'assurance maritime avant qu'elle ne soit classée comme une deuxième branche de l'assurance terrestre. Elle garantissait la vie des esclaves transportés en tant que marchandises. Par la suite, à partir de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, sont conclus des contrats assurant la vie en soi, et en dehors de tout risque de navigation<sup>11</sup>.

L'assurance vie repose sur le principe de tontine, qui a été inventé par le banquier italien L. TONTI. Il peut se définir comme un groupement d'épargnants appliquant le principe de la mutualité et basé sur le calcul des probabilités. Le principe de fonctionnement de ce système repose sur le versement de cotisations identiques par des groupements de personnes sous formes d'associations appelés associations tontinière. Les sommes versées sont capitalisées et réparties entre les survivants. La dernière personne survivante perçoit les intérêts cumulés pendant l'année, augmentés du montant global des fonds investis<sup>12</sup>.

Les grandes lois d'assurance interdisaient l'assurance sur la vie puisqu'elle est considérée comme tabou et immorale de spéculer sur la vie humaine<sup>13</sup>. Ensuite, ce n'est qu'en juin 1583 que la première police d'assurance fût délivrée par la bourse royale de Londres<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup> Sadi-Talbi. N, op.cit. p26.

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> Yvonne L.F, « Droit des assurances », édition Dalloz, 11<sup>ième</sup> édition, Paris, 2001, p 5.

<sup>11</sup> Idem p06.

<sup>12</sup> Idem.

<sup>13</sup> Benahmed K, op.cit. p27.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, Edit Royal autorisé la « Compagnie Royale d'Assurance » de Labarthe à pratiquer l'assurance sur la vie<sup>15</sup>.

### **C. L'assurance responsabilité civile**

L'assurance responsabilité civile a vu sa naissance pendant la révolution industrielle au 19<sup>ème</sup> siècle. Une assurance qui est devenue obligatoire du fait de l'augmentation importante et la gravité des accidents de travail comme conséquences du progrès technique et du machinisme<sup>16</sup>. De ce fait, les victimes des accidents ou leurs tiers réclamèrent une réparation pécuniaire pour eux et leurs familles. Pour remédier à cette situation, les assureurs proposèrent des polices d'assurance couvrant la responsabilité civile, ainsi ces derniers seront dans l'obligation de verser une indemnité au profit de la victime ou ces ayant droit afin de réparer en quelque sorte le préjudice, autrement dit c'est une obligation de réparer pécuniairement les dommages qu'une personne peut causer à une autre personne<sup>17</sup>.

## **II- Définition de l'assurance**

La définition du concept d'assurance se fonde sur de nombreuses notions selon l'aspect privilégié : économique, technique, juridique ou encore législative.

D'une manière générale, l'assurance peut être définie comme : « une réunion de personnes qui, craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences »<sup>18</sup>.

Dans le domaine de l'économie « L'assurance c'est la volonté des agents économiques (les individus, mais aussi les entreprises) de se protéger contre les aléas de l'existence, qu'il s'agisse de dommages aux biens (automobiles, habitations) ou aux personnes (santé, invalidité, décès), que ceux-ci aient été causés involontairement à autrui (responsabilité civile) ou à soi-même »<sup>19</sup>.

En effet, l'assurance est d'un point de vue technique : « est une opération par laquelle un assureur organise, en mutualité, une multitude d'assurés exposés à la réalisation de risques déterminés et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées »<sup>20</sup>.

---

<sup>14</sup> Sadi-Talbi N, « Essai d'analyse du système des assurances dans la perspective d'une meilleure protection contre le sinistre Cas des assurances en Algérie », Mémoire de Magister en Science Economique, université de Bejaia ,2006 p 13.

<sup>15</sup> Yvonne. L. F, op.cit p 6.

<sup>16</sup> Hassid. A, « Introduction à l'étude des assurances économiques », édition ENAL, Alger, 1984, p 18-19.

<sup>17</sup> Mezdad. L, « Essai d'analyse de secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière nationale », mémoire de Magister en Science Economique, option Monnaie, Finance et Globalisation, université de Bejaia,2006, p 17.

<sup>18</sup>Couibault. F, Eliashberg. C, « les grands principes de l'assurance »,10<sup>ème</sup> éditions, 2011, p57.

<sup>19</sup> Picard. P, « ASSURANCE - Économie de l'assurance », Encyclopædia Universalis <http://www.universalis.fr/encyclopedie/assurance-economie-de-l-assurance/>

<sup>20</sup> Yeatman, « Manuel international de l'assurance », édition Economica, 1998, P 17.

Du point de vue juridique, l'assurance « est une convention ou un contrat de caractère synallagmatique et aléatoire selon les termes duquel une partie appelée assureur s'engage en échange du paiement d'une prime ou cotisation, unique ou annuelle, à fournir à une autre partie appelée assuré, une prestation en cas de survenance d'un évènement déterminé tel que décrit par le contrat »<sup>21</sup>.

### **III- Le principe d'inversion du cycle de production**

Ce principe du domaine des assurances veut dire que l'assureur perçoit la prime (prix de l'assurance) avant de réaliser ses charges ou ses prestations. Ce qui particularise ce secteur par rapport aux autres secteurs qui pratiquent le principe du cycle de production qui nécessite la livraison des produits ou des prestations avant que le prix soit réglé.

### **IV- Le rôle de l'assurance**

L'assurance ne se limite pas à intervenir lors de la survenance des évènements malheureux auxquels sont exposés les individus, mais elle présente d'autres utilités sur le plan social et économique.

#### **1. Le rôle social de l'assurance**

Sur le plan social, l'assurance est avant tout une protection contre les incertitudes de la vie que ça soit corporelles ou incorporelles, elle est créatrice de l'emploi par les postes de travail qu'elle génère tels que : les agents généraux, des courtiers et des intermédiaires financiers, des experts, des sociétés d'informatique, des fonctionnaires chargés de la prévention, etc<sup>22</sup>.

Elle est considérée par Brainard (2008) comme une protection et une aide aux pauvres, d'où l'importance de la micro-assurance pour cette catégorie de la population, et l'économie en général<sup>23</sup>.

Et enfin, l'assurance est considérée comme l'un des facteurs de redistribution des revenus susceptible de maintenir l'activité économique grâce aux primes versées par les assurés. Elle participe à la gestion des risques des entreprises et elle incite à la prudence et à la prévention.

#### **2. Le rôle économique**

À côté du rôle social de l'assurance, le rôle économique de l'assurance est plus important dans la croissance économique pour au moins deux raisons : la garantie des investissements et le placement des cotisations.

##### **➤ Garantie des investissements :**

Tout projet d'investissement doit s'accompagner par une assurance. En effet, aucun investisseur n'accepterait d'y investir son argent en risquant de voir les capitaux investis

---

<sup>21</sup> Hess. C, « Méthodes Actuarielles de l'Assurance Vie », édition ECONOMICA, 2000, p 9.

<sup>22</sup> Sadi-Talbi N, (2016), op.cit. p49.

<sup>23</sup> Idem.



« partir en fumée ». La garantie de récupérer son argent lors de survenance des sinistres ~~qui~~ est offerte par le secteur des assurances.

➤ **Placement des cotisations**

Les fonds des sociétés d'assurance sont constitués des cotisations des assurés, en fait une partie de ces primes est redistribuée sous forme de prestations aux sinistrés et aux autres bénéficiaires. La partie résiduelle constitue une trésorerie excédentaire qu'il doit gérer au mieux des intérêts de la mutualité. Cette part provisionnée (le montant des sinistres restant à régler et les primes qui ne sont pas arrivées à échéance) est investis dans d'autres entreprises et/ou placés en Bons du Trésor. Pour cela, les compagnies d'assurances injectent une épargne considérable dans l'activité économique par sa participation à l'investissement des entreprises et de l'Etat<sup>24</sup>.

## **Section 02 : Généralités sur les assurances.**

---

<sup>24</sup> Sadi-Talbi N, op.cit. p46.

Dans cette section nous nous intéressons aux intervenants et aux éléments d'une opération d'assurance. Cette section sera consacrée aussi à expliquer les concepts de bases et technique d'assurance et tous les éléments fondamentaux des activités d'assurance.

## **I- Caractères et formation d'un contrat d'assurance**

Pour protéger leurs biens, lors de la survenance de risques, les particuliers et les entreprises souscrivent des contrats d'assurance. Le contrat d'assurance est considéré comme la base de toute assurance, il y est inscrit les droits et les devoirs de l'assuré et de l'assureur.

### **1. Définition d'un contrat d'assurance**

Un contrat d'assurance est un « contrat par lequel une partie le souscripteur se fait promettre pour son compte ou celui d'un tiers par une autre partie l'assureur une prestation généralement pécuniaire en cas de réalisation d'un risque, moyennant le paiement d'une prime ou cotisation »<sup>25</sup>.

### **2. Les Caractères d'un contrat d'assurance**

Le contrat d'assurance est en outre doté de plusieurs caractéristiques juridiques. À savoir<sup>26</sup> :

#### **➤ Un caractère consensuel**

Le contrat est validé dès l'échange de consentement entre les parties concernées c'est à dire lorsque les parties forment le contrat se mettent en accord sur l'objet du contrat (le risque)<sup>27</sup>.

#### **➤ Un caractère synallagmatique**

C'est un engagement réciproque entre deux parties l'assuré et l'assureur, l'un de payer la prime et l'autre de verser l'indemnité en cas de réalisation d'un certains événements<sup>28</sup>.

#### **➤ Un caractère aléatoire**

Le contrat doit fournir des garanties couvrantes des événements dont la réalisation est incertaine, c'est-à-dire que l'événement doit être imprévisible<sup>29</sup>.

#### **➤ Un caractère de symétrie de l'information (bonne foi)**

---

<sup>25</sup> Couibault. F, Eliashberg. C, Latrasse. M, « Les grands principes de l'assurance », édition L'ARGUS, 5ème édition, 2002, p82.

<sup>26</sup> Institut Algérien des Hauts Etudes Financiers, « Bases techniques de l'assurance », Novembre 2006, p 2.

<sup>27</sup> Yvonne L F, Op. cit, p 180.

<sup>28</sup> Couibault. F, Eliashberg. C, Latrasse. M, , op.cit.

<sup>29</sup> Abdalli. W, Baa. M, « La concurrence assurantielle entre les compagnies publiques et privées en Algérie », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques, Option : Monnaie, Banque et environnement international, Université de Bejaia, 2012-2013, p10.

Pour qu'un contrat d'assurance se réalise, les déclarations faites par l'assuré doivent être loyales sans que l'assureur soit dans l'obligation de vérifier les éléments déclarés<sup>30</sup>.

➤ **Un caractère onéreux**

Le contrat d'assurance oblige l'assuré à payer une prime contre une indemnité qui est versée par l'assureur dans cas de la survenance d'un sinistre, nous pouvons conclure par-là que le contrat d'assurance n'est jamais à titre gratuit.

**3. La formation d'un contrat d'assurance**

La formation d'un contrat d'assurance passe par plusieurs étapes à savoir :

➤ **La notice d'information**

Dans le contrat d'assurance, une fiche d'information sur le prix et les garanties doit figurer et un exemplaire doit, également être remis par l'assureur à l'assuré.

➤ **La proposition d'assurance**

C'est un imprimé fourni par la compagnie d'assurance qui contient les renseignements nécessaires pour que l'assureur puisse connaître l'importance et l'étendue de ses obligations, s'il accepte la prise en charge du risque.

➤ **La note de couverture**

La note de couverture est une certification que le risque est couvert à partir de la date indiquée. Autrement dit, elle permet de délivrer une garantie immédiate en attendant, soit la rédaction de la police définitive, soit l'étude complète du risque. Donc, la note de couverture est un document constatant une garantie provisoire à effet immédiat et pour une durée limitée (1 ou 2 mois au plus).

➤ **La police d'assurance**

C'est un écrit du contrat élagant l'accord de l'assuré et l'assureur. Il contient les conditions générales et les conditions particulières<sup>31</sup>.

Les conditions générales sont correspondantes aux produits d'assurance, le risque couvert et les risques qui sont exclus, la durée du contrat et les formalités en cas de sinistre, elles sont communes à tous les assurés d'un même type du contrat et se réfèrent au code des assurances<sup>32</sup>.

Les conditions particulières indiquent le nom de l'assuré, son adresse, les garanties retenues et leur montant, la profession de l'activité du souscripteur ou du bénéficiaire, la particularité

---

<sup>30</sup> Abdalli. W, Baa. M, op. Cit. P10.

<sup>31</sup> Idir N, Sadaoui R, (2014), « Etude comparative des systèmes assurantiels algérien et marocain (Cas des assurances vie) », université de Béjaia, p11.

<sup>32</sup> Benahmed. K, Op. Cit. p12.

de l'objet garanti, l'étendue de la garantie, le montant de la prime, la date de souscription, la périodicité et la durée du contrat. Cette rubrique concerne l'assuré<sup>33</sup>.

## II- Les éléments et les acteurs d'une opération d'assurance

L'opération de l'assurance repose sur l'existence d'un certain nombre d'éléments, elle nécessite aussi des acteurs qui interviennent sur le marché pour qu'elle puisse se réaliser.

### 1. Les éléments d'une opération d'assurance

Une opération d'assurance est caractérisée par les éléments suivants :

#### A. Le risque

Le risque est défini comme un événement futur et incertain qui dépend uniquement du hasard, sa réalisation se traduit par les dégâts ou des dommages pouvant affecter soit des biens, soit des personnes<sup>34</sup>. Les événements assurables doivent présenter trois caractères<sup>35</sup>:

- le risque doit être futur (l'événement ne doit pas être déjà réalisé) ;
- le risque doit être aléatoire, c'est-à-dire qu'il dépend du hasard, (le risque incertain mais toujours probable).L'incertitude est contenue dans deux points :
  - Incertitude quant à la survenance de l'événement : l'événement qui surviendra ne peut être reconnu s'il s'agira de l'incendie ou du vol.
  - Incertitude quant à la date de survenance de l'événement : la date du décès est méconnue.
- Sa réalisation doit être indépendante de la volonté des parties contractantes (si une des parties peut influencer sa réalisation, il ne constitue plus un risque assurable).

#### B. La prime ou cotisation

La prime est la rémunération ou le prix que paye l'assuré à l'assureur pour couvrir un risque. Il s'agit d'une cotisation si la compagnie d'assurance est une compagnie à but non lucratif (une mutuelle), une prime s'il s'agit d'une compagnie commerciale.

On distingue trois types de cotisation à savoir<sup>36</sup> :

- **La prime pure**

La prime pure est la somme strictement nécessaire à la compensation des risques au sein de la mutualité. Elle est calculée de manière suivante :

---

<sup>33</sup> Idem.

<sup>34</sup> Cuibault F, Eliashberg C, Latrasse M, op. Cit. P44.

<sup>35</sup> Idem.

<sup>36</sup> Petauton. P, « Théorie et pratique de l'assurance vie », 3<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2004, p 12.

$$\text{La prime pure} = \text{fréquence} \times \text{cout moyen du sinistre}$$

- **La prime nette**

C'est la prime figurant sur les tarifs des sociétés. Elle est parfois appelée cotisation commerciale. Elle est calculée comme suite :

$$\text{Prime nette} = \text{cotisation pure} + \text{chargements}$$

- **La prime totale**

C'est la somme effectivement payée par le souscripteur. Elle est calculée comme suite :

$$\text{Prime totale} = \text{prime nette} + \text{frais d'accessoires} + \text{taxes}$$

### C. L'indemnité (prestation)

C'est l'engagement pris par l'assureur de verser une somme d'argent (prestation) au profit de l'assuré en cas de réalisation du sinistre prévu<sup>37</sup>. La prestation peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- **Une indemnité** : qui peut être déterminée après la survenance du sinistre en fonction de son importance. Ce type de prestation est pratiqué dans le cas des assurances de dommage par exemple incendie d'un bâtiment.
- **Une prestation forfaitaire** : qui se caractérise par la détermination du montant de la prestation au moment de la souscription du contrat, c'est-à-dire avant la survenance du sinistre, généralement c'est le cas de l'assurance vie.

### D. Le sinistre

En référence au contrat d'assurance, l'assureur vérifiera que le sinistre correspond bien au risque défini et que les conditions de son avènement n'ont pas fait l'objet de clause d'exclusion<sup>38</sup>.

### E. La compensation au sein de la mutualité

Le principe fondamental de l'assurance est le regroupement d'un grand nombre de contrats d'assurance au sein d'une mutualité (cette dernière signifie l'ensemble de personnes qui cotisent mutuellement pour un même risque), pour que se réalisent des compensations entre les risques sinistrés et ceux pour lesquelles l'assureur aura perçu des primes sans avoir dû

<sup>37</sup> Le Vallois F, Palsky P, Paris B, Toseti A, « Gestion Actif Passif en assurance vie, réglementation, outils, méthodes », édition ECONOMICA, paris, 2003, p 18.

<sup>38</sup> Charef F, « Evolution du Marché des Assurances en Algérie Cas : LA Compagnie Algérienne Des Assurances », Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion, Option : Management, Université de Bejaia, 2016, p9.

régler des prestations. A cet effet, le rôle de ce dernier est de diviser la charge des dommages ou « mutualiser les risques » : les mettre en commun, les répartir et les compenser en s'appuyant sur des lois mathématiques appliquées et sur des statistiques collectées.

## 2. Les acteurs d'une opération d'assurance

Il y a plusieurs parties qui interviennent lors de la conclusion d'un contrat d'assurance, ces acteurs sont :

### ➤ L'assureur

L'assureur est une personne morale, une société commerciale ou civile auprès de laquelle le contrat d'assurance est souscrit, il est soumis au contrôle de l'Etat, il s'engage à fournir les prestations prévues en cas de réalisation du risque.

### ➤ L'assuré

L'assuré est une personne physique ou morale dont le patrimoine ou sa propre personne est exposée aux risques. Cependant, il s'agit précisément, soit de celui qui est le propriétaire des biens assurés dans une assurance de biens, soit de celui dont la responsabilité est assurée dans une assurance de responsabilité, soit, enfin, de la personne dont le sort futur engendre le risque<sup>39</sup>.

### ➤ Le souscripteur

Le souscripteur ou preneur d'assurance est la personne physique ou morale qui signe le contrat d'assurance, et s'engage à payer la prime à l'assureur. Souvent, c'est l'assuré lui-même qui souscrit un contrat pour son propre compte<sup>40</sup>.

### ➤ Le bénéficiaire

Le bénéficiaire est une personne morale ou physique qui si elle est en vie à cette époque reçoit les prestations prévues par le contrat lors de la réalisation du risque assuré<sup>41</sup>.

### ➤ Le tiers

Le tiers est toute personne étrangère au contrat, peut en revendiquer le bénéfice. C'est l'exemple des bénéficiaires d'une assurance décès, des victimes en assurance de responsabilité<sup>42</sup>.

## III- Les mécanismes de l'assurance

<sup>39</sup> Ewald F, Lorenzi J-H, « Encyclopédie d'assurance », édition Economica, 1997, P 9.

<sup>40</sup> Luc G, « assurances », l'Argus, 2012, p360.

<sup>41</sup> Tabourot. J, et all, « Assurance vie, norme et réglementation comptable », édition L'ARGUS, collection « comptabilité-gestion-finance », paris, 1994, p 181.

<sup>42</sup> Couibault F, Eliashberg. C. Latrasse M, op.cit p 44.

Le mécanisme d'assurance repose sur le concept de compensation des risques, c'est-à-dire de réduire et de partager le risque, à cet effet il existe certain nombre de conditions qui doivent être réunies pour que ce risque soit minimisé, à savoir :

### **1. L'homogénéité des risques**

Pour que le principe de la mutualisation des risques puisse s'appliquer, la compagnie d'assurance doit réunir des risques qui sont semblables ou de même nature, et possédant la même probabilité de réalisation. En effet, pour que la compagnie puisse établir des statistiques exactes, elle doit prendre en considération l'homogénéité qualitative des risques (classement des risques par sous catégories), ainsi l'homogénéité quantitative (classement des risques en fonction de leurs valeurs).

### **2. La sélection du risque**

Ce mécanisme exige de l'assureur de sélectionner les bons risques des mauvais risques. C'est-à-dire l'assureur doit s'engager à assurer des risques dont le montant ne peut excéder la somme des primes cotisées.

### **3. La dispersion des risques**

Les risques pris en charge par l'assureur doivent être dispersés dans le temps et dans le lieu, l'assureur doit choisir les risques qui ne se réalisent pas au même moment et d'éviter la concentration des engagements sur une population déterminée<sup>43</sup>.

### **4. La division des risques**

L'assureur doit soigneusement prendre des risques dans le coût sont supportables par la mutualité, cette division des risques consiste à éviter une sinistralité qui menace la mutualité.

## **IV- Les techniques de division des risques**

Les assureurs ont généralement recours à deux techniques qui sont indispensables et peuvent être pratiquées en même temps, il s'agit de la coassurance et de la réassurance. Ces deux formes d'assurance ont pour but de couvrir les compagnies d'assurance dans le cas où la loi des grands nombres s'applique moins bien : par exemple lorsqu'un petit nombre de risques est pris en charge, que les montants des sinistres peuvent être considérables, que les fréquences sont très faibles<sup>44</sup>.

### **1. La coassurance**

Cette technique consiste au partage horizontal d'une garantie entre plusieurs assureurs, chacun assure une partie du risque assuré. Chaque compagnie percevra un taux de prime s'élevant au même pourcentage que son taux d'engagement dans la couverture totale du

---

<sup>43</sup> Tafani. B, « Les assurances en Algérie : étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP et OPU, Alger, 1984, p 124.

<sup>44</sup> Dominique, H, Rochet J-C, « Microéconomie des assurances », édition ECONOMICA, 1991, p16.

risque. Poursuivant le même principe des quote-part chaque société d'assurance devra payer le coût du sinistre en fonction de son pourcentage.

## 2. La réassurance

Pour mieux appliquer les mécanismes d'assurance, l'assureur réfère à cette technique pour la mise en œuvre d'une sécurité supplémentaire. Cette opération se définit comme la cession d'une partie d'un risque pris en charge par l'assureur à une autre assureur appelé : le réassureur ou cessionnaire dans le but d'éviter la ruine de la compagnie.

## 3. La rétrocession

La rétrocession est l'opération par laquelle le réassureur cède une partie des risques qu'il a réassurés à un autre assureur, appelé rétrocessionnaire. Ce dernier peut être une compagnie de réassurance ou simplement une compagnie d'assurance. En d'autres termes, la rétrocession est l'assurance de la réassurance ou encore l'assurance au 3ème degré<sup>45</sup>.

## V- Les bases techniques de l'assurance

La détermination des primes justes et équitables par la compagnie d'assurance pour faire face aux différents frais nécessite de prendre en considération trois techniques qui sont :

- La loi des grands nombres représentant le fondement de la mutualisation des risques
- Les statistiques du passé, c'est-à-dire l'historique des sinistres antérieurs contenant des données relatives aux fréquences et aux coûts moyens des sinistres ;
- Les prévisions des probabilités de survenance des sinistres.

### 1. La loi des grands nombres

Elle a été montrée par le mathématicien suisse Jacques Bernoulli au 18<sup>e</sup> siècle. La loi des grands nombres stipule que : « plus est grand le nombre d'expériences réalisées, plus les résultats de ces expériences se rapprochent de la probabilité théorique, de la survenance d'événement »<sup>46</sup>.

Cette loi est indispensable dans le domaine des assurances ; elle intervient lors de calcul de la probabilité de survenance d'un sinistre (la fréquence) lorsque les assureurs réunissent un grand nombre de statistiques portant sur un grand nombre de risques. Parmi les conditions d'application de cette loi dans ce domaine il faut que les risques soient nombreux, homogènes et indépendants<sup>47</sup>.

### 2. Les statistiques

---

<sup>45</sup> Henriot. D, Rochet. C, « Microéconomies de l'assurance », édition ECONOMICA, Paris 1991 ; P 25.

<sup>46</sup> Couibault F, Eliashberg. C. Latrasse M, op.cit p 47.

<sup>47</sup> Mezdad L, op. Cit. p20.



Qui dit assurance dit l'incertitude et le hasard et qui dit le hasard dit les statistiques, en effet, la maîtrise des statistiques permet de savoir le poids des sinistres à répartir, ainsi que, par conséquent, l'importance des réserves à constituer et le niveau des primes à stipuler, elles nous permettent donc de connaître le nombre de sinistres survenus dans le passé, la fréquence du risque et le coût moyen d'un sinistre<sup>48</sup>.

### **3. Les prévisions de probabilité de survenance des sinistres (technique actuarielle)**

Le principe d'inversion du cycle de production de l'assurance fait obliger l'assureur de prévoir le prix de son produit étant donné que ce dernier peut comme il peut ne pas être versé dans le futur. Les prévisions en assurance consistent à faire des calculs de probabilités à partir des statistiques du passé. Cependant l'assureur doit prendre en considération toutes les modifications susceptibles d'influer les paramètres de ses statistiques ; les fréquences peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse que les coûts moyens sont liés à l'inflation, à l'évolution des salaires, au niveau de vie, qui peuvent également changer. Pour mieux établir sa tarification, l'assureur doit donc toujours ajuster les données des statistiques passées à l'évolution des facteurs de réalisation des risques<sup>49</sup>.

---

<sup>48</sup> Marcel. F, « Droit des assurances », Edition LARANCE, 3<sup>ième</sup> édition, Belgique, 2006, p18.

<sup>49</sup>Remila D,Tahir S, « Essai d'analyse de l'impact de la libéralisation du secteur assurantiel sur l'évolution de marché des assurances en Algérie », mémoires de master II en sciences économiques, gestion et commerciales, université de Bejaïa, 2011, p39.

### Section 3 : Classification et métiers des assurances.

Les assurances peuvent classer de plusieurs manières en tiendra comptes que les classifications juridiques et technique puisqu'elles sont les plus utiliser et les plus importantes dans le domaine des assurances. Par la suite nous allons présenter les différents métiers (les intermédiaires) liés au fonctionnement des compagnies d'assurance.

#### I- La classification des assurances

On distingue deux principaux types de classification : classification juridique et classification technique.

##### 1. Classification juridique (par la segmentation des produits d'assurances)

Selon la classification juridique des assurances, on distingue les assurances de dommages et les assurances des personnes :

Les assurances de **dommages** sont régies par le principe d'indemnisation, d'un côté du préjudice causé par l'assuré au tiers (responsabilité) ; et de l'autre côté, les pertes matérielles subies par l'assuré, à la suite d'un sinistre<sup>50</sup>.

Elles se divisent en deux catégories<sup>51</sup> :

- **L'assurance de biens** : cette assurance est la première forme d'assurance (assurance maritime), elle garantit les biens et le patrimoine de l'assuré.
- **L'assurances de responsabilité** : elle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civiles de l'assuré en raison des dommages causés à autrui.

L'assurances de **personnes** une assurance qui couvre les personnes en cas de vie et en cas de décès et couvre également toutes les atteintes à leur santé, l'assurance de personnes se décompose en assurance vie au sens strict (en cas de vie, en cas de décès, mixte (compte d'épargne)) et en assurance atteinte corporelle (accident, maladie, invalidité)<sup>52</sup>.

Le tableau ci-dessous est un récapitulatif des produits d'assurance :

**Tableau n°1 : La segmentation des produits d'assurance.**

Assurance de dommages (principe indemnitaire)		Assurance de personnes (principe forfaitaire)	
Assurance de biens *Garantie les biens	Assurance de responsabilité	Assurance santé (Maladie, accidents, invalidité, incapacité,	Assurance vie *Epargne (en cas de vie).

<sup>50</sup>Remila D, Tahir S, op cit p39.

<sup>51</sup> Bouchebbah R, Ouadi S, « Essai d'analyse de la position concurrentielle de la compagnie algérienne des assurances « 2A » », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de mastère en Sciences commerciales, Option : marketing, Université Abderrahmane Mira. Bejaia,2016, p9.

<sup>52</sup> Idem.

qui appartenant à l'assuré (accident, incendie, transport, risques divers...)	*Garantie les biens qui appartenant à des tiers.	frais médicaux)	*Contrat de prévoyance (en cas de décès). *Retraite.
Assurance non vie			Assurance vie

Source : Charef F, op.cit. p15.

## 2. La classification technique

Elle est dite technique, car elle découle de la gestion technique des assurances. On distingue deux types à savoir<sup>53</sup> :

### ➤ L'assurance gérée par répartition

Est une assurance souscrite à une durée déterminée, consiste à la répartition des cotisations payées par la mutualité des assurés entre les sinistres réalisés au cours d'une période donnée. Ce type d'assurance s'opère, notamment, en assurances incendie et automobile, Elles englobent aussi les assurances de biens et de responsabilités ainsi que certaines assurances de personnes et les assurances complémentaires de santé et dommages corporels dont la fréquence de risque est constante<sup>54</sup>.

### ➤ L'assurance gérée par capitalisation

Ce type d'assurance est souscrite dans les longs termes où le risque n'est pas constant, c'est le cas des assurances vie et capitalisation. L'assureur s'engage à faire fructifier les primes perçues sur de long terme au moyen d'opérations et de placements financiers divers<sup>55</sup>.

## II- Les intermédiaires d'assurance

L'intermédiation en assurance est une activité réglementée qui nécessite l'obtention d'un agrément auprès du ministère des finances. La personne qui souhaite l'exercer, qu'elle soit physique ou morale doit avoir cet agrément. Ces intermédiaires sont : l'agent général et le courtier.

### 1. Agent général d'assurance

Professionnel indépendant exerçant l'activité d'intermédiation en assurance et de gestion pour le compte d'une seule entreprise d'assurance. Il exerce une profession libérale ou créant une société commerciale, il est mandaté par une entreprise d'assurances pour distribuer ses contrats sur un secteur géographique ou économique précis, il est bénéficié d'une

<sup>53</sup> Yvonne L F, op. Cit. P52.

<sup>54</sup> Idem.

<sup>55</sup> Idem.

rémunération sous forme de commission d'apports qui rémunère la souscription d'un contrat d'assurance<sup>56</sup>.

## 2. Le courtier d'assurance

Cet intermédiaire est le propriétaire d'un portefeuille des clients pour lesquels il recherche auprès des compagnies d'assurance ou parfois, il élabore avec celles-ci le produit d'assurance qui porte à l'assuré la réponse la plus adaptée en termes de prix de revient et de garantie, généralement est inscrit au registre du commerce<sup>57</sup>.

La comparaison entre ces deux intermédiaires est présentée ci-dessus :

**Tableau n°2 : La comparaison entre l'Agent Générale et le Courtier**

Eléments de Comparaison	Agent Général	Courtier
Situation juridique	Profession libérale	Commerçant
Mandat	Mandataire d'une société d'assurance	Mandataire de l'assuré
Relation avec les sociétés d'assurance	Travaille avec la seule société mandante	Indépendant : travaille avec les sociétés de son choix
Portefeuille	Appartient à la société mandante	Lui appartient
Champ d'intervention	Limité	Illimité

Source : COUBAULT F, ELIASHBERG C. LATRASSE M, « Les grands principes de l'assurance », édition LARGUS, 5<sup>ième</sup> édition Paris, 2002, p153.

**Tableau n°3 : Les points communs entre l'agent général et le courtier**

	Points communs
Rémunération	Commissions
Catégorie sociale	TNS (travailleurs non-salariés)
En pratique	Chefs d'entreprises : libre choix et gestion du personnel salarié, des locaux, du matériel .....

Source : COUBAULT F, ELIASHBERG C. LATRASSE M, « Les grands principes de l'assurance », édition LARGUS, 5<sup>ième</sup> édition Paris, 2002, p153.

<sup>56</sup> GLOSSAIRE Assurance, Secrétariat général du CCSF, juin 2010, p18.

<sup>57</sup> Bigot J et Lange D, « Traité de droit des assurances », édition DELTA, 2000, pp 315-316.

### **Conclusion**

Ce chapitre a retenu comme structure générale l'explication des différents concepts liés à l'assurance classique.

L'assurance représente l'entraide, la solidarité entre un groupe de personnes (mutualité), qui étaient soumis aux mêmes risques, s'accordent entre elles à l'avance pour venir en aide à celui ou ceux qui sont frappés par cet événement.

En contrepartie, les assureurs appliquent des mécanismes pour compenser les risques et les transférer d'un agent économique, (l'assuré), à un ou plusieurs autres qui sont : l'homogénéité, la sélection, la division, la dispersion des risques.

L'assurance est devenue une branche indispensable dans l'économie, grâce à son principe d'inversion du cycle de production, l'assurance constitue une protection pour toute personne physique ou morale contre les risques sociaux et économiques qui pourraient altérer leurs personnes ou encore même leur patrimoine. En outre, grâce à ce principe, l'assurance possède une capacité de mobilisation de l'épargne et une garantie des investissements.

Les compagnies d'assurances sont considérées comme étant des entreprises aussi, c'est pour cela elles doivent s'assurer contre divers risques, tout en appliquant les techniques de division de risques, en vue de faciliter la gestion des risques ainsi éviter le risque de la ruine.

En effet l'impact positif de l'assurance sur la croissance économique a bien été identifiée depuis les années 1964 par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement a reconnu qu'« un marché national d'assurance et de réassurance fondé sur une base rationnelle est un élément essentiel de la croissance économique »<sup>58</sup>.

Parmi les différentes branches de l'assurance, nous retrouvons l'assurance Takaful qui est aussi importante, elle a connu une évolution de taille dans la plupart des pays musulmans notamment les pays du Golf, la Malaisie et l'Indonésie dominant largement le marché mondial de l'assurance Takaful. Dans le chapitre qui suit nous allons essayer de représenter un fondement théorique sur l'assurance Takaful et sur la croissance économique. Par ailleurs, nous allons tenter d'étudier l'effet de l'assurance Takaful la croissance économique.

---

<sup>58</sup> François Outreuve J, Revue d'économie financière (n° 106), système financière et création de valeur, Montréal, 2012/2, p.63 disponible sur : [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

**Deuxième chapitre**  
**L'assurance Takaful**  
**et la croissance**  
**économique**

### **Deuxième chapitre**

#### **L'assurance Takaful et la croissance économique**

Depuis des années, l'assurance ne joue qu'un rôle marginal dans les pays musulmans à cause de sa non-conformité à la sharia. En effet, la naissance de l'assurance Takaful a fait augmenter la demande de la population musulmane en termes des produits islamiques. Même si cette dernière est encore une industrie émergente et peu réglementée mais elle a réussi de marquer des chiffres d'affaires importants au Moyen-Orient et en Asie du Sud Est.

L'alternative islamique se base sur les principes d'assistance mutuelle et de contribution volontaire. Ce modèle implique la séparation des fonds des actionnaires et des assurés, la distribution des bénéfices techniques aux assurés, la conformité des actifs à la charia ainsi qu'une certification par un conseil de la charia. Les modèles d'exploitation diffèrent selon la manière dont se répartissent les bénéfices techniques entre l'assureur et ses assurés.

Depuis les années 2000, un intérêt marqué par les multinationales pour cette industrie est observé. Le marché Takaful, jusqu'alors plutôt régional, prend significativement de l'envergure et gagne de nouveaux territoires et de nouveaux marchés.

Ce deuxième chapitre a pour objectif de donner des généralités sur l'assurance Takaful et sur la croissance économique. Il s'articulera autour de trois sections :

Dans la première section, nous présenterons la notion de l'assurance Takaful, ses principes et ses modèles, ainsi qu'une petite comparaison entre l'assurance Takaful et l'assurance conventionnelle. Dans la seconde section nous intéresserons à la croissance économique, sa notion, ses facteurs et ses théories. Et dans la dernière section nous poursuivrons par la présentation d'une revue de littérature théorique et empirique sur la relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique.

#### **Section 1 : Notions générales sur l'assurance Takaful**

L'assurance Takaful repose sur le principe d'entraide, elle est l'alternative islamique offrant à la fois des produits d'assurance vie (Takaful famille) et d'assurance non vie (Takaful général).

Il existe différents modèles juridiques de l'assurance Takaful qui concerne la redistribution des surplus, la rémunération de l'opérateur et l'organisation de la gestion des fonds des participants par l'opérateur.

L'alternative islamique existe aussi en réassurance sous le nom de Retakaful, qui est apparue plus tardivement et qui reprend les mécanismes la réassurance tout en étant « charia compatible ».

Cette première section sera consacrée à donner un aperçu général sur l'assurance Takaful à travers cinq points principaux : naissance, contexte et principes, et modèles de fonctionnement de l'opérateur Takaful, par la suite on va montrer dans un quatrième point la

différence entre l'assurance conventionnelle et l'assurance Takaful et enfin on va mettre l'accent sur la notion de Retakaful et son importance dans l'industrie de Takaful.

### I-Définition et historique de l'assurance Takaful

La traduction du mot arabe « Takaful/ تكافل » est « Solidarité », est synonyme de garantie mutuelle ou indemnisation entre membres d'un groupe<sup>59</sup>. Le risque est partagé collectivement et volontairement par ce groupe, ainsi l'incertitude et la prise de risques excessive sont éliminés du contrat par le paiement d'un don volontaire.

Plusieurs définitions de cette assurance ont été avancées par les spécialistes :

Selon l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions) : « *L'assurance islamique est un accord entre un groupe de personnes contre des risques spécifiques imprévisibles qu'ils peuvent affronter. Cet accord, ainsi introduit, porte sur le versement des contributions à titre de donations, et conduit à la création d'un fonds d'assurance qui jouit du statut d'une entité juridique et a la responsabilité financière indépendante. Les ressources de ce fonds sont utilisées pour indemniser tout souscripteur contre un risque prescrit dans le contrat, conformément aux règles et procédures de la police d'assurance. Alors que l'assurance conventionnelle est un contrat aléatoire qui a pour but la réalisation de bénéfices sur l'opération d'assurance elle-même* ». Norme 26 de l'IIOFI.

Selon l'IFSB (The Islamic Financial Services Board qui fut créé a posteriori de l'AAOIFI en 2002) : « *L'assurance Takaful est l'alternative islamique à l'assurance conventionnelle et existe dans ses formes vie (couverture des personnes) et générale (couvertures des biens). Il est basé sur les concepts de solidarité mutuelle...* »<sup>60</sup>.

En bref, le contrat d'assurance islamique est un contrat de donation par lequel l'assuré fait don de tous ou une partie de sa prime cotisée pour la couverture des risques et la prise en charge commune de la responsabilité en cas d'un sinistre.

À l'époque préislamique en Arabie Saoudite, des traces d'entraide islamique ont été marquées par la pratique d'Aqila par les tribus liées par le sang où ces derniers sont soutenus mutuellement financièrement pour payer le prix du sang au nom de l'assassin aux membres de la famille de l'assassiné. Par la suite, ce système a continué à perdurer par la suite à l'époque islamique (apparition du Prophète Mohammed) et durant l'époque du second calife Omar 1<sup>er</sup>, il a été pratiqué par les ressortissants des corporations de métiers d'Arabie Saoudite et d'Emirates Arabes Unies<sup>61</sup>.

En 622 ans après JC, la première constitution de Médina a été écrite par le prophète Muhammad □ pour maintenir l'ordre entre les différentes tribus, les juifs, Quraish et

<sup>59</sup> Système d'assurance islamique – Takaful, mémoire wiki, avril 18, 2012, p 1.

<sup>60</sup> Radhouani M, « Assurance Takaful en Tunisie : La nécessité d'une réforme réglementaire », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme national d'expert-comptable, université de Carthage 'Tunisie', Janvier 2018, p15.

<sup>61</sup> Edward B, op.cit. Page 11.



musulmans. Dr. Muhammad Tahir al-Qudri a analysé la constitution et l'a divisée en 63 articles constitutionnels. De l'article 4 jusqu'à l'article 12 est à propos du prix du sang<sup>62</sup>.

Comme c'était le cas de l'assurance conventionnelle, l'assurance Takaful maritime a vu sa naissance au 7<sup>ème</sup> siècle par les commerçants musulmans qui naviguent pour effectuer le commerce jusqu'en Inde, en Chine et en Malaisie. Ces commerçants ont contribué à un fonds avant de commencer leur voyage et l'utiliser pour compenser l'un d'eux qui subissent des pertes. En effet, cette forme d'assurance est liée à l'érudit Hanafite Ibn Abidin (1784-1836) y décrit dans son livre « La réponse aux égarés » le cas d'un commerçant qui a loué un navire auprès d'un armateur, en plus du fret, le marchand a payé une somme d'argent dite « Sukra » (prime) et ce pour être indemnisé par l'armateur en cas de survenance d'un accident durant le voyage<sup>63</sup>.

Pendant 1960-1970, les pays africains musulmans et du Moyen-Orient ont commencé à pratiquer une « économie islamique ». La première banque islamique, octroyant des prêts sans intérêt, recevant des dépôts et ayant un fonds zakat, est née en Egypte à Mit Ghamr en 1963<sup>64</sup>.

C'est en 1970 que l'Organisation de la Conférence Islamique a été créée, son objectif est la réglementation et le contrôle des banques islamiques par des « shariah boards ».

La première compagnie d'assurance islamique a été créée en 1979 au Soudan (Sudanese Islamic Insurance Company) laquelle était fondée sur un modèle coopératif. Par la suite, d'autres compagnies ont vu le jour principalement au Moyen-Orient. En 1985, l'académie du Fiqh basée à Jeddah adopta la résolution n°9 interdisant l'assurance conventionnelle et autorisant le Takaful<sup>65</sup>.

Les grands assureurs internationaux entraient dans l'industrie Takaful dans ces dernières années. Les entreprises intéressées par l'assurance Takaful et Retakaful notamment Munich Re, Hannover Re, Allianz, Tokio Marine. La présence des grandes entreprises indique le potentiel de l'assurance islamique<sup>66</sup>.

## II- Principes du Takaful

Le Takaful implique<sup>67</sup> :

- La séparation du fonds des participants du fonds des actionnaires ;
- L'engagement à distribuer les bénéfices techniques (surplus) aux participants ;
- L'évitement des placements non conformes à la Sharia ;
- La création d'un conseil de surveillance de la Sharia, qui supervise les opérations d'assurance et contrôle leur conformité à la Sharia.

<sup>62</sup> Mohamed O. F, Madfoune Y, op. Cit. P20.

<sup>63</sup> Budd E, op. cit. p11.

<sup>64</sup> Idem.

<sup>65</sup> Idem.

<sup>66</sup> Achaach H, Maarouf O, Acherrat S, Elmhassani S, Lahnouni Y, « La différence entre l'assurance Takaful et l'assurance conventionnelle », Master Finance Islamique, université Abd Elmalik Esaadi , 2019/2020, page10.

<sup>67</sup> Radhouani M, op.cit. page31.

### **1. La séparation du fonds des participants du fonds des actionnaires**

Selon la norme 5/2 de la norme 26 de l'AAOIFI, une société Takaful doit établir deux comptes distincts l'un propre à la société elle-même (caisse des actionnaires) et l'autre propre à la caisse des assurés (caisse des sociétaires), les donations de la mutualité doivent couvrir l'ensemble des charges techniques et les frais de gestion. L'opérateur n'est qu'un manager des contributions de la communauté des sociétaires et doit calculer toutes les charges d'exploitation et les faire supporter par le fonds.

### **2. L'engagement à distribuer les bénéfices techniques (surplus) aux participants**

Après paiement des commissions à l'opérateur, indemnisation des sinistrés, affectations aux réserves et souscription au Retakaful<sup>68</sup>, le surplus dégagé (bénéfice) peut se redistribuer soit à tous les sociétaires sans exception, soit distribuer à ceux qui n'ont pas eu de sinistres (similaire à un bonus). En cas de déficit, un prêt sans intérêt est requis de la part des actionnaires, à charge pour le fonds des sociétaires de le rembourser sur les surplus à venir<sup>69</sup>.

Par ailleurs, l'argent collecté peut être aussi investi dans des investissements conformes à la Sharia, et peut être placé dans des placements conformes à la Sharia pour le bien des participants.

### **3. L'évitement des placements non conformes à la Sharia**

Les investissements non conformes à la Sharia se sont les investissements dont l'activité principale concerne les secteurs du tabac, de l'alcool, des produits à base de porc, des services de la finance conventionnelle (banque, assurance), de l'armement et de la défense, du jeu et du divertissement (casino, jeu de hasard, cinéma, pornographie, musique, ...)<sup>70</sup>. Pour qu'ils soient conformes à la Sharia, il faut que leur rémunération résulte d'un partage du risque (gain et perte) entre l'investisseur et le bénéficiaire de l'investissement et dont l'activité n'est pas incompatible avec la Sharia par exemple l'immobilier, les Sukuk, les actions, ...etc<sup>71</sup>.

### **4. Le comité de supervision Shari'ique**

---

<sup>68</sup> Amirou R, (2018), « Essai d'analyse de l'assurance mutuelle Takaful Etude comparative entre le marché Takaful Malaisien et le marché Takaful de la Coopération des Etats du Golf », Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de Magister en Sciences Économiques, Option : Economie et finance internationale, Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzo, 2018, p31.

<sup>69</sup> Mohamed O. F, Madfoune Y, op. Cit. P20.

<sup>70</sup> Douceret.M.H, « Le Takaful en France demain : fiction ou réalité ? », MBA, Thèse professionnelle, Ecole nationale d'assurances, Paris,2010, p19.

<sup>71</sup> Radhouani.M, op.cit. p33 et 34.

Le comité de supervision Sharaïque est un comité indépendant composé de plusieurs membres ayant une expertise dans les domaines de la Fatwas et de la finance<sup>72</sup>.

Il existe deux comités de supervision Sharaïque leaders : il y a tout d'abord le modèle malais (Malaisie), il y a ensuite le modèle du Golfe Persique, chaque comité de supervision doit se conformer aux « Fatwas » édictées par le comité de supervision central tout en gardant leur autonomie<sup>73</sup>.

Le comité de supervision Sharaïque a pour principales missions, le contrôle de la conformité à la sharia des opérations et des produits Takaful, la détermination des commissions Wakala et Moudaraba<sup>74</sup>.

### **III- L'assurance TAKAFUL versus Assurance Conventiionnelle**

L'approche de la finance islamique par l'école des Maqasids présente une grande similitude avec l'approche fonctionnelle de la finance conventionnelle. L'esprit de solidarité et le bien-être des personnes sont des objectifs communs<sup>75</sup>.

#### **1. Structuration des produits Takaful**

Comme l'assurance classique, l'assurance Takaful comprend également deux branches d'assurance : Takaful familial et Takaful général. Le Takaful général est l'alternative de l'assurance non vie classique, tandis que Takaful familial est l'équivalent islamique à l'assurance vie classique.

La distribution de ces produits peut être effectuée par des compagnies d'assurance entièrement islamiques, où par les guichets islamiques (Takaful Window). Elle peut s'effectuer également par différents circuits : courtiers, vente directe par succursales ou via internet, bancassurance, la nature des produits offerts étant évidemment déterminante selon le canal choisi. Mais le système des agents de type traditionnel, quoique utilisés surtout à temps partiel, semble avoir la préférence<sup>76</sup>.

Ensuite, on trouve dans le domaine de l'assurance Takaful, l'alternative islamique à la micro-assurance « micro-Takaful », ce type d'assurance constitue un sous-produit de la microfinance islamique, elle est destinée à une catégorie de population qui se caractérise naturellement par le fait que ses clients manifestent un grand attachement aux principes de l'islam, ainsi par des revenus insuffisants pour accéder à la souscription de contrats d'assurance Takaful.

#### **2. Points de convergences entre l'assurance conventionnelle et assurance Takaful**

---

<sup>72</sup> Radhouani.M, op.cit. p32 et 33.

<sup>73</sup> Idem.

<sup>74</sup> Idem.

<sup>75</sup> Amirou.R, op.cit.p38.

<sup>76</sup> Charbonnier J, « L'assurance islamique », articles professionnels, Assurances et gestion des risques, vol. 78(3-4), Janvier 2011, p364.

La convergence entre l'assurance conventionnelle et l'assurance Takaful se résume au fait que ces deux formes d'assurance reposent sur le même principe, qui est le principe de solidarité, le principe d'assistance mutuelle.

Cette convergence peut se traduire aussi par le fait que l'assurance Takaful et l'assurance conventionnelle contribuent à l'amélioration du bien-être économique des assurés. Elles facilitent la gestion et le transfert des risques, elles encouragent l'épargne, et elles libèrent l'énergie entrepreneuriale des investisseurs assurés et rassurés<sup>77</sup>.

Etant donné que le cycle de production est inversé, le troisième point de convergence est la participation au financement de l'économie<sup>78</sup>.

### 3. Points de divergences

L'islam n'est pas opposé à l'assurance elle-même mais à certaines techniques utilisées dans l'assurance classiques. Toutefois, pour être conforme à la sharia, toute forme de l'assurance doit éviter les éléments suivants :

#### a) L'interdiction de l'intérêt (riba)

L'islam encourage le commerce et demande un prêt d'honneur (Qard hasan) et rend illicite l'intérêt.

Al Riba étymologiquement veut dire surplus, il est traduit au sens de la loi islamique par usure, intérêt. On distingue deux types de Al Riba :

- Le Riba dans les échanges (Riba al-buyû) : comme par exemple la vente ou l'échange d'un bien contre un autre de même nature avec un surplus (Riba al fadl).
- Le Riba dans les crédits (Riba al-qurûd) : somme payée pour l'usage de capitaux empruntés ou en contrepartie d'un rééchelonnement dans le paiement d'une dette (Riba an-nasîah).

#### b) L'interdiction du 'Gharar' :

Le juriconsulte Ibn Taymia définit le « gharar » comme : « ce dont on ignore le devenir, dont on a peur des conséquences ou ce qui est opaque de nature »<sup>79</sup>.

Le Gharar se manifeste lorsque l'objet d'un contrat est ambigu, incertain ou dépendant d'événements futurs non maîtrisables. Un contrat contenant un événement incertain sera considéré non-conforme aux principes de la finance islamique<sup>80</sup>

---

<sup>77</sup> Amirou R, op. Cit. P38.

<sup>78</sup> Idem.

<sup>79</sup> Budd. E, op.cit. P22.

<sup>80</sup> Bouchoul R, Chenini A; «Les Perspectives de L'assurance Islamique Dans Les Pays Emergents – Cas De L'Algérie», Les sociétés d'Assurances Takaful et les sociétés d'assurances Traditionnelles Entre la Théorie et l'Expérience Pratique, colloque à Université de Sétif, 25/26 Avril 2011.

Dans le domaine des assurances l'avènement du sinistre est soumis à une probabilité de réalisation. Il y a incertitude sur la date de réalisation du sinistre. L'objet du contrat est incertain. Le droit musulman n'accepte pas un contrat dont l'objet est incertain<sup>81</sup>.

### c) L'interdiction de Maysir

Etymologiquement, le Maysir (jeux de hasard) découle de l'adjectif arabe yasîr qui veut dire facile avant l'avènement de l'Islam, les arabes considéraient ces jeux comme moyen facile de gagner l'argent<sup>82</sup>.

Le Qimar et le Maysir se définissent ainsi comme toute forme de contrat dans lequel le droit des parties contractantes dépend d'un événement aléatoire. C'est notamment ce principe que l'on trouve dans les jeux de hasard et les pariages avec mise (Loto)<sup>83</sup>.

La notion de Maysir va de pair avec Al Gharar puisque dans les deux cas il y a prohibition due à la survenance aléatoire du sinistre et du montant à rembourser<sup>84</sup>.

## 4. La Comparaison paramétrée

La comparaison entre le Takaful et l'assurance conventionnelle peut être approchée, chaque fois selon un critère choisie et définie comme suivant :

**Tableau n°4 : comparaison entre l'assurance classique et la Takaful**

Thème	Assurance Classique	Takaful
Nature du contrat entre l'assuré et les actionnaires	Contrat d'assurance par lequel, pour une considération (appelée prime), les actionnaires acceptent d'indemniser les assurés en cas de pertes futures découlant d'un accident ou d'autres calamités. Il y a transfert du risque de l'assuré aux actionnaires pour l'objet assuré. Toutes les dépenses sont supportées par la prime payée par les assurés.	Contrat de gestion d'une affaire Takaful au nom des assurés. Les contrats les plus courants sont le contrat d'agence (wakala) et le contrat Mudarabah. Parce qu'il s'agit d'un contrat de gestion, toutes les dépenses de gestion sont imputées aux actionnaires et non aux assurés. (Il existe une nette distinction entre l'actif des assurés et celui des actionnaires.) Il n'y a pas de transfert du risque de l'assuré aux actionnaires.

<sup>81</sup> Amirou. R, op.cit.p39.

<sup>82</sup> Mohamed O. F, Madfoune Y, op. Cit. P27.

<sup>83</sup> Idem.

<sup>84</sup> Hamoum. S, « L'assurance Islamique comme une alternative pour l'assurance classique en Algérie », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales, Option : monnaie banque et environnement international, université de Béjaia, 2014, p38.

## Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique

Partage des bénéfices et des pertes entre les assurés et les actionnaires.	Assurance à prime fixe Lorsqu'il est précisé que le contrat n'est pas un contrat en participation, la prime devient immédiatement un élément de l'actif des actionnaires tandis que les dépenses éventuelles liées à un sinistre futur s'insèrent dans leur passif. Les pertes et profits sont entièrement imputés aux actionnaires Assurance mutuelle Les pertes et profits sont répartis entre les assurés en vertu d'un contrat.	Les assurés conviennent de partager les risques. Les assurés sont à la fois assurés et assureurs. Les pertes et profits sont entièrement partagés par les assurés au moyen des primes accumulées. Pour faire face à la question du gharar en Takaful, la prime (appelée contribution en Takaful) est payée en tant que tabarru' (don). Les assurés ne sont pas propriétaires du Fonds Tabarru.
Investissements	Le placement des fonds des assurés et des actionnaires n'est pas régi par la Charia. Les placements comprennent des instruments porteurs d'intérêts et des prises de participation dans des affaires interdites par la Charia.	Tous les placements (des fonds des assurés aussi bien que des fonds des actionnaires) sont conformes à la Charia.
Gouvernance	Il existe un Directeur Général et un Conseil d'administration pour les sociétés d'assurances à prime fixe.	Outre le directeur général et le conseil d'administration, il existe un Conseil Consultatif de la Sharia chargé de veiller au respect de la Sharia.
Conditions énoncées dans les polices	Régie par le droit du travail et soumise à la réglementation (ex : obligation de traitement équitable aux assurés au Royaume- Uni).	Les conditions de la police doivent être claires et transparentes et conformes à la Sharia (des questions telles que celle de savoir si telle ou telle police est équitable pour l'assuré peuvent se poser de temps en temps dans le cadre de la Sharia)
Garanties	Les contrats d'assurance s'accompagnent ordinairement de certaines garanties qui sont souscrites	Pas de garantie mais un simple engagement des assurés de payer un Tabarru suffisant pour payer les

	par l'assuré. En général, ces garanties visent à s'assurer que la prime payée est suffisante pour payer tous les sinistres et supporter toutes les dépenses. Pour ce qui est des produits d'épargne, il peut être exigé un taux de rendement sur investissement minimum	sinistres. Les actionnaires peuvent être invités à contribuer au financement du déficit du fonds Takaful au moyen de prêts sans intérêts qui seraient remboursés grâce à des excédents futurs du fonds Tabarru.
--	---	---

**Source :** Mohamed Ali KHOUAJA, Takaful, Le chemin islamique à l'assurance Développement d'un outil de tarification Takaful Auto – RC, Mémoire de Projet de Fin d'Etude présenté pour obtenir le diplôme d'ingénieur d'état, Option : Actuariat et Finance, Université de Cadi Ayyad Marrakech, 20 juillet 2015, p48.

### **5. L'assurance Takaful et l'assurance mutuelle**

Comme nous l'avons vu déjà, le mécanisme de l'assurance islamique repose sur le principe de donation, et sur la logique de la mutualité. Cependant, en assurance Takaful si l'événement ne survient pas, l'assuré est en droit de recevoir la totalité de ce qu'il a versé initialement.

Comme les mutuelles à cotisations variables, l'assurance Takaful ristourne aux participants en fin d'exercice, le trop perçu par rapport aux sinistres réglés. Sauf que l'opérateur peut s'en servir pour renforcer la solidité financière du fonds ou baisser les cotisations futures<sup>85</sup>.

En apparence, la majorité des entreprises de Takaful fonctionnent aujourd'hui comme des sociétés anonymes. A la différence des mutuelles d'assurance classiques, ces entreprises sont en effet hybrides, à but lucratif et capitalisées comme n'importe quelle société anonyme ordinaire. L'élément de mutualité est réduit au fonds Takaful, où sont collectées les cotisations et les plus-values de placements. Mais en octroyant un prêt au fonds Takaful en cas de déficit de souscription, ces entreprises se comportent comme des sociétés anonymes, au sens où elles utilisent des capitaux pour couvrir leurs engagements. Il s'agit du mécanisme de report de pertes<sup>86</sup>.

**Tableau n°5 : Comparaison entre l'assurance Takaful et la mutuelle**

Paramètres	Takaful	Mutuelles
Contrat	Donation et/ou contrat mutuel.	Contrat mutuel.
Responsabilité de la compagnie	Paiement sur les fonds collectés ; en cas d'insuffisance peut emprunter sans intérêt.	Paiement sur les fonds collectés.
Responsabilité des assurés	Paient des contributions	Paient des cotisations.
Capitaux propres	Le capital apporté par les participants.	Le capital apporté par les actionnaires.

<sup>85</sup> Douceret M-H, op.cit. p22.

<sup>86</sup> Ali khouaja M, op.cit. p 50.



Conditions d'investissement	Doivent être conformes à la Charia.	Pas de restrictions autres que prudentielles.
-----------------------------	-------------------------------------	---

**Source :** Ali khouaja M, op.cit. p 49.

### IV- Les différents modèles de gestion

Il n'existe pas pour le moment un modèle unique standard structurant les produits de l'assurance islamique. Plusieurs modèles sont établis pour essayer de clarifier la relation pouvant exister entre les opérateurs Takaful et les fonds des assurés Takaful. Les opérateurs sont rémunérés différemment selon le modèle Takaful choisi.

Ces modèles sont utilisés pour le Takaful vie et le Takaful général différemment. Il s'agit des modèles Wakala, Moudaraba, et Hybride Wakala Moudaraba.

#### 1. Modèle Wakala pure

Dans le modèle de Wakala pure, l'opérateur Takaful agit autant que « Wakil » (Agent) au compte des participants et sera payé des frais Wakala pour les services fournis, sous ce modèle la relation entre l'opérateur Takaful et participants est celle d'un agent et prestataire du capital. Ainsi, ce modèle est plus pratiqué en Indonésie et en Soudan.

D'une part, le Wakil fait assumer le paiement des réclamations, organise le Retakaful, et gère l'ensemble des investissements du fonds ainsi que toute autre mesure nécessaire liée à l'activité Takaful à partir des contributions cotisées par les assurés, cet agent est confié de respecter aussi les principes de l'assurance Takaful (séparation des fonds, distribution des bénéfiques et enfin, placements conformes à la Sharia). D'autre part, la société facture à chaque participant des frais prédéfinis connus sous le nom "frais Wakala"<sup>87</sup>. Ces frais sont à chargement frontal et calculés comme un pourcentage de la contribution versée par le participant (voir annexe n°2).

#### 2. Modèle Moudaraba

Ce qui particularise ce modèle par rapport aux autres modèles est le partage des profits entre l'opérateur Takaful (l'entrepreneur ou Al Moudareb) et les participants (Ashab Al Maal). L'opérateur Takaful gère le fonds en échange d'une part de l'excédent en matière de souscription et une part des bénéfiques de l'investissement ce qui l'incite à se montrer efficace en termes de souscription et de placements. Contrairement au principe du modèle Wakala, le Moudareb ne peut pas facturer des frais de gestion au fond Takaful<sup>88</sup> (Voir annexe n°3).

#### 3. Le modèle combiné ou hybride

Le modèle hybride est une combinaison des deux modèles précédents : Wakala pour la gestion technique et Moudaraba pour l'investissement<sup>89</sup>. Ce modèle est le modèle le plus

<sup>87</sup> Mohamed O. F, Madfoune Y, op. Cit. P33 et 34.

<sup>88</sup> Radhouani.M, op.cit. p34.

<sup>89</sup> Douceret. M.H, op. cit.p.26.



dominant sur le marché Takaful. Ce modèle a été fréquemment choisi par la plupart des sociétés Takaful du Moyen-Orient ainsi que dans d'autres régions (Malaisie, Bahreïn, EAU, Soudan, Kenya...)<sup>90</sup>. Selon ce modèle, l'opérateur reçoit une part fixée à l'avance des contributions versées par les participants, et une part des plus-values générées par les activités de placements<sup>91</sup>.

L'avantage du modèle hybride est la liquidité, en effet le gestionnaire du fonds préfère accélérer la reconnaissance des revenus, et ce, par le moyen d'un pourcentage dans les contributions payées généralement au début de l'année plutôt que d'attendre la fin de l'année date de la déclaration des résultats. Il ne participera donc pas au bénéfice dégagé. En même temps, l'opérateur garde son droit pour sa part dans les bénéfices des investissements (placements)<sup>92</sup> (voir annexe n°4).

#### 4. Modèle Waqf

Le modèle Waqf est un cas particulier du modèle mixte expliqué précédemment. Il impose la création d'une entité juridique par le biais d'un don initial des actionnaires à un fonds appelé « Fonds Waqf » au profit des participants à ce fonds. Les cotisations versées par les participants sont créditées au fonds Waqf et deviennent comme une propriété de ce fonds. Il convient de noter que seul l'investissement et le rendement de ce fonds, (et non le montant Waqf lui-même), peuvent être utilisés pour payer les sinistres et il faut ajouter aussi que l'opérateur n'a pas droit au capital, les actifs ou les bénéfices du fonds Waqf, mais plutôt son travail est l'administration et la gestion du fonds. En cas de déficit dans le fonds Wakf, l'opérateur fournit Quard Hassan au fonds pour couvrir le déficit. Toutefois, le Quard Hassan sera remboursé à partir des excédents dans le fonds<sup>93</sup> (voir annexe n°5).

#### V- Le Retakaful

Le Retakaful est l'alternative islamique à la réassurance conventionnelle. Cette opération est une manière pour se prémunir contre les pertes extraordinaires en payant (l'opérateur de la compagnie Takaful) au réassureur (compagnie de Retakaful) une prime convenue au préalable à partir des fonds de solidarité. Les produits de ce système peuvent être distribués soit par une fenêtre Retakaful dans une compagnie d'assurance conventionnelle, soit par des opérateurs mixant le Retakaful avec le conventionnel où bien opérateurs totalement dédiés à l'industrie du Retakaful. Le réassureur Takaful fonctionne comme une mutuelle pure, il agit en tant que gestionnaire du pool pour le compte des compagnies qui lui cèdent leurs affaires. Il a pour obligation de faire en sorte qu'il soit profitable, de manière à ristourner l'ensemble des profits techniques de la communauté des assurés<sup>94</sup>.

Le réassureur Takaful va permettre la réduction des risques encourus par l'opérateur Takaful et d'augmenter son nombre de souscription sur le long terme et enfin permettre à cet opérateur une plus grande flexibilité financière en lui injectant des capitaux. La différence entre la

<sup>90</sup> Mohamed O. F, Madfoune Y, op. Cit. P37.

<sup>91</sup> Radhouani.M, op.cit. p36.

<sup>92</sup> Idem.

<sup>93</sup> Mohamed O. F, Madfoune Y, op. Cit. P39.

<sup>94</sup> Djameleddine Laguere M, op.cit.p10.

réassurance et le Retakaful est que la réassurance est un moyen d'atténuer la sinistralité des actionnaires tandis que le Retakaful constitue un partage efficace du risque entre les participants au Fonds Takaful dans la mesure où les actionnaires, par essence, ne souscrivent pas, mais gèrent les risques dans le Fonds Takaful au nom des participants<sup>95</sup>

---

<sup>95</sup> Idem.

### Section 2 : Notions de base sur la croissance économique

L'étude de la théorie de la croissance économique a connu une longue évolution historique, toutefois, depuis deux siècles, plusieurs économistes comme Adam Smith et Thomas Malthus, David Ricardo et Karl Marx ont intéressés à cette réflexion. En effet, la croissance économique est une préoccupation majeure des pouvoirs publics surtout des pays sous-développés, visant à améliorer la vie des individus en leur procurant plus des biens et des services.

Tout au long de cette section, nous allons étudier la notion de la croissance économique, ensuite, nous allons essayer d'aborder les mesures de cette dernière, ses facteurs et enfin ses types.

#### I. Définitions de la croissance économique

Le terme croissance vient du mot latin « *crescere* », qui signifie croître ou encore grandir<sup>96</sup>.

Selon F. Perroux, la croissance économique est « *l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs longues périodes d'un indicateur de dimension, pour la nation : le produit global brut ou net, en termes réels. Il ajoute aussi que la croissance économique est un processus quantitatif qui n'est qu'un élément du développement* »<sup>97</sup>.

S. Kuznets définit la croissance économique d'un pays comme étant « *une hausse à long terme de la capacité d'offrir à sa population une gamme sans cesse élargie de biens économiques. Cette capacité croissante est fondée sur le progrès technique et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle requiert* »<sup>98</sup>.

Selon A.Silem « *la croissance économique est l'augmentation durable en terme réel d'un indicateur de la performance économique* »<sup>99</sup>.

La croissance potentielle représente le taux maximal que peut atteindre une économie à un moment donné, compte tenu des possibilités de variations de ses capacités de production. Mais la croissance effective peut être différente de la croissance potentielle, car elle dépend de plusieurs facteurs qui sont les facteurs de production et leurs productivités globales. En effet, la croissance est équilibrée si l'augmentation de la production est compatible à long terme avec l'équilibre macroéconomique (épargne = investissement), et avec le plein-emploi. La croissance est stable s'il existe des mécanismes de retour à l'équilibre lorsque l'économie s'en éloigne<sup>100</sup>.

---

<sup>96</sup>Bouaissaoui. S, « Impact de l'agriculture sur la croissance économique », mémoire de magistère, université de Bejaïa, 2015, p08.

<sup>97</sup>Robert. P, « croissance et crises », chapitre 1 : la croissance présentation d'un processus complexe, édition Person, Paris, 2010, p2.

<sup>98</sup>Simon K, « Modern economic growth: findings and reflections », American economic revue vol 63 n°3, USA, 1973, p247.

<sup>99</sup>Pascal. P, « croissance et richesse des nations », 2005, p23.

<sup>100</sup>Bouaissaoui. S, op.cit. p08.

### II. Mesures de la croissance économique

Pour mesurer la croissance économique, on fait généralement référence à plusieurs agrégats économiques (PIB et PNB), le niveau de vie et la parité des pouvoirs d'achat.

#### 1. Les agrégats de la production nationale

Pour rendre compte du changement de dimension d'une économie, on a très souvent recours à des agrégats permettant de mesurer l'évolution de l'ensemble des productions tels que le PIB (Produit Intérieur Brut) ou le PNB (Produit National Brut), ainsi que les agrégats du revenu national.

##### a- Le produit intérieur brut

En 1930, Kuznets a inventé cet agrégat économique (PIB) lors de la crise économique afin de permettre aux gouvernements de disposer d'instruments de mesure efficaces des économies dans l'objectif d'adopter les politiques économiques appropriées. Cette grandeur peut être calculé selon trois approches<sup>101</sup> :

La première approche c'est celle de la production, en effet selon cette approche le PIB est la valeur de tous ce qui a été produit en un an dans un pays quelconque (c'est la somme des valeurs ajoutées brutes).

Dans une deuxième approche, l'approche « revenus » définit le PIB comme la somme des rémunérations distribués aux salariés en échange de leur engagement dans les unités de production, des revenus mixtes dégagés par ces unités (par exemple les excédents bruts d'exploitation (EBE)) et des impôts liés à la production des quels on soustrait les subventions.

Enfin, l'approche dépenses, cette approche mesure le PIB comme l'agrégat des différents usages faits des ressources : la consommation finale des ménages et la consommation intermédiaire des entreprises, investissement, stock et solde du commerce extérieur, soit la différence entre les emplois (exportations) et ressources (importations) en relation avec l'étranger.

Pour éviter le problème de l'inflation, la croissance est calculée en monnaie constante (hors inflation), le PIB étant corrigé de l'augmentation de l'indice des prix. Ceci permet de calculer une croissance en volume. Toutefois, on ne parle que de croissance sans précision et sans évoquer le terme « réel », mais il faut entendre par là une croissance réelle.

---

<sup>101</sup> Bouaissaoui. S, op.cit. p08.

### b- Le produit national brut

Cet agrégat indique la valeur des biens et services finis produits par les facteurs de production détenus par les citoyens d'un pays sans prendre en compte le lieu de la création de cette valeur<sup>102</sup>.

Le mode de calcul du PNB convient d'ajouter les revenus reçus de l'étranger et retirer ceux versés à l'étranger, cet indicateur se caractérise par le principe de « nationalité » contrairement au PIB qui est calculable à partir du critère de « territorialité »<sup>103</sup>.

$$\text{PNB(RNB)} = \text{PIB} + \text{Revenus des facteurs reçus du reste du monde} - \text{Revenus des facteurs versés au reste du monde}$$

### 2. Le niveau de vie

Avant d'entamer la notion du niveau de vie, il faut faire la distinction entre le développement et la croissance économique. En termes de processus, la croissance est un processus quantitatif, tandis que le développement économique est plutôt un phénomène qualitatif. Il se réalise par la modification des structures économiques, sociales et mentales et exige l'accroissement de la production et une meilleure répartition des revenus<sup>104</sup>.

Pour ne pas réduire la mesure du développement à la seule mesure du PIB, et remédier les insuffisances du PIB, depuis 1990, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) calcul d'autres indicateurs qui permettent de mieux apprécier le bien-être de l'individu. Parmi ces indicateurs nous citons : l'IDH (Indice du Développement Humain), est évaluable par le PIB par habitant et la longévité, mesurée par l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation, mesuré à partir du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation. Chaque indicateur a une valeur, fixée par le PNUD, comprise entre 0 et 1, la valeur de l'IDH est la moyenne géométrique pondérée des trois indicateurs<sup>105</sup>.

Or que l'indicateur de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI). Il prend en compte les inégalités dans la distribution de la santé, de l'éducation et du revenu ; plus l'IDHI est bas (et plus sa différence avec l'IDH est grande), plus l'inégalité est forte<sup>106</sup>.

En 1997, l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) est introduit pour tenir en compte des conditions de vie en mesurant le niveau de développement des plus pauvres. Il reprend en compte les deux éléments de l'IDH : espérance de vie et éducation (pourcentage d'adultes analphabètes). De plus, cet indicateur intègre des indicateurs sur les conditions de vie :

<sup>102</sup> Khendak. S, « Le rôle des institutions dans la croissance économique dans les pays en développement le cas de l'Algérie », Mémoire Pour l'obtention du diplôme de Magistère en économie, Option : Analyse des institutions et du développement, Université de Tlemcen, p08.

<sup>103</sup> Benahmed.K, op.cit. p31.

<sup>104</sup> Idem.

<sup>105</sup> Idem.

<sup>106</sup> Idem.

pourcentage de la population n'ayant pas accès à des services publics essentiels (santé et eau potable) et le niveau de malnutrition (mesuré par la part d'enfants de moins de 5 ans qui en sont victimes)<sup>107</sup>.

L'indice de Bien-être Economique (IBEE) est un nouvel indicateur qui est une moyenne de quatre indicateurs portant sur les flux de consommation, les stocks de richesses (économiques, humaines, environnementales), les inégalités et la pauvreté, et l'insécurité économique (risques liés au chômage, à la maladie, à la vieillesse et à ceux des familles monoparentales)<sup>108</sup>.

Le PIB vert ou l'Indice de progrès véritable est un indicateur qui mesure les richesses d'une économie en soustrayant les effets négatifs pour le bien être (pollution, inégalités...) et en ajoutant tout ce qui participe au bien être (travail domestique, travail bénévole). Pour cela, il faudrait attribuer une valeur monétaire à tous ces indicateurs ce qui paraît difficilement faisable<sup>109</sup>.

### 3. La parité du pouvoir d'achat

Pour remédier aux problèmes de comparaison entre des nations qui n'utilisent pas une monnaie unique, les économistes réfèrent à la parité du pouvoir d'achat (PPA) qui consiste à étudier une même série de prix dans le calcul de tous les PIB à partir de moyennes internationales de prix. Il est basé aussi sur un calcul du taux de change d'une monnaie fictive qui permette d'acheter la même quantité de biens dans tous les pays. On parle de dollar PPA, Euro PPA ou encore de Dinar PPA<sup>110</sup>.

## III. Les déterminants de la croissance économique

Généralement, trois types de facteurs peuvent être expliquer la croissance économique : le travail, le capital, le progrès technique.

### 1. Le facteur travail

Depuis le 18<sup>ème</sup> siècle, Karl Marx distingue le travail de la force du travail, selon lui, le travail est la quantité d'heures passées dans l'entreprise pour produire en sachant que la durée du travail est déterminée par les propriétaires des moyens de production et que, il est réglementé par la loi. Cependant, la force du travail correspond aux capacités physiques et intellectuelles que le travailleur mobilise au moment de son travail<sup>111</sup>.

### 2. Le facteur capital (physique)

---

<sup>107</sup> Benahmed. K, op.cit. p31.

<sup>108</sup> Idem.

<sup>109</sup> Idem

<sup>110</sup> Bouaissaoui.S, op.cit. p11.

<sup>111</sup> Sadi.N, Seba M. A, op.cit. p32.

Il contient des dimensions quantitatives (notion de stock de capital) et qualitatives (modernisation des équipements, incorporation du progrès technique)<sup>112</sup>. Il comprend<sup>113</sup> :

- ✓ Le capital circulant : stock de biens et de services détruits ou transformés au cours de la production, ce qui correspond aux consommations intermédiaires.
- ✓ Le capital fixe : stock de biens d'équipement durables, de bâtiment et de logiciels utilisé plus d'un an dans le processus de production.

### 3. Le progrès technique

C'est l'ensemble des innovations qui entraînent une transformation ou des méthodes de production, de l'organisation du travail et des structures de l'économie<sup>114</sup>.

Aussi, le progrès technique peut se définir comme tout ce qui rend la combinaison capital-travail plus performante<sup>115</sup>.

### IV. Les types de la croissance économique

Comme nous l'avons cité déjà la notion de la croissance potentielle, d'autres types de croissance existent en fonction de l'importance relative des différents facteurs sont à présenter.

Une telle croissance est considérée comme étant comme une croissance **extensive** lorsque les quantités de facteurs de production (culture de nouvelles terres, ouverture de nouvelles usines) augmentent, tandis que si une croissance est dite **intensive**, désigne l'augmentation par des gains de productivité, de la production à volume de facteurs de production identiques, notamment sans création d'emplois supplémentaires<sup>116</sup>.

On distingue aussi la croissance **zéro** qui est une théorie selon laquelle toutes les activités économiques devraient tendre à un état d'équilibre (état stable), Ce type de croissance est une expression utilisée dans les années 1970 par un rapport de club de Rom à la suite d'un débat pourtant sur les effets pervers de la croissance économique (épuisement des ressources naturelles) et le partage inégalitaire de ces fruits.

### V. Les théories de la croissance économique

Les économistes ont accordé une grande importance à la théorie de la croissance depuis la révolution industrielle. Adam Smith, Thomas Malthus, David Ricardo et Karl Marx sont les fondateurs de cette diffusion.

#### 1. Les précurseurs (le modèle classique)

---

<sup>112</sup> Benahmed. K, op.cit. p34.

<sup>113</sup> Sadi.N, Seba M. A, op.cit. p33.

<sup>114</sup> Khendak.S, op.cit. p13.

<sup>115</sup> Bourenane S, Garti. S, « Essai d'analyse de l'impact du secteur des assurances sur la croissance économique en Algérie sur la période 1980-2013 », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economique, Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière, Université de Bejaïa, 2015, p23.

<sup>116</sup> Bourenane S, Garti. S, op. Cit. P22.

## Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique

Adam Smith est le premier qui a posé les premières empreintes d'une théorie de la croissance dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations* (1776). Pour lui, la croissance provient de la division du travail, cette dernière se soutient par la théorie des avantages absolus<sup>117</sup>.

Thomas Malthus observe qu'en raison de la croissance démographique, la croissance économique est limitée (*Essai sur le principe de population* (1796)). Selon lui, la première suit une loi arithmétique, et la deuxième une loi géométrique. L'insuffisance de la production entraînera des crises telles que la famine, la sortie de cet état passe par la mortalité, la baisse de la natalité et le célibat<sup>118</sup>.

En effet, pour David Ricardo la répartition de la valeur ajoutée entre les trois classes de la société (les propriétaires fonciers, les salariés, le capitaliste) réussit le processus de la croissance économique (*principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817)).

De plus, uniquement, les nouvelles terres mises en culture sont soumises au principe des rendements décroissants, c'est-à-dire il convient d'augmenter la production, ce qui implique donc une élévation des coûts de production et une augmentation des prix. Pour cela, les entrepreneurs doivent augmenter les salaires, ce qui réduit leurs profits jusqu'au moment les capitalistes ne seront plus incités à investir. À court terme, le recours au progrès technique et à la théorie des avantages comparatifs peut servir pour éviter la stationnarité de la situation économique, mais à long terme, l'état stationnaire est inévitable<sup>119</sup>.

Quant à Karl Marx, il considère tout comme les classiques que la croissance est limitée en raison de la baisse tendancielle des taux de profit (*Le Capital*, 1867). Mais, son analyse est différente dans la dimension de la portée des profits sur les salaires, en effet, le chômage s'amplifie baissant ainsi les salaires, ce qui affaiblit la consommation des ouvriers et ouvre une crise des débouchés. Les taux de profits baisseront et réduiront progressivement l'accumulation du capital et par conséquent la croissance<sup>120</sup>.

### 2. Schumpeter (1911) et le rôle de l'entrepreneur

Pour cet auteur, la croissance économique se réalise à long terme par l'innovation, cette dernière se subdivise en cinq types : produits, marchés, procédés, matières premières et organisation des entreprises. Selon lui, à court terme, le mouvement économique est régi par le progrès technique, par contre à long terme, ce mouvement transforme à côté du changement des technologies et de l'environnement juridique. Le processus de la croissance économique se déroule par le remplacement des anciennes activités dominantes, par de nouvelles industries émergentes<sup>121</sup>.

---

<sup>117</sup> Diemer, « La croissance économique », Cours d'économie générale : Partie II Chapitre 4, IUFM AUVERGNE, p96.

<sup>118</sup> Idem.

<sup>119</sup> Idem P97.

<sup>120</sup> Idem p97.

<sup>121</sup> Benahmed. K, op.cit. p36.



### 3. Les modèles de croissance postkeynésiens

L'analyse keynésienne est basée sur la notion d'une croissance équilibrée, ainsi que sur le rôle de l'Etat qui peut relancer l'économie et favoriser l'emploi.

L'approche Keynésienne de la croissance économique se résume en deux modèles, celui de Harrods et Dommar (1947).

Ces deux économistes, influencés par Keynes, vont chercher le fonctionnement d'une économie de marché dans une perspective dynamique de long terme, et à définir les conditions d'une croissance équilibrée, elle pourra atténuer par l'égalité entre les taux de croissance effectif ( $g$ ), le taux de croissance garantie ( $g_w$ ) et le taux de croissance naturel ( $g_n$ ). La croissance est donc, selon une expression de Harrod, toujours « sur le fil du rasoir (tout écart par rapport à l'équilibre, aggravera les déséquilibres) »<sup>122</sup>.

D'autres parts, selon Pierre Alain Muet (1993) le sentier de croissance défini par ce modèle n'est pas stable, et l'autre problème réside dans la possibilité de maintenir le plein emploi.

### 4. Le modèle néoclassique : l'approche de Solow

Continuateur des classiques, Robert Merton Solow, sa problématique tourne autour de la croissance équilibrée. En effet, reposant sur les hypothèses habituelles du marché de concurrence pure et parfaite, Solow a défini les déterminants de la croissance économique et leurs poids relatifs, il s'appuie pour cela sur une modélisation de la production reposant sur des fonctions de production de type « Cobb-Douglas » avec trois variables explicatives : capital, travail, et enfin progrès technique, donc la production est le résultat des combinaisons de certaines quantités de facteurs de production, à long terme l'accroissement de la production se justifie seulement par le progrès technique<sup>123</sup>.

Cette théorie a été critiquée par la suite par la théorie de la croissance endogène qu'on va aborder comme une dernière théorie des différentes théories de la croissance économique.

### 5. La théorie de la régulation

Boyer et Aglietta (1970) expliquent la croissance par l'adéquation entre la production et la consommation. En effet, la phase de croissance des 30 glorieuses repose sur l'articulation stable des éléments du couple : production de masse/consommation de masse<sup>124</sup>.

La standardisation de la production et les gains de productivité sont réalisés par l'organisation du travail. La consommation de masse se traduit par la création de débouchés pour de nouveaux produits, et s'accompagne de l'augmentation des revenus réels. Cette dernière est

---

<sup>122</sup> Beittone A, Cazarla A, Dollo c, Mary Draï, « Dictionnaire des sciences économique », Paris, 2ème édition p112.

<sup>123</sup> Achour T Y, « L'analyse de la croissance économique en Algérie », Thèse de doctorat Finances Publiques, Université de Tlemcen, 2014, p87.

<sup>124</sup> Testenoire J-P, « La croissance », Edition Cerpeg, 2009, p1.

liée aux relations professionnelles basées sur la négociation collective et à l'évolution du rôle de l'Etat chargé de la redistribution des revenus<sup>125</sup>.

### 6. La croissance endogène

Paul Römer (1986), Lucas (1988) et Barrow (1990) sont les héritiers de ce courant. Pour eux, la croissance est assimilée à un phénomène autoentretenu par accumulation de quatre facteurs principaux : la technologie, le capital physique, le capital humain et le capital public. Le rythme d'accumulation de ces variables dépend de choix économiques, c'est pourquoi on parle de théories de la croissance endogène.

#### A) Le capital physique

Ce facteur désigne l'équipement investi par une entreprise pour la production de biens et de services. Grâce aux effets d'externalités, une firme investie dans des nouveaux équipements en vue d'accroître sa production, cela engendre inévitablement l'augmentation de la production des autres firmes (Romer (1986)). Dans ce cas, l'investissement a un double effet : il agit directement sur la croissance et indirectement sur le progrès technique<sup>126</sup>.

#### B) La technologie

Dans cette théorie, chaque mutation technique provienne de nouvelles idées mises en forme, les idées ont un rendement croissant (duplication d'un logiciel), c'est-à-dire chaque idée ouvre le champ à d'autres idées potentielles. En effet, des droits de propriété intellectuelle ont été mis par la loi pour limiter le risque d'enrichissement des concurrents et que le propriétaire de l'idée ne puisse jamais récupérer la valeur de son investissement initial. De plus, selon Romer, le rôle de l'Etat est important dans l'incitation pour la recherche-développement et les externalités de connaissances, de mesures anti-concurrentielles non dissuasives, tout en venant au secours des innovateurs par le biais d'une fiscalité compensatrice<sup>127</sup>.

#### C) Le capital humain

Les deux économistes de l'école de Chicago Theodor Schultz et Gary Becker soulignent l'importance du capital humain dans la croissance économique. Un capital humain désigne l'ensemble des capacités apprises par les individus et qui accroissent leur efficacité productive. Chaque individu est en effet, propriétaire d'un certain nombre de compétences qu'il valorise en les vendant sur le marché du travail<sup>128</sup>.

---

<sup>125</sup> Benahmed.K, op.cit. p40.

<sup>126</sup> Diemer, op.cit. p105.

<sup>127</sup> Idem.

<sup>128</sup> Guellec D, Ralle P, « Les nouvelles théories de la croissance », Paris, La Decouverte, 2001, p48.

**D) Le capital public**

Selon R.J Barro, le capital public correspond aux infrastructures de communication et de transport, il provient des investissements exécutés par l'Etat (par exemple éducation et recherche) et les collectivités locales<sup>129</sup>.

Par ailleurs, cette théorie confirme les imperfections du marché à partir des problèmes de l'appropriation de l'innovation (théorie de Romer : externalités des firmes). Pour rendre le marché parfait, l'Etat doit créer des structures institutionnelles qui soutiennent la rentabilité des investissements privés et de subventionner les activités insuffisamment rentables pour les agents économiques et pourtant indispensables à la société<sup>130</sup>.

**Tableau n°6 : Les théories de la croissance**

<b>Les théories de la croissance économique</b>	<b>Origine de la croissance</b>	<b>Caractéristiques</b>
Adam Smith (1776)	Division du travail	Croissance illimitée
Robert Malthus (1798)	Réinvestissement productif du surplus	Croissance limitée en raison de la loi de population
David Ricardo (1817)	Réinvestissement productif du surplus	Croissance limitée en raison du rendement décroissant des terres
Karl Marx (1867)	Accumulation du capital	Croissance limitée dans le monde de production capitaliste en raison de la baisse tendancielle du taux de profit
Joseph Schumpeter (1911), (1939)	Rôle de l'entrepreneur Grappes d'innovations	Instabilité de la croissance, théorie explicative du cycle long de type Kondratief
Harrod (1936, 1948, 1960) Domar (1946, 1957) <b>Modèle post-keynésien</b>	Le taux de croissance est fonction du rapport entre le taux d'épargne et le taux d'investissement	Instabilité de la croissance
Solow (1956, 1957, 1966) <b>Modèle néo-classique</b>	Population et progrès technique exogène	Caractère transitoire de la croissance en l'absence de progrès technique
Michel Aglietta (1976) Boyer et Mistral E. (1978) Robert Boyer (1986) <b>Théorie de la régulation</b>	Articulation entre régime de productivité et régime de demande.	Diversité dans le temps et dans l'espace des types de croissance.
P. Romer (1986) R.E Lucas (1988) R. Barro (1990) Greenwood et Jovanovic (1990) <b>Théories de la croissance endogène</b>	Capital physique, technologie, capital humain, capital public, intermédiaires financiers	Caractère endogène de la croissance, réhabilitation de l'Etat, prise en compte de l'histoire.

Source : Diemer, op.cit. p107 et 108.

<sup>129</sup> Diemer, op.cit. p107.

<sup>130</sup> Idem.

### **Section 3 : Revue de littérature théorique et empirique de la relation entre l'assurance et la croissance économique.**

La problématique de la relation entre l'assurance et la croissance économique a été abordée par plusieurs économistes, cependant, ces auteurs considèrent que le fonctionnement de l'assurance doit être très proche des principes de l'économie.

Ainsi, dans ce qui suit, nous allons présenter une synthèse de la littérature économique sur la place du secteur de l'assurance dans l'économie d'un pays, à travers l'exposition des différents travaux théoriques et empiriques qui ont été réalisés dans ce sens.

#### **I. Les théories économiques de l'assurance : risque et incertitude**

Autant de significations ont été attribuées au concept de risque. Il se définit pour Hedges and William (1961) comme étant « the chance of loss ». Pour Hardy (1923), le risque est l'incertitude « risk is uncertainty », et pour Angel (1959) le risque est une incertitude objective<sup>131</sup>.

Entre 1890 et 1910 les auteurs Clark J. B., Hawley F. B., Carvert T. N., suivis de Little L.T., (1937) et Willet A. H., (1951) ont discutait la problématique du « Risk ». La principale discussion était centrée autour du problème de celui qui doit être désigné comme porteur ou preneur du risque. Quelques économistes comme Hawley insistaient que le profit soit la récompense payée à l'entrepreneur pour la prise du risque. D'autres écrivains, comme Clark, Willet A-H, et Haynes J, (1895), affirmaient que le propriétaire du capital, en risquant ses avoirs était le porteur du risque. En définitive, l'importance de cette controverse n'est pas de savoir à qui et pourquoi le profit est payé, mais c'est la première fois qu'une attention est accordée au concept « risque »<sup>132</sup>.

Par ailleurs, l'économiste Grosby (1899) a pu établir une différence entre un risque ayant la possibilité d'un gain ou d'une perte et un risque qui a uniquement la possibilité de perte.

En plus, Knight (1921), dans son travail « risk, uncertainty, and profit » a apporté une explication permettant de faire une distinction entre le « risque » et « incertitude » en disant que « *pour présenter la distinction ... entre l'incertitude mesurable et l'incertitude non mesurable, nous devons utiliser le terme "risque" pour désigner la première et "incertitude" pour désigner la seconde. ... la différence entre ces deux catégories, risque et incertitude est que dans la première, la distribution de l'issue (résultat) dans un groupe des cas est connue (soit à travers un calcul à priori soit à partir des statistiques des expériences passées), pendant que pour la dernière catégorie, cela n'est pas vrai, la raison est qu'il est impossible de former un groupe des cas dans la situation de l'incertitude* »<sup>133</sup>.

---

<sup>131</sup> Sadi N, Seba M, op. Cit. P37.

<sup>132</sup> Idem.

<sup>133</sup> Mulumba-Kenga T M, Devoder P, « L'organisation du Marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur l'économie, Cas de la R. D. Congo », Université catholique de Louvain, 2011, p7.

Pfeffer (1956) a contribué à l'étude du risque dans son œuvre : « Insurance and Economic Theory », il a considéré que « le risque est la combinaison des hasards et est mesuré par la probabilité alors que l'incertitude est mesurée par le degré de croyance. Le risque est un état du vécu (monde) alors que l'incertitude est état de pensée (de l'imagination) »<sup>134</sup>.

Et selon Arrow (1951) et Lucas et al (1981), il ne serait pas possible de théoriser en condition d'incertitude.

Enfin, selon Lambert-Faivre Y. et Leveneur L, (2005), le risque est à la fois l'événement qui déclenche l'obligation de l'assureur, parfois le bien lui-même du contrat d'assurance. C'est aussi et surtout, les conséquences que l'assureur est engagé à compenser, d'un événement incertain atteignant une personne, un bien ou un patrimoine. Cependant, le risque est l'ensemble des périls couverts par l'assurance et classés dans une même catégorie selon Favre A. R. et Courtieu G, (1998)<sup>135</sup>.

### II. Relation entre l'assurance et la croissance économique

Plusieurs économistes se sont intéressés à l'importance du secteur des assurances dans l'économie d'une nation. Les résultats de ces études aboutissent à la même conclusion où ce secteur est essentiel pour le développement d'une économie, ses primes contribuent d'une façon significative et positive à la croissance économique d'un pays.

L'importance de la prime d'assurance a été introduite en 1776, par Adam. S, dans son livre sur les Richesses des Nations, en indiquant l'intérêt de la prime d'assurance dans la compensation des pertes communes, et dans la solvabilité des compagnies d'assurance par le paiement des dépenses de gestion, et dans la capacité de dégager un profit tel qu'il est dégagé dans n'importe quelle activité commerciale. Ainsi, il annonce l'avantage de garantie de la sécurité des fortunes et des populations grâce au principe de mutualisation des risques<sup>136</sup>.

Cependant, au 19<sup>ème</sup> siècle, des études ont été effectuées par les économistes des écoles : Cambridge, Lausanne et Vienne. Les résultats de ces recherches ont contribué à la convergence entre la théorie économique et la théorie de l'assurance.

Pour Walras (1874 au centre de Lausanne), l'équilibre économique exige la certitude au sein des activités économiques, en effet, le seul moyen pour éliminer les conséquences de l'incertitude est « l'assurance ». Pour cet économiste, le lien entre l'assurance et l'économie est la prime d'assurance reconnue par les économistes modernes comme « le coût du capital »<sup>137</sup>.

Marshall A, (1880 à l'école de Cambridge) a éclairci la théorie de l'assurance, il définit les primes d'assurance comme le prix qu'il faudrait payer afin de se débarrasser des

---

<sup>134</sup> Mulumba-Kenga T M, Op.cit. p07

<sup>135</sup> Sadi N, Seba M, op. Cit. P38.

<sup>136</sup> Mulumba-Kenga T M, Op.cit. p41.

<sup>137</sup> Idem p43.

## Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique

conséquences de l'incertitude. Néanmoins, le montant de la prime d'assurance doit être déterminé suivant le principe de la loi des grands nombres élaborée en 1738 par Bernoulli<sup>138</sup>.

Dans l'école de Vienne, le successeur du fondateur de cet école (Menger C) : Bawerk B (1881) a intéressé à l'assurance sans tenir compte des conséquences de l'incertitude. Vers la moitié du 19<sup>e</sup> siècle les actuaires allemands et australiens ont développé « la Théorie du Risque », basée sur l'hypothèse que l'assureur doit prévoir le capital pour garantir une sécurité adéquate aux assurés. Toutefois, selon Bawerk B et les actuaires : la théorie économique de l'assurance peut être élaborée en appuyant sur l'analyse économique et surtout sur la base de la théorie du risque<sup>139</sup>.

John (1953) dans son analyse de la contribution de l'assurance au développement économique au Royaume-Uni pendant la révolution industrielle au XVIII<sup>e</sup>me siècle, affirme que les compagnies d'assurance offrent des capitaux aux entrepreneurs pour financer leurs investissements<sup>140</sup>.

Enfin, l'opinion de MacMinn (1987), ne diffère pas par rapport aux auteurs évoqués précédemment en effet, il considère qu'à partir l'élimination des problèmes d'agence, et à partir les externalités positives qu'elle génère en termes de création d'emploi, l'assurance joue un rôle très important l'activité économique à travers l'innovation technologique et la prise de risques<sup>141</sup>.

Plusieurs études empiriques ont été menées en vue d'établir une relation de causalité entre les deux domaines « l'assurance et la croissance économique ».

Le Comité Européen des Assurances (CEA) retient le taux de pénétration pour évaluer la contribution du secteur de l'assurance dans la croissance économique de l'Union Européenne. Ce qui a été remarqué que certains pays ont atteint des taux de pénétration importants et certain d'autres des taux faibles. Il a ainsi comparé le ratio moyen de ces régions aux taux de pénétration des États- Unis et constat que le secteur d'assurance des États-Unis et plus développé que celui des pays européens<sup>142</sup>.

Restons dans la même problématique de recherche, Outreville J.F (1990) a mené une étude sur 55 pays en voie de développement. Il a utilisé la méthode des MCO comme une technique de modélisation en vue de démontrer l'existence d'une relation de corrélation entre développement de l'assurance et le développement financier. Les résultats de cette étude confirme l'existence d'une relation positive entre le développement financier et l'habilité individuelle et/ou la bonne volonté de payer l'assurance<sup>143</sup>.

---

<sup>138</sup> Mulumba-Kenga T M, op. Cit. P43.

<sup>139</sup> Idem

<sup>140</sup> Adams M, Andersson J, Andersson L-F, Lindmark M, « Commercial banking, insurance and economic growth in Sweden between 1830 and 1998 », Accounting, Business & Financial History, 2009, p. 25.

<sup>141</sup> Benahmed K, op.cit. p50.

<sup>142</sup> Idem.

<sup>143</sup> Nemiri-Yaici F et Benahmed K, «Croissance et assurance: Controverses théoriques et réalisé dans le pays du Maghreb», Euro-Mediterranean Services Congress, Universality of Alcalà, 9-11 Avril 2014, p260.



## Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique

Arrivant aux Ward and Zurburg (2000) qui ont essayé de savoir la relation de causalité de l'assurance sur l'économie, ils ont construit une base des données des 9 pays de l'OCDE pour une période allant de 1961 jusqu'au 1996<sup>144</sup>. Ils affirment que cette relation est déterminée par deux facteurs essentiels qui sont le taux de pénétration et la densité de l'assurance. Ils annoncent aussi une causalité de l'assurance sur l'économie (le Canada, l'Italie, et le Japon et l'Australie), alors que dans d'autres pays la causalité est inverse, c'est-à-dire le développement de l'économie qui impacte positivement le développement des assurances (la France, l'Italie et le Japon), alors que dans d'autres cas, rien ne prouve l'existence d'un rapport entre les deux variables (l'Autriche, la suède, le Royaume Uni et les Etats Unis)<sup>145</sup>.

Prenant le taux de pénétration comme variable représentative de l'assurance vie et l'assurance non vie, Webb et Skipper (2002) ont intéressé à la contribution du secteur des assurances à la croissance économique sur un échantillon de 55 pays durant la période (1980-1996). Les résultats montrent l'existence d'une corrélation et une relation causale mutuelle entre l'assurance vie et la croissance économique, toutefois, les auteurs n'ont pas trouvé de relation entre l'assurance non-vie et la croissance économique<sup>146</sup>.

Blondeau(2002) dans son analyse empirique sur la relation entre les primes d'assurance et l'ensemble des variables explicatives à savoir le taux de croissance du PIB réel, le taux de croissance de l'inflation, le taux du marché monétaire, le taux de croissance des primes réelles, le taux d'intérêt, les dépenses réelles de distribution et de gestion des sociétés d'assurance, le rendement moyen des obligations, l'indice représentatif de la bourse de Paris et le capital réel des sociétés d'assurance sur une période allant de 1963 à 1999. En effet, il s'est servi de ces données afin d'expliquer la relation de long terme entre ces variables à l'aide du test de stationnarité et du test de cointégration et le modèle à correction d'erreurs. Finalement cette relation a été approuver entre le taux d'intérêt, les rendements boursiers et le PIB où les résultats financiers dépendent de l'évolution des taux d'intérêt et les rendements boursiers, pendant que la sinistralité est liée à la conjoncture économique<sup>147</sup>.

En ce qui concerne l'Afrique, l'économiste Vaté (2005) a met l'accent sur l'impact des assurances sur l'économie en disant que l'assurance est l'une des stratégies de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité<sup>148</sup>.

Dans la Grand Bretagne, Kugler et Ofoghi (2005), réalisent une étude empirique qui vise à décrire la relation existante entre l'assurance et la croissance économique, entre la période allant de 1966 jusqu'à 2003. En admettent le teste de cointégration, ils déduisent à partir des résultats opérés, qu'il existe bien une relation de long terme entre ces deux variables, qui influencent positivement sur le développement économique<sup>149</sup>.

---

<sup>144</sup> Benahmed K, op.cit. p55.

<sup>145</sup> Nemiri-Yaici F et Benahmed K, op.cit. p 260.

<sup>146</sup> Benahmed K, op.cit. p55.

<sup>147</sup> Idem p56.

<sup>148</sup> Benahmed K, op.cit. p56.

<sup>149</sup> Sadi-Talbi N.H, op. Cit. P.70

En outre, l'appréciation de la place de l'assurance dans une économie nationale peut se faire selon deux approches pertinentes selon Thierry (2005), l'une est la cotisation par habitant (densité d'assurance), l'autre est le ratio cotisations sur le produit intérieur brut (taux de pénétration). La démarche de cet auteur stipule qu'en prenant en considération la répartition de l'épargne financière, nous observons que, les sociétés d'assurances occupent une place relativement restreinte par rapport aux autres investissements institutionnels représentant une fraction limitée du total des engagements du secteur financier notamment dans les pays en voie de développement <sup>150</sup>.

Liedtke (2006) montre à son tour que l'assurance joue un rôle prépondérant dans le domaine financier, ce secteur prouve un effet purement financier sur la croissance économique. Et son impact est essentiellement lié au mode de fonctionnement des économies modernes. Liedtke souligne une forte corrélation entre l'existence de l'assurance dans certains marchés et les mesures de prévention <sup>151</sup>.

De plus, une influence positive de l'assurance-vie sur le PIB a été révélée par Haiss et Sümegi (2008) pour 15 États membres de l'UE dotés de marchés financiers matures et un lien à court terme entre les dépenses non-vie et le PIB pour les pays d'Europe centrale et orientale et émergents de type marché émergent, tandis que pour les nouveaux membres de l'UE, il y avait un effet plus important pour l'assurance responsabilité. Ils ont constaté aussi que le secteur des assurances doit faire l'objet d'une plus grande attention dans l'analyse du secteur financier et la politique macroéconomique <sup>152</sup>.

Une autre étude de Muye & Hassan (2016) qui montre qu'il existe une relation solide entre le marché de l'assurance et la croissance, les segments vie et non-vie provoquant positivement et significativement la croissance économique. Pour le segment vie, les résultats positifs sont tirés par les économies industrialisées tandis que pour le segment non-vie, les économies en développement et industrielles influencent les résultats <sup>153</sup>.

### III. Relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique

Les contrats d'assurance conventionnels font l'objet d'un contrat d'échange bilatéral (mu'awadat). En fait, une fatwa émise par le Comité des fatwas du Conseil national des affaires religieuses islamiques de Malaisie a déclaré que l'assurance-vie fournie par les compagnies d'assurance conventionnelles est nulle. En 1985, le Conseil de l'Académie islamique du Fiqh a publié une autre fatwa qui mentionnait que les contrats d'assurance commerciale à prime périodique fixe, qui sont couramment pratiqués par les compagnies d'assurance commerciales, contiennent des éléments majeurs de malhonnêteté. C'est un

---

<sup>150</sup> Benahmed K, op.cit. p56.

<sup>151</sup> Idem.

<sup>152</sup> Safitri K A, « An Empirical study of relationships between Islamic Insurances and Economic Growth », International Journal of Recent Technology and Engineering (IJRTE), ISSN: 2277-3878, Volume-7, Issue-6S5, April 2019, p1037.

<sup>153</sup> Idem.



## Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique

contrat illicite et donc interdit (haram) dans l'Islam. Par conséquent, il est clair que l'assurance conventionnelle est illégale en raison du fait qu'elle est interdite par la loi islamique<sup>154</sup>.

De cet effet, nous allons essayer dans ce qui suis de présenter quelques avis et opinions des savants islamiques sur l'assurance classique.

Mustafa A.Z (jurisconsulte syrien) a argumenté l'approbation de l'assurance conventionnelle par deux raisons, la première, étant donné cette assurance s'appuie sur la loi des grands nombres, cela fait la perte de son caractère aléatoire et aboutit à une solidarité entre les membres de la mutualité. La deuxième, la licéité d'un type de contrat n'est pas conditionnée par sa mention dans la Loi, de plus, aucun texte sacré ne condamne une quelconque forme d'assurance, sociale, mutuelle ou commerciale<sup>155</sup>.

Par ailleurs, Cheik. A (1849-1905) intéressé à la légitimité d'un contrat d'assurance classique, cependant, il répondit, dans un extrait des registres de la Mahkama du Chraâ, statut personnel, d'Égypte : « Cet homme (le souscripteur) aura le droit, après la fin du paiement des redevances, après fructification du capital et réalisation des bénéfices, à se faire rembourser, s'il était vivant, l'argent versé par lui et sa part sur les bénéfices. De même que ses héritiers ou ses ayants droit auront le droit, après le décès de leur auteur, à se faire rembourser les fonds qu'il aura versés, avec les bénéfices qu'ils auront produits »<sup>156</sup>.

Bourguiba .H (président de la République tunisienne de 1957 à 1987), traita surtout de l'assurance agricole, il voit que : « Il faut développer chez les agriculteurs le sens de la solidarité. Plutôt que de s'enfermer dans un égoïsme effréné, l'agriculteur doit élargir ses horizons et penser aux milliers de ses semblables qui vivent de l'agriculture en Tunisie. Si chacun verse un seul dinar dans la caisse commune, c'est un capital de plusieurs centaines de milliers de dinars qui est constitué, largement suffisant pour parer à toutes les éventualités ». Il ajoute : « Ni la religion ni le droit musulman ne peuvent interdire ce qui de toute évidence est conforme à « l'intérêt bien compris » de la communauté musulmane »<sup>157</sup>.

Muhammad. N. S, (juriste pakistanais), dans son rôle s'est montré la nécessité de l'assurance comme une réponse aux besoins des individus à se garantir contre les risques de la vie<sup>158</sup>.

Apparemment, les études empiriques sur la contribution de l'assurance Takaful dans le développement des assurances et dans la croissance économique sont très limitées.

Yon (2004) a constaté que les deux variables commerciales : « la contribution zakat de la compagnie Syarikat Takaful Malaysia Berhad (STMB) » et « les opportunités d'emploi » peuvent expliquer la rentabilité de cette compagnie, tandis que les deux variables

<sup>154</sup>Gustina, Nurdianawati I A, « Analysis of Demand for Family Takaful and Life Insurance: A Comparative Study in Malaysia », Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, Vol. 8 No. 4, Oct - Dec 2012, p69.

<sup>155</sup>Charbonnier J, op. Cit. P376.

<sup>156</sup> Idem p377.

<sup>157</sup> Charbonnier J, op. Cit. P376.

<sup>158</sup> Idem.

macroéconomiques « PIB » et « taux d'inflation » n'affectent pas la rentabilité de la compagnie STMB. Nous pouvons conclure par-là que l'assurance n'est qu'une nécessité <sup>159</sup>.

De plus, l'étude empirique de Hawariyuni (2006) avait comme résultat que malgré les gens sont éduqués et informés des services Takaful mais ils ne peuvent pas nécessairement acheter les produits de Takaful, et que l'élasticité-revenu de la demande de Takaful était supérieure à 1 (cela veut dire qu'en Malaisie, le Takaful est perçu comme un produit de luxe, et la demande de Takaful augmente si et seulement si les revenus augmentent). Cette conclusion est tirée par l'application du test de co-intégration sur des séries chronologiques non stationnaires, dans le but d'examiner la relation entre l'élasticité des prix et des revenus à long terme de la demande Takaful de la société STMB, et la relation entre cette dernière et les variables macroéconomiques et démographiques <sup>160</sup>.

En outre, dans l'objectif de savoir l'impact socio-économique d'une création d'une compagnie Takaful en Malaisie, Zuriah, Rosylin et Faizah (2008) ont utilisé des régressions linéaires multiples, afin de révéler l'existence d'une relation entre la demande de Takaful familial et les variables économiques pour Takaful Malaysia et Takaful National, et l'existence d'une relation négative entre les facteurs macroéconomiques (PIB, IPC, taux TBR et KLCI) et la demande de Takaful familial de Takaful Malaysia (TM). Néanmoins, dans le cas de Takaful National (TN), seul le PIB s'est révélé être la variable significative (la faible présence de biais de l'échantillon dans l'étude peut justifier cette différence en termes des résultats) <sup>161</sup>.

Yazid et al. (2012) ont développé un cadre conceptuel pour la demande Takaful familiale et proposé une relation positive entre la demande Takaful et l'urbanisation. Cette dernière est un facteur démographique qui a un impact sur l'assurance et la demande Takaful en raison de l'industrialisation et de l'expansion des villes. Il offre au secteur de l'assurance des opportunités de croissance, en particulier dans les économies en développement <sup>162</sup>.

Selon Hari (2013) la demande d'assurance islamique est affectée positivement par le PIB, le développement financier, le niveau d'éducation de la société et le taux SBIS. Elle est également affectée négativement par l'inflation <sup>163</sup>.

La demande d'assurance en Indonésie peut être influencée par les facteurs économiques et démographiques, Selon Prihantoro, Basuki et Iskandar (2013). Toutefois, les influences macroéconomiques se traduisent par l'influence positive de la croissance du PIB, des taux

<sup>159</sup> Gustina et Nurdianawati I A, op.cit. p72.

<sup>160</sup> Gustina, Nurdianawati I A, op.cit. p72.

<sup>161</sup> Idem p73.

<sup>162</sup> Idem p05.

<sup>163</sup> El Ayyubi S, Anditta W, « The Impact of Macroeconomic Indicators on Islamic Insurance Demand in Indonesia », Al-Iqtishad: Jurnal Ilmu Ekonomi Syariah (Journal of Islamic Economics) Volume 11 (2), July 2019 P-ISSN: 2087-135X; E-ISSN: 2407-8654 Page 181 – 200, July 2019, p184.

d'intérêt et de la croissance financière, ainsi que l'influence négative du taux d'inflation et du taux de dépendance<sup>164</sup>.

Prenant le revenu comme une variable explicative de la famille Takaful, Sherif et Azlina. S (2013) ont trouvé que cette variable avait un impact positif et significatif<sup>165</sup>.

En 2014, Redzuan a utilisé le modèle ARDL pour analyser l'assurance-vie malaisienne et la famille Takaful de la période 1970-2008, il a constaté que l'éducation et le revenu par habitant ont un impact significatif et positif sur l'assurance-vie et la demande Takaful familiale<sup>166</sup>.

Abdou, Ali et Lister ont intéressés en 2014 à la performance des industries d'assurance Takaful et conventionnelles en Malaisie, ils ont remarqués que les assureurs conventionnels ont une rentabilité meilleure que les entreprises Takaful en termes de rentabilité et de mesure des risques, mais Takaful surpasse l'assurance conventionnelle lorsque le rapport de la prime au surplus est utilisé<sup>167</sup>.

En bref, on a exposé les opinions des différents auteurs islamiques sur l'assurance conventionnelle, ainsi, quelques études empiriques qui explique la nature de la relation entre la demande de l'assurance Takaful et le PIB, en effet, l'impact de l'assurance Takaful sur la croissance économique ce n'est que le même de ce de l'assurance conventionnelle. Mais ce qui n'est pas négligeable est l'impact négatif de la religion d'Islam sur la croissance économique ce qu'on discutera ci-dessous.

Les travaux de Collins et Bosworth qui ont basé sur les estimations de la PGF (Productivité Globale des Facteurs de production) pendant la période 1960-1973 prouvent que les pays islamiques ont achevé des taux de croissance de la PGF supérieurs à ceux d'autres pays en développement. Ce qui veut dire, l'islam n'a pas d'effet négatif significatif sur la croissance économique<sup>168</sup>.

Par contre Greif (1994) a totalement trouvé le contraire dans son analyse de la concurrence entre commerçants Maghrebis et marchands génois, en effet, il a constaté que les innovations organisationnelles génoises étaient plus efficaces que les méthodes des Maghrebis. Il a justifié cet écart dans l'efficacité par les différences culturelles entre la société individualiste des Génois du monde latin et la société communautaire ou collectiviste du monde musulman<sup>169</sup>.

---

<sup>164</sup> Akhter W, Khan S, op.cit. p03.

<sup>165</sup> Idem.

<sup>166</sup> Akhter W, Khan S, « Determinants of Takāful and conventional insurance demand: A regional analysis », Article publié le 22 Février 2017 consulté le 03Avril 2020, p03.

<sup>167</sup> Idem.

<sup>168</sup> Noland M, « RELIGIONS, ISLAM ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE : L'apport des analyses empiriques », Revue française de gestion, 2007/2 no 171 | pages 97 à 118, p105. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-2-page-97.htm>

<sup>169</sup> Noland M, op.cit. p 105.

La même conclusion a été tirée par Kuran (2002) dans son étude sur le développement des institutions commerciales, considère que les pratiques islamiques, comme par exemple les règles de succession, ont empêché le développement d'institutions commerciales comparables à celles qui se sont développées en Occident à la renaissance. En effet, c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que le commerce du Moyen-Orient a vu progressivement des institutions et des pratiques occidentales<sup>170</sup>.

---

<sup>170</sup> Noland M, op.cit. p 105.

### **Conclusion**

Nous avons consacré ce chapitre à l'étude du cadre général et théorique de l'assurance Takaful et de la croissance économique ainsi que la relation entre ces deux notions. Cette étude nous permet de faire la synthèse suivante :

L'assurance islamique a connu un commencement timide au cours des années quatre-vingt dans des pays comme le Soudan, le Pakistan ou la Malaisie. La toute première expérience remonte à 1978 avec la création par la Faisal Islamic Bank du Soudan, d'une société d'assurance islamique dans le but d'assurer les marchandises acheminées par voies maritimes et appartenant à la banque.

Les traits distinctifs du Takaful tels que la transparence de la documentation sur les produits, le principe inhérent de la distribution des bénéfices aux participants, les restrictions sur les investissements socialement responsables, peuvent être attrayants pour d'autres investisseurs et d'autres marchés n'importe où dans le monde. Par exemple ; A Singapour, 50% des participants qui ont pris part à un investissement basé sur la Shari'a, sont des non-musulmans. En Malaisie, les nouvelles compagnies Takaful sont des compagnies chinoises avec comme cible une clientèle musulmane et non-musulmane.

Aujourd'hui, l'assurance Takaful est considérée comme étant un substitut à l'assurance classique, un facteur incontournable de développement de l'assurance vie dans les sociétés musulmanes et un catalyseur des progrès de la bancassurance. Malgré son évolution spectaculaire, cette industrie doit relever plusieurs défis à savoir :

- ✓ L'existence de plusieurs modèles,
- ✓ Pénurie de personnel d'assurance formé convenablement et qualifié sur le concept Takaful,
- ✓ Manque de connaissance des principes de Takaful par le public et scepticisme sur sa tolérance –en particulier dans l'assurance vie,
- ✓ Manque d'information et de Statistiques sur la réceptivité des musulmans.

Le développement de cette industrie dépendra principalement de sa capacité à se différencier de l'assurance classique et de la demande qui ne fera qu'augmenter dans l'avenir.

L'assurance (y compris l'assurance classique et l'assurance Takaful) est indispensable au bon fonctionnement de l'économie. Son importance réside dans la part de celle-ci dans la constitution du (PIB). En effet, si cette part est très importante, elle va contribuer massivement à la croissance économique. Cette dernière permet par la suite d'améliorer la situation économique d'un pays et d'évoluer le niveau de vie de la société et la rendre plus performante sur le long terme.

Des études théoriques et empiriques ont été réalisées par plusieurs auteurs en vue d'établir une relation entre l'assurance classique et la Takaful et la croissance économique. La plupart des études ont abouti à détecter l'existence des liens entre l'assurance et la croissance mais, ces résultats sont très relatifs, ils diffèrent d'un pays à l'autre et surtout ils diffèrent en termes de sens de la relation entre les deux domaines.

La non convergence des résultats des différentes études s'explique principalement par les caractéristiques et les spécificités de chaque pays en termes de développement de son secteur assurantiel et surtout en termes de niveau du développement économique.

Ainsi, comme l'ont démontré et attesté de nombreuses études tant théoriques qu'empiriques, les assurances Takafuls jouent un rôle socio-économique majeur, tant au niveau des particuliers qu'au niveau des nations. En effet, en plus de son rôle important de mobilisatrice de l'épargne et celui de gestion, de transfert et de réduction des risques, l'assurance Takaful peut constituer un complément et/ou un substitut aux programmes de sécurité sociale garantie par l'Etat. Néanmoins, ce rôle est différent d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre et il n'est pas toujours bien compris et bien assimilé au sein de certains pays, notamment en Afrique. Par ailleurs, nous allons tenter d'étudier dans le chapitre qui suit l'évolution du secteur de l'assurance Takaful dans le monde ainsi que dans les pays : Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, la Malaisie, l'Indonésie et Iran, qui seront notre étude de cas.

**Troisième chapitre**  
**Évolution du marché**  
**de l'assurance**  
**Takaful dans le**  
**monde**

## Troisième chapitre

### Évolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde

C'est Suite à l'élargissement du système financier islamique que l'assurance Takaful s'est agrandi pour atteindre plus de 75 pays, néanmoins, cette assurance a connu un commencement timide et une exclusivité de distribution des produits seulement dans les pays musulmans. Par la suite, à partir de 2006, l'assurance islamique s'est diffusée en Afrique et même en Europe en raison de l'implantation d'une communauté musulmane importante dans ces régions. L'exemple le plus parlant est celui d'Allianz Life Luxembourg qui a proposé une assurance de type Takaful en France en 2009.

Nous présentons dans ce chapitre un aperçu sur le marché du Takaful dans le monde en premier lieu. Puis nous procédons dans un deuxième lieu à la présentation du secteur de l'assurance Takaful et ses caractéristiques dans les marchés où cette assurance est plus pénétrée notamment le marché d'Arabie Saoudite et d'Emirates Arabes Unis, Iran, la Malaisie et enfin l'Indonésie.

#### Section 1 : Panorama du marché de Takaful dans le monde

Cette section est réservée à la présentation du marché de l'assurance Takaful dans le monde. En effet, les produits proposés sont différents selon les marchés locaux et donc selon les contraintes réglementaires locales.

##### 1. Évolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde

Le marché de l'industrie Takaful représente seulement 1% du marché mondial. Avec plus de 250 sociétés d'assurance proposant des produits islamiques dans le monde et avec plus de 20% de la population comme client potentiel, ce modèle poursuit d'enregistrer des chiffres d'affaires importants <sup>171</sup>.

La répartition des institutions de l'assurance Takaful dans le monde selon l'article « Tous les opérateurs Takaful au marché »<sup>172</sup> est indiqué comme suit :

Tableau n°7 : Nombre d'opérateurs Takaful dans le monde en 2014

Pays	Nombre Takaful	Pays	Nombre Takaful
Algérie	01	Pakistan	05
Bahreïn	07	Palestine	02
Bangladesh	06	Qatar	06
Brunei	03	Arabie Saoudite	38
Egypte	07	Sénégal	01
Gambie	01	Somalie	01
Indonésie	05	Sri Lanka	01
Irak	16	Soudan	15

<sup>171</sup> Ndiaye B, « Aperçu sur l'assurance islamique : Focus sur le continent Africain », Mémoire de fin d'étude, Université de Paris, 2014, p19.

<sup>172</sup> Patel Sabbir, « Tous les opérateurs Takaful au marché », 2009, téléchargeable sur <https://www.icmf.org>.



<b>Iran</b>	01	<b>Syrie</b>	04
<b>Jordanie</b>	03	<b>Thaïlande</b>	04
<b>Kenya</b>	02	<b>Tobago</b>	01
<b>Kuwait</b>	13	<b>Tunisie</b>	03
<b>Liban</b>	01	<b>Turquie</b>	01
<b>Lybie</b>	01	<b>EAU</b>	12
<b>Luxemburg</b>	01	<b>Grande Bretagne</b>	02
<b>Malaisie</b>	13	<b>USA</b>	01
<b>Mauritanie</b>	02	<b>Yémen</b>	02
<b>Oman</b>	02		

Source : D'après le site officiel de l'IMCIF : <http://www.imcif.org/>

La distribution des produits Takaful est assez importante dans les pays du Golf avec une forte prédominance, cette région a marqué 64% en 2009 comme part de marché. Les 28% du marché de l'assurance Takaful ont été marqué par la région d'Asie du Sud-Est. Enfin le Takaful est peu représenté en Afrique (7%) qui reste un marché en expansion. En Europe, le développement du marché est plutôt timide<sup>173</sup>.

Le marché des pays du Golf se caractérise par beaucoup d'épargne, l'assurance santé et une épargne spécifique pour le pèlerinage (hajj). Par exemple, la compagnie Arab islamic insurance (Dubai), souscrit les mêmes produits proposés qu'en conventionnel en plus des produits spécifiques comme le hajj, ce qui est différent en Arabie Saoudite où l'on trouve peu de produits type « assurance multirisque ». De même, les compagnies malaisiennes offrent essentiellement des produits d'assurance santé ou d'épargne et peu en assurance habitation ou auto multirisque. Enfin, le Kenya propose des assurances de type micro-Takaful aux communautés pastorales du nord du pays<sup>174</sup>.

On peut expliquer cette concentration par le fait que ce type d'assurance concerne bien évidemment en priorité les pays musulmans. Par contre les faibles pourcentages qui marquent cette assurance en Afrique sont dues au manque de réceptivité des musulmans autrement dit, la faible réceptivité ou sensibilité du public musulman à l'égard de l'assurance, pour qui souvent l'offre existante n'était pas conforme à la sharia. En effet, même si l'apparition des premières compagnies Takaful peuvent être considérées comme un début de réponse, il subsiste néanmoins dans l'opinion et même pour certains spécialistes de la loi islamique des doutes sur la permissivité du principe même d'assurance<sup>175</sup>.

La deuxième cause, l'absence de canaux de distribution, en effet, cette démarche est d'autant plus compliquée qu'il s'agit d'une vente de détail qui nécessite un réseau adapté et dédié aux personnes<sup>176</sup>.

En fin, la dernière cause c'est la concurrence de l'assurance classique, si l'ensemble du secteur de l'assurance est en retard dans la plupart des pays musulmans, il arrive néanmoins

<sup>173</sup> Ndiaye. B, op.cit. p20.

<sup>174</sup> Idem p21.

<sup>175</sup> Charasch. N, « Takaful », Master 2 – Entrepreneuriat International et PME, Université PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE, 2010, p 27.

<sup>176</sup> Idem.

que l'assurance classique soit déjà bien implantée notamment en Afrique. Un pays comme l'Algérie illustre bien cet état. Malgré ses 99% de musulmans et la présence depuis plus de 20 ans de Salama Assurance sur son sol, Takaful n'y adresse que 5 % des parts de marché. Où le taux de pénétration de l'assurance ne dépasse pas 0,7%, c'est un taux très inférieur à la moyenne mondiale qui dépasse les 10% <sup>177</sup>.

Depuis 2009, d'autres pays ont ouvert leur marché à l'assurance islamique comme la Tunisie avec Zitouna Takaful.

Cependant, certains cas n'ont pas été couronnés de succès et de développement de la Takaful à travers le monde . L'exemple d'Allianz à la Réunion est évident car l'offre est aujourd'hui en berne<sup>178</sup>.

Par ailleurs la part des primes Takaful en milliards USD dans le monde n'a pas cessé d'augmenter de 2006 à 2015 ce qui est illustré dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°8 : Évolution mondiale du marché Takaful de 2006 à 2015 en milliards USD**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Prime Takaful</b>	5,1	7,2	10,2	12	14,2	16	19	19,5	22,1	23,2
<b>Prime de l'assurance Classique</b>	3 674	4 127	4 220	4 109	4 335	4 566	4 599	4 641	4 755	4 554
<b>Part de l'assurance Takaful</b>	0,13%	0,17%	0,24%	0,29%	0,32%	0,35%	0,41%	0,42%	0,46%	0,51%

**Source :** Atlas Magazine : « Assurance Takaful, évolution du marché », publié le 6 Avril 2017 consulté le 28 novembre 2019.

D'après le tableau 2, nous constatons qu'au cours des années 2006 jusque 2015, l'assurance Takaful a enregistré des résultats très positifs à savoir :

Une évolution appréciable des primes qui est passé de 5,1 milliards USD en 2006 à 7,2 milliards USD en 2007 soit une contribution de 0,17% (le taux était de 0,13% en 2006) ; cette évolution continuait pour atteindre 10,2 milliards USD en 2008 avec une part de 0,24% par rapport à 2007 ; ainsi avec 12 milliards USD en 2009 avec une légère augmentation de cette part de 0,05% par rapport à l'année précédente, cette évolution poursuivait a arriver à 19,5 milliards USD en 2013,avec une contribution de 0,42% , cette accroissement arrive jusque 32,2 milliards USD en 2015 et 0,51% comme une part des primes mondiales.

<sup>177</sup> Cheikh. K, « Rôle du Marketing dans la promotion de l'Assurance », Mémoire de Magistère en économie, Université de Tlemcen, 2010.

<sup>178</sup> Ndiaye. B, op.cit. p20,21.

Par ailleurs sans oublier de mettre l'accent sur l'évolution galopante de l'assurance conventionnelle, que nous pouvons expliquer par l'opportunité de l'installation de ce marché dans les pays islamiques et non islamiques et surtout par la vente de ses produits dans les différents pays, ainsi que l'élargissement des canaux de distributions de cette dernière peut expliquer cette différence en termes d'évolution de ces deux assurances (Takaful et classique). On parle alors de la localisation du marché du Takaful.

L'évolution de l'assurance Takaful est assez faible par rapport à l'assurance conventionnelle, cela s'explique par les causes de pénétration de l'assurance Takaful évoquées précédemment, sachant qu'il existe d'autres causes qu'on peut citer comme cause principale les divergences et les difficultés rencontrées par les Sharias Board, en effet, les opinions et les interprétations avancées par sharia scholars peuvent différer fortement, empêchant de ce fait l'harmonisation des produits ou des procédures financières islamiques. Cette diversité d'opinions parmi la sharia scholars qui composent ces comités religieux pourrait se révéler un des plus grands défis à relever par la Finance Islamique. L'autre défi consiste à trouver suffisamment de spécialistes compétents en droit islamique pour voir ces Sharia Board.

En fin, en matière de difficultés de Sharia Board on trouve le problème de taille ou encore la rareté des compétences. Il y a moins d'une centaine de shariah scholars dans le monde suffisamment formés et compétents pour siéger dans un Shariah Board.

Pour contourner cette difficulté, ces spécialistes en droit islamique multiplient les mandats dans différents Sharia Boards. Cela permet, certes, d'assurer, de manière indirecte, une plus grande homogénéité dans les décisions des différents comités islamiques. Mais cela ne peut être qu'une solution temporaire et, par ailleurs, cela peut engendrer des situations de conflits d'intérêts.

## **2. L'assurance Takaful en Asie du Sud Est**

La création par les assureurs de « fenêtres » Takaful, offrant en parallèle des produits conventionnels et conformes à la charia, a boosté l'activité de l'assurance Takaful d'Asie du Sud Est. En effet, l'Indonésie, le Pakistan, Brunei, la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines figurent également parmi les pays d'Asie du Sud Est où l'assurance Takaful connaît une importante croissance.

### **A. Le cas de l'Indonésie**

PT Syarikat Takaful Indonesia (24 février 1994) a été la première compagnie qui exerce l'activité Takaful en Indonésie<sup>179</sup>. Au fur et à mesure, le secteur de l'assurance Takaful s'est agrandi dans ce pays, il a vu une création de plus de 45 institutions d'assurance islamique offrant à la fois des produits Takaful général et Takaful familial, ce qui a permis à l'Indonésie

---

<sup>179</sup> El Ayyubi S, Widyastutik. A, op.cit.

d'enregistrer une part de marché Takaful de l'ordre de 23% dans la région de l'ASEAN pour 2014<sup>180</sup>.

Les produits indonésiens islamiques sont fondés sur le modèle malaisien ou sur le modèle du Bahreïn à cause de l'inexistence d'un système local de charia. La réglementation de l'activité du secteur des assurances islamiques de ce pays exige les compagnies d'assurance Takaful de prendre un statut des entreprises publiques ou des sociétés à responsabilité limitée ou des coopératives. Ainsi, les opérateurs indonésiens puissent appliquer soit le modèle de la Wakala, soit le modèle de la Moudaraba, ce choix dépend du modèle qui minimise les coûts d'exploitation<sup>181</sup>.

Enfin, les moyens de distribution des produits Takaful sont les courtiers et les agents qui sont les circuits préférés en Indonésie, mais la bancatakaful gagne de l'importance. Où cette dernière est populaire auprès des particuliers ; c'est un circuit bien établi de la distribution de produits Takaful famille standardisés<sup>182</sup>.

### **B. Le cas de la Malaisie**

Le plan directeur de la Malaisie (2001) indique que cette région vise à devenir une plateforme internationale de la finance islamique. Le secteur malais de l'assurance vie est régi par la banque centrale (la Bank Negara Malaysia (BNM)). Ce pays domine le marché Takaful dans la région de l'ANSEAN avec une part de deux tiers de marché Takaful. Elle est reconnue comme un des leaders dans la régulation Takaful, avec des réglementations spécifiques en place depuis 1984 comme le Takaful Act de 1984 (amendé en 2007), et des lignes directrices<sup>183</sup>.

La loi ne restreint pas le choix du modèle de Takaful ; cependant le modèle Wakala est le plus choisi par les compagnies malaisiennes et seuls deux des opérateurs d'origine relèvent encore du modèle de la Moudaraba<sup>184</sup>.

Par ailleurs, la majorité des opérateurs Takaful continuent vendre par l'intermédiaire des branches de leurs institutions financières. La bancatakaful restera donc probablement un circuit de distribution important<sup>185</sup>.

### **3. L'assurance Takaful au Moyen Orient et au Golfe persique**

C'était grâce à la domination de pays étrangers avant et après l'indépendance que l'installation des filiales d'assurance ont vues le jour dans les pays de la CEG. En effet, les pays étrangers assuraient leurs gisements pétroliers, leurs usines et leurs champs agricoles. Après l'indépendance, il y a eu installation de sociétés étatiques à l'instar du Fond Coopératif d'assurance véhicule au Bahreïn. La société CHARIQUA Assurance et la société DUBAI

---

<sup>180</sup> Rapport Swiss re Sigma N°5/2008 « l'Assurance dans les pays émergents ; Etats des lieux et perspectives de l'assurance Islamique », p31.

<sup>181</sup> Idem.

<sup>182</sup> Idem.

<sup>183</sup> Budd. E, op.cit. p48.

<sup>184</sup> Rapport Swiss re Sigma N°5/2008: op.cit. p29.

<sup>185</sup> Idem p30.

Assurance ont débuté leurs activités en 1970 aux Émirats Arabes Unis. Au Qatar, la première société d'assurance fut Qatar Assurance en 1964.

Nous allons étudier maintenant le cas des pays du Moyen Orient et ceux du Golfe notamment : l'Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Bahreïn, ensuite Iran et enfin Qatar.

### A. L'Arabie Saoudite

L'Arabie saoudite, est une monarchie de type islamique dirigée depuis 1932 par la famille Saoud<sup>186</sup>, elle représente 48% comme part de marché mondial de l'assurance Takaful, les premières compagnies du marché sont Bank Aljazira et SAAB Takaful (filiale de HSBC) l'offre des coopérations de cette région est constitué essentiellement du Takaful famille, des produits combinés épargne-protection pour les particuliers, en lien avec un événement particulier de la vie (éducation, mariage). Toutefois, plusieurs opérateurs Takaful ont adopté le modèle hybride, utilisant la Wakala pour l'émission et la Moudaraba pour les activités de placement, en particulier en assurance vie<sup>187</sup>.

La distribution des produits Takaful est faite par les ventes directes qui dominant en Arabie Saoudite, puisqu'une part substantielle des affaires provient des actionnaires de la compagnie d'assurance. Cependant, Tawuniya, un ancien monopole, emploie une stratégie de distribution à circuits multiples, par l'intermédiaire de succursales et d'agents. La bancassurance est aussi une option, mais qui marche mieux lorsque les produits sont très simples<sup>188</sup>.

### B. Emirats Arabes Unis

Les Emirats Arabes Unis (EAU) sont une fédération de sept Etats indépendants, les entreprises Takaful de ces pays se focalisent sur les affaires individuelles en particulier, au Takaful famille et automobile<sup>189</sup>.

En outre, les compagnies d'assurance islamique fondamentales des Emirats sont SALAMA Abu Dhabi National Takaful et Aman. De plus, Aman applique le modèle de Wakala pour la souscription et le modèle de la Moudaraba pour les placements. Le reste des compagnies, le type de modèles utilisé n'est pas clair<sup>190</sup>.

### C. Bahreïn

Comme la Malaisie, le marché assurantiel à Bahreïn est contrôlé par la Banque centrale (Central Bank of Bahreïn ou CBB). Les opérateurs de Takaful de ce pays préfèrent d'utiliser un modèle hybride, dans le but de favoriser une compréhension commune du Takaful<sup>191</sup>.

Malgré que le cadre réglementaire du Takaful dans ce pays est le meilleur du Moyen-Orient, mais il ne favorise pas le Takaful par rapport à l'assurance classique. Le recours à des

---

<sup>186</sup> Budd. E, op.cit. p45 et 46.

<sup>187</sup> Rapport Swiss re sigma N°5/2008 : op.cit. p33.

<sup>188</sup> Idem p33.

<sup>189</sup> Idem.

<sup>190</sup> Idem.

<sup>191</sup> Idem p37 et 38.

courtiers pour mutualiser les risques industriels importants est remarqué dans cette région. Néanmoins, malgré le faible usage de la bancassurance pour les affaires classiques, la bancatakaful gagne du terrain : on la considère comme un important circuit de distribution de ce secteur<sup>192</sup>.

#### **D. Le cas de Iran**

C'est un pays important dans le monde musulman parce qu'il est le leader du mouvement chiite. Malgré que le marché de l'assurance Takaful de ce pays est large, mais les informations sont sporadiques en raison de l'isolement économique suite aux sanctions occidentales. Toutefois, il y a une quinzaine d'opérateurs Takaful sur le marché, et il n'y a pas d'obligation réglementaire d'avoir une sharia board<sup>193</sup>.

#### **E. Le cas de Qatar**

Le Qatar, est un petit émirat du Moyen-Orient. Le plan du Qatar national 2030 estime que par une législation favorable pour l'industrie du Takaful, ce marché va accroître suite à la forte croissance économique du pays<sup>194</sup>.

En termes de régulation, la loi n°13 de 2002, l'article n°205 (est une loi de la banque centrale de Qatar) a imposé une pénalité spécifique à ceux qui proposent des services financiers sans être dûment autorisés par le régulateur<sup>195</sup>.

### **4. L'assurance Takaful en Afrique**

Généralement, la finance islamique reste embryonnaire dans le continent africain. L'assurance islamique se trouve principalement au Soudan, en Égypte en Tunisie en Algérie et au Sénégal. Une présence moins importante est constatée en Afrique du Sud et en Gambie, le grand problème reste le fait que la réglementation est embryonnaire, ce qui induit à un manque d'harmonisation avec les normes internationales.<sup>196</sup>

Au Sénégal, il existe une seule compagnie Takaful : Salama Assurance Sénégal, filiale du premier groupe mondial dans le secteur. Par ailleurs, l'Afrique du sud applique depuis 2010 la neutralité fiscale pour les trois principaux produits de la finance islamique que sont la Moudaraba, la Mourabaha et la Moucharaka. En effet, le groupe sud-africain Absa Insurance Company Limited (AICL) a pris une option sur l'assurance islamique avec la reprise récente de Takaful South Africa<sup>197</sup>.

---

<sup>192</sup> Rapport Swiss re sigma N°5/2008 :op.cit, p37 et 38.

<sup>193</sup> Budd. E, op.cit.p46.

<sup>194</sup> Idem.

<sup>195</sup> Idem.

<sup>196</sup> Ndiaye. B, op.cit. p21.

<sup>197</sup> Idem.

De plus, en Tanzanie, des produits Takaful et le leasing (ijara) ont été distribués par la « Standard Bank ». En même temps, Absa développe dans ce pays sa marque Absa Islamic banking et projette de lancer Absa Takaful <sup>198</sup>.

Avec une population qui est majoritairement musulmane, l'Égypte contribue avec seulement une proportion de 8% de la totalité des primes<sup>199</sup>. La compagnie Egyptian Saudi Insurance House fut en 2002 la première compagnie Takaful sur le marché égyptien<sup>200</sup>. Le développement de la réglementation Takaful a incité de nouveaux entrants à l'instar de Misr Emirates Insurance Company (Metlico) qui a commencé ses activités fin 2015 <sup>201</sup>.

Même si l'Algérie ne dispose pas encore d'un cadre réglementaire spécifique à l'activité Takaful, mais elle offre des produits d'assurance islamique par le biais de la compagnie Salama Assurance <sup>202</sup>.

L'activité de l'assurance Takaful a été marquée en Tunisie, en 2010, par la compagnie Zitouna Takaful, puis, en 2013, par les deux nouvelles compagnies Takaful qui ont été créées, « AtTakafulia » et « Al AmanaTakaful ». Le pays compte ainsi 3 compagnies Takaful en quelques années et compte poursuivre dans cette lancée<sup>203</sup>.

Appartenant au Nord d'Afrique, la Libye, en 2012, a introduit des réglementations concernant la conduite des affaires Takaful par l'Autorité de contrôle des assurances<sup>204</sup>.

Cependant, le marché Takaful des pays du Maghreb entrave plusieurs obstacles pour son développement comme : la faiblesse du marché financier local, l'absence de culture du risque et surtout l'absence de cadre réglementaire de cette activité<sup>205</sup>.

Néanmoins, toutes les entreprises, qu'elles soient des assurances Takaful pures ou des guichets islamiques, doivent avoir une sharia board<sup>206</sup>.

## 5. L'assurance Takaful en Europe

L'existence d'une assurance conforme à la sharia islamique dans les pays non musulmans peut justifier par l'existence d'une communauté musulmane dans ces régions. L'Angleterre, par exemple à accepter la banque islamique et le Takaful, la première banque islamique a été

---

<sup>198</sup> Ndiaye. B, op.cit. p21.

<sup>199</sup> Afzaz M, El Mmakoudi Maimoun, Amoun M R, Rahali M A, «Evolution de Takaful dans le monde», Master de recherche:Finance islamique, Matière: assurance islamique , Université de Tetoin Maroc, 2019,p8.

<sup>200</sup> Budd E, op.cit. p48.

<sup>201</sup> Afzaz M, El Mmakoudi Maimoun, Amoun M R, Rahali M A, op.cit. p8.

<sup>202</sup> Idem.

<sup>203</sup> Idem.

<sup>204</sup> Budd E, op.cit. p50.

<sup>205</sup> Idem.

<sup>206</sup> Idem.



créée en 2006. Puis, la première société d'assurance islamique British Insurance Islamic Holding en mars 2008<sup>207</sup>.

Par ailleurs, à cause du nombre important des musulmans en France, ce pays a positionné à partir de 2007 sur le segment du Takaful<sup>208</sup>.

Ensuite, des pays occidentaux ont également affiché leur intérêt pour le marché Takaful, comme la Grande-Bretagne, qui est avancé sur ce créneau. Londres a vu naître la toute première association d'assurance islamique (Islamic Insurance Association London). Elle est également le premier pays hors du monde musulman à émettre en 2014 un Sukuk (obligation islamique). L'Espagne a fondé en 2015 le premier instrument opérationnel de financement islamique qui distribue des produits d'assurance Takaful dans le pays<sup>209</sup>.

---

<sup>207</sup> Charasch N, op.cit.p 21.

<sup>208</sup> Idem.

<sup>209</sup> Afzaz M, El Mmakoudi Maimoun, Amoun M R, Rahali M A, op.cit. p8 et 9..



## **Section 2 : Évolution du marché de l'assurance Takaful dans les pays musulmans.**

L'objectif de cette section est de présenter le marché de l'Assurance Takaful dans les pays : AS et EAU, Indonésie, Malaisie, Iran, qui seront notre étude de cas dans le quatrième chapitre.

### **I- L'assurance Takaful dans les pays du Golf**

Selon le rapport IFSB stability (2016) les pays de la coordination des Etats du Golf représentent plus de la moitié du marché mondial du Takaful.

L'industrie du Takaful dans les pays de la CEG est liée à l'industrie des banques islamiques et à l'industrie de l'assurance dans la région. Afin de cerner l'évolution du Takaful dans les pays de la coopération du Golf nous allons prendre en compte seulement l'Arabie saoudite et l'Emirates Arabes unis, qui enregistrent les taux de pénétration les plus élevés par rapport aux autres pays membres de la coopération (Qatar, Koweït, Bahreïn).

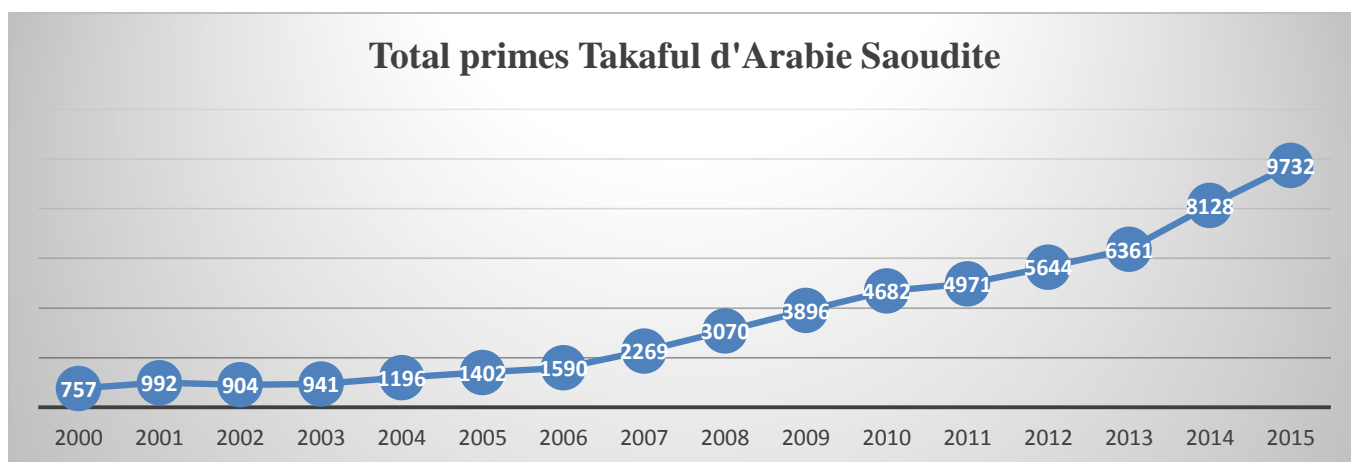
#### **A. Évolution de l'assurance Takaful dans l'Arabie Saoudite et l'Emirates Arabes Unis**

Le Takaful est segmenté en deux segments, qui sont :

- ✓ Takaful général (non vie)
- ✓ Takaful épargne et vie (famille).

Le total de ces primes Takaful de l'Arabie Saoudite de 2000 à 2015 sont données par la figure suivante :

**Figure n°1 : Évolution des primes Takaful d'Arabie Saoudite en milliers de dollars constants.**

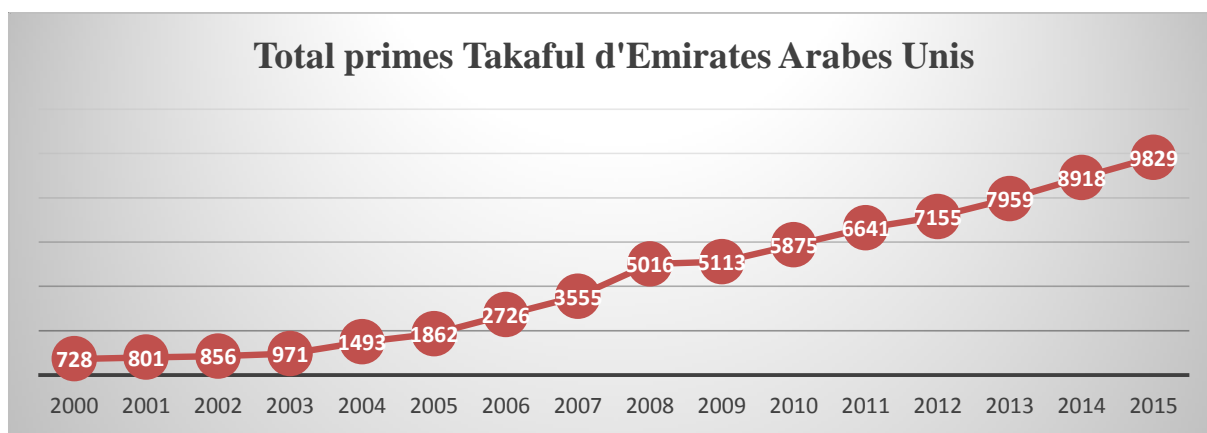


**Source :** réalisée par nous à partir de données Swiss re.

Nous constatons d'après cette figure que l'évolution du volume des primes Takaful collectées d'Arabie Saoudite suit une courbe croissante durant la période 2000-2015, passant de 757 millions de dollars en 2000 à 9732 millions de dollars constant en 2015.

Les contributions Takaful d'Emirates Arabes Unis de 2000 à 2015 sont présentées dans la figure 2 :

**Figure n°2 : Évolution des primes Takaful d'Emirates Arabes Unis en milliers de dollars constants.**



**Source :** réalisé par nous à l'aide des données Swiss re.

Les primes enregistrées l'EAU ont doublées et même triplées durant la période 2000-2015, passant de 728 millions de dollars en 2000 à 9829 millions de dollars en 2015.

Nous pouvons expliquer ces évolutions par la croissance démographique de ces pays (AS et EAU) qui a été marquée durant ces années (2000 à 2015), la population a passé de 20 663 843 habitants en 2000 à 31 717 667 habitants en AS, et de 3 134 062 habitants en 2000 à 9 262 900 pour l'EAU<sup>210</sup>. De plus, l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers et leurs

<sup>210</sup> Herman G J, « Perspective monde », École de politique appliquée, faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, 10 juillet 2020, en ligne [perspective.usherbrooke.ca](http://perspective.usherbrooke.ca) consulté le 10 juillet 2020 à 18h :14.

familles (non - résidents) a fait augmenter les primes des deux pays du fait que ces familles ont besoin d'une assurance.

En outre, l'augmentation de l'espérance de vie moyenne des personnes qui habitent dans ces territoires (AS et EAU) est une cause aussi de cette croissance.

En fin, la dernière cause est la réforme du système de santé et d'assurance santé en Arabie Saoudite pour faire face à la dégradation de la qualité des soins et assurer aux citoyens résidents et non-résidents un accès libre aux soins de qualité.

Par ailleurs, l'industrie Takaful de ces régions rencontre quelques difficultés, ces dernières sont <sup>211</sup>:

- ✓ Absence d'innovation dans la gamme des produits Takafuls, ainsi le marketing de ces produits est faible.
- ✓ Les ressources humaines ne sont pas qualifiées, il n'y a pas de formation dans le domaine du Takaful.
- ✓ Les compagnies de Retakaful n'arrivent pas à s'imposer sur le marché et n'arrivent pas à faire face à la concurrence- prix.
- ✓ Les populations de ces pays n'ont pas une culture développée de l'épargne et de l'assurance.
- ✓ Les législations ne concordent pas d'un pays à l'autre. Les EAU ont proposé en 2015 l'unification de la réglementation Takaful dans les pays du Golf lors du sommet Takaful, tenu en Egypte en 2015.
- ✓ Les comités sharias diffèrent d'un pays à l'autre. Il y a plusieurs écoles de jurisprudence islamique dans la région (Chafeit, Hambalit, Hanafit, etc.).
- ✓ Un grand nombre des citoyens considèrent que le Takaful est non licite du point de vue religieux, jusqu'à présent.
- ✓ Les subventions accordées par ces Etats aux différents secteurs diminuent de l'importance du Takaful : Les soins médicaux, la formation et plusieurs autres services sont gratuits. Cela freine l'émergence du Takaful.

## II- L'assurance Takaful en Iran

Malgré que le système religieux continue de façonner l'environnement des affaires en Iran, et malgré les sanctions économiques, l'Iran est l'un des plus grands marchés Takaful du monde. Cela pourrait être dû au fait que l'Iran est le seul pays à maintenir un système financier entièrement islamisé, établissant ainsi un domaine dans lequel Takaful peut prospérer en faisant de la conformité à la charia une exigence légale de l'industrie nationale de l'assurance<sup>212</sup>.

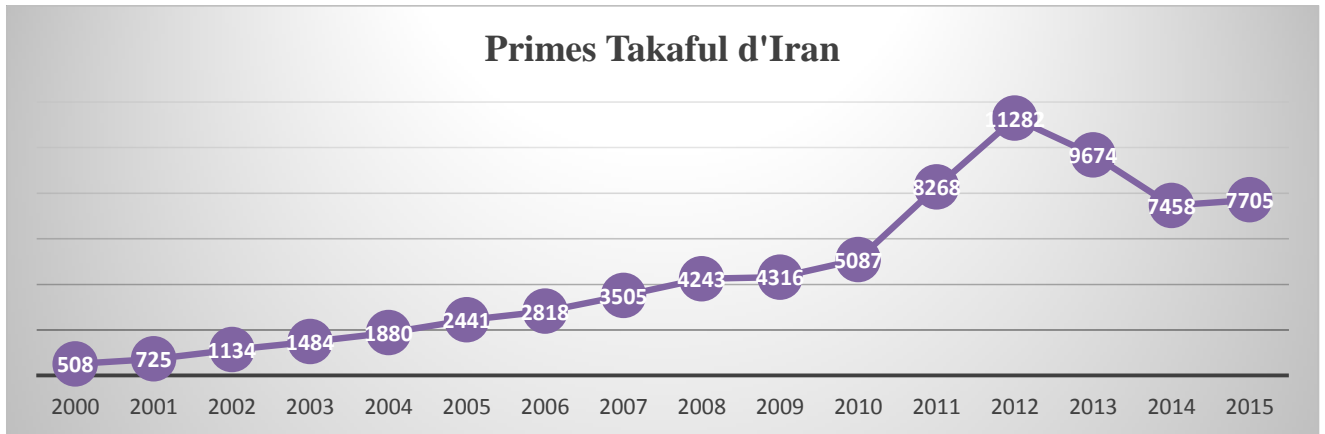
---

<sup>211</sup> Amirou R, op. cit. p75.

<sup>212</sup> Kortbawi M, Le P, « Takaful en Iran : nouvelle frontière ou fausse aube ? », Article publié en Mars 2016 consulté le 8 mai 2020 à 13h :08.

En effet, Ceci a fait augmenter les primes de l'assurance Takaful d'une façon remarquable durant la période 2000 à 2012 surtout, et elles ont baissées durant 2013 à 2015 mais il reste toujours des chiffres importants comme l'illustrent la figure suivante :

**Figure n°3 : Évolution des primes Takaful d'Iran en milliers de dollars constants.**



**Source :** établi par nous à l'aide des données de Swiss re.

La constitution de la république islamique d'Iran a clairement déclaré que toutes les lois contraires aux principes de l'islam sont nulles et sans effet. Pour assurer une conformité à la sharia, le conseil de surveillance de la loi constitutionnelle a le pouvoir de rejeter toute loi approuvée par le parlement s'il les considère comme contraire aux dits principes<sup>213</sup>.

Il existe des facteurs qui influencent sur le niveau des primes de l'assurance Takaful en Iran, parmi eux nous pouvons citer<sup>214</sup> :

- ✓ Le manque d'expérience des sociétés d'assurances nouvellement établies ;
- ✓ Le manque des réglementations concernant les activités d'assurance ;
- ✓ La relation très limitée avec les marchés développés d'assurance ;
- ✓ L'intervention excessive de la B.M.I. dans les activités et le management des sociétés d'assurance ;
- ✓ Le défaut des réglementations qui pourrait causer le développement d'assurance surtout en ce qui concerne les lois de responsabilité civile ;
- ✓ La présence d'une société publique forte en capacité qui absorbe presque la moitié des primes du marché ;
- ✓ L'existence d'une concurrence non régularisée ;
- ✓ Le manque d'expérience technique à cause d'existence d'un système de tarif obligatoire pour une longue durée et jusque ces dernières années.

Or que nous pouvons dire que les principales causes de la baisse des primes c'est que les assureurs en Iran n'ont pas besoin d'un conseil de la charia et ne fonctionnent pas comme des

<sup>213</sup> Razzaghi Kashani A A, « Comparaison entre certains principes du droit d'assurance français et iranien », Thèse Professionnelle, MBA Cnam, Ecole nationale d'assurances, 2009-2011, p13.

<sup>214</sup> Idem p106 et 107.

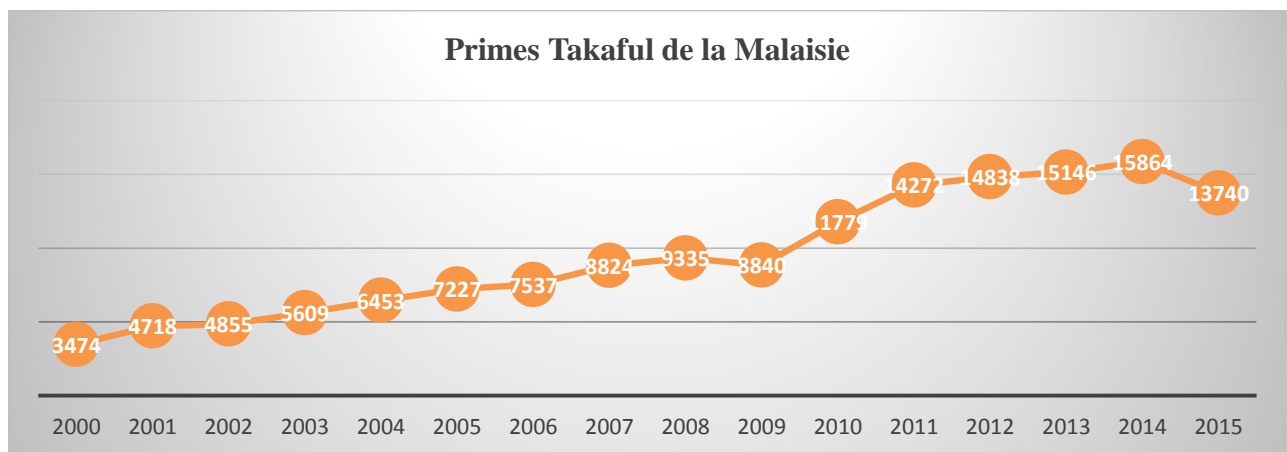
opérateurs traditionnels Takaful parce que le gouvernement iranien ne maintient pas une division « stricte » avec l'assurance conventionnelle. Le sens de Takaful est ambigu dans le contexte iranien, car les recherches peu abondantes sur l'Iran ne les différencient pas clairement<sup>215</sup>.

La deuxième cause : les sanctions dirigées par les États-Unis sur Iran, ce qui a engendré des restrictions imposées aux transactions avec les institutions financières iraniennes étant particulièrement importantes. Cela a été particulièrement le cas pour les assureurs iraniens et les opérateurs Takaful, qui ont longtemps été empêchés de fournir des services dans le cadre de transactions iraniennes clés avec de futures entreprises étrangères dans des secteurs comme la navigation commerciale<sup>216</sup>.

### III- L'assurance Takaful en Malaisie

D'après MTA, la Malaisie s'est approprié 19% des parts du marché mondial, l'évolution des primes Takaful de ce pays est présenté dans la figure ci-dessous :

**Figure n°4 : Évolution des primes de l'assurance Takaful de la Malaisie en milliers de dollars constants.**



**Source :** établi par nous à partir des données de Swiss re.

D'après la figure n°04, nous constatons qu'au cours des années 2000 jusque 2015, le marché malaisien de l'assurance Takaful a enregistré des résultats importants passant de 3 474 millions de dollars constants en 2000 à 15 864 millions de dollars constants en 2014, puis, ce marché a enregistré une légère baisse en 2015 avec un chiffre d'affaire qui égale à 13 740 millions de dollars constants.

La prospérité de ce marché en Malaisie est due à la réussite du système Tabung Haji qui a été créé par le professeur Ungku Aziz de l'université de Malaisie, ainsi, les opérateurs Takaful se basent sur l'innovation. Le segment Takaful famille y est très développé<sup>217</sup>.

<sup>215</sup> Razzaghi Kashani A A., op.cit.

<sup>216</sup> Idem.

<sup>217</sup> Amirou R, op.cit.86.

Les opérateurs de Takaful en Malaisie bénéficient d'une bonne gouvernance de l'entreprise, ce qui permet d'enregistrer un grand nombre de souscripteurs, cela permet aux opérateurs en Malaisie de bénéficier de l'économie d'échelle et de la loi des grands nombres<sup>218</sup>.

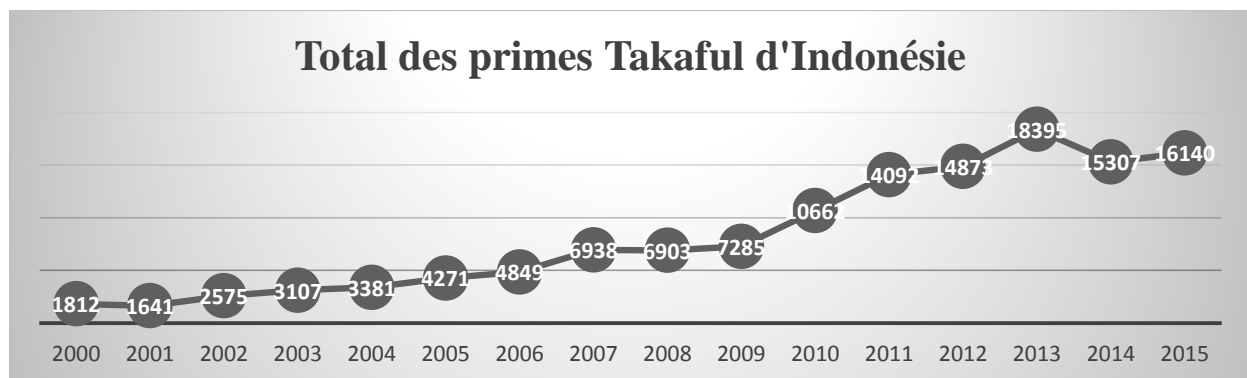
Enfin, la Malaisie s'est basée sur la formation dans le domaine de la finance islamique et du Takaful. Elle a pu attirer les plus grands experts à l'échelle mondiale, pour y enseigner la finance moderne et la jurisprudence musulmane<sup>219</sup>.

#### IV- L'assurance Takaful en Indonésie

L'Indonésie, quatrième pays le plus peuplé dans le monde, connaît une croissance rapide du secteur des assurances.

Au 31 Mars 2016, il y avait 55 sociétés d'assurance Takaful, ce nombre a augmenté par rapport à l'année précédente passant de 49 à 55 compagnies, cela indique la croissance de la demande de cette assurance par le peuple indonésien. La croissance de l'assurance Takaful dans ce pays a continué d'augmenter chaque année au cours de la période 2000-2015 comme l'exprime la figure suivante :

Figure n°5 : Évolution des primes Takaful en Indonésie en milliers de dollars constants.



Source : réalisé par nous à partir des données de Swiss re.

Le développement de l'assurance islamique en Indonésie a connu une tendance croissante. Cette évolution a été marquée grâce à des facteurs parmi ces derniers on trouve la création des compagnies entières d'assurance Takaful et des compagnies du Retakaful ce qui diffère par rapport aux autres pays où le Takaful window prend le monopole, en outre, selon la loi n°40 /2014, une société Takaful distincte devra être établie pour les assurances Takaful ou Retakaful lorsque les actifs Takaful dépassent 50% des assets de l'assurance conventionnelle, ce qui est comme une difficulté pour l'industrie Takaful de ce pays.

Ensuite, ce secteur était en croissance car le taux de croissance du PIB de 2011 à 2015 a augmenté de 5,02%. La croissance s'est produite dans tous les domaines d'activité, dont la croissance la plus élevée a été réalisée par les services financiers et d'assurance.

<sup>218</sup> Amirou R, op.cit.86.

<sup>219</sup> Idem.

De plus, la société bourgeoise et la classe moyenne indonésienne n'a pas cessé d'augmenter durant les années 2010-2015, cette croissance entraîne effectivement une croissance de la consommation qui a dopé la croissance dans plusieurs secteurs d'activités.

Après avoir exposé les différentes évolutions de l'assurance Takaful dans les différents pays cités précédemment, nous allons essayer d'entamer le fond de ce travail de recherche dans le chapitre qui suit tout en exploitant les différents éléments théoriques et empiriques qui expliquent la relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique.

## **Conclusion**

Des défis considérables continuent de faire obstacle à la mondialisation du Takaful en tant qu'alternative viable à l'assurance conventionnelle. Mais il est clair que les fondations ont été jetées à travers le monde pour la poursuite de la croissance du marché.

Les populations de nombreux pays musulmans sont jeunes et évoluent rapidement, ce qui est bénéfique pour la croissance économique et celle du marché de l'assurance. Ces données démographiques associées aux perspectives économiques favorables au Moyen-Orient et en Asie permettent d'envisager un avenir positif pour le Takaful.

Les schémas des marchés du Takaful sont différents au Moyen-Orient et en Asie du Sud et de l'Est. Au Moyen-Orient, les marchés de l'assurance classique sont dominés par les branches commerciales et l'assurance non-vie, tandis qu'en Malaisie et en Indonésie, ce sont les branches individuelles et l'assurance vie qui dominent. Le concept de Takaful, c'est-à-dire la mutualisation de risques similaires entre les participants, est plus adaptable aux petits risques des affaires individuelles, branches dans lesquelles les entreprises Takaful sont les plus actives. Par ailleurs, la sensibilisation à l'assurance est plus élevée en Malaisie qu'au Moyen-Orient où au-delà de l'assurance obligatoire, l'acceptation de l'assurance individuelle est très basse. Dans ces pays, les opérateurs Takaful devront sensibiliser et informer les consommateurs lors de la vente de leurs produits.

La Malaisie encourage l'installation des entreprises de Takaful en offrant des avantages fiscaux et en abaissant les exigences de fonds propres. Tandis qu'au Moyen-Orient, les autorités chargées de la réglementation ont créé des conditions équitables de concurrence, les mêmes règles s'appliquent à l'assurance classique et aux entreprises de Takaful.

Bahreïn est le seul pays où imposant aux entreprises de Takaful l'usage d'un modèle particulier : une combinaison de Wakala (souscription) et Moudaraba(placements). Il tente ainsi de réaliser une convergence et d'augmenter l'acceptation du consommateur.

De grands assureurs mondiaux s'implantent aussi sur le marché du Takaful. La présence de compagnies occidentales peut sembler contradictoire, mais leur réputation, leurs compétences techniques et en matière de distribution, leur solidité financière attire les clients musulmans. Ces qualités sont considérées comme positives pour le développement du marché du Takaful dans son ensemble.

Les circuits de distribution utilisés pour les produits Takaful ne diffèrent pas tellement de ceux de l'assurance classique. La vente directe et les agents liés semblent être les méthodes préférées, notamment dans les pays où les consommateurs doivent être sensibilisés aux avantages des produits d'assurance. L'usage de la bancatakaful, forme de bancassurance conforme à la charia, est aussi de plus en plus populaire. Elle semble être la mieux adaptée aux produits d'épargne simple et aux produits de protection liés à de l'hypothèque.

La vision à l'international et la création d'institutions financières et de conseils à l'international ont permis à la Malaisie d'exporter ses services et prestations en matière de conseil et d'assistance techniques : Le produit de la formation dans la finance islamique et du Takaful est exporté aux pays musulmans et aux pays du Golf.

Le Retakaful constitue le maillon faible de l'industrie Takaful dans ces pays. La faible rentabilité des fonds des adhérents, le manque de différenciation des produits Takafuls, la concurrence sur les prix avec des filiales de grandes firmes d'assurances mondiales, la faible rétention des primes Takafuls, et la non maîtrise des coûts de transactions sont aussi des points faibles du marché du Takaful dans les pays de la CEG.

Dans le chapitre qui va suivre nous allons essayer d'analyser économétriquement la contribution de l'assurance Takaful au développement de l'assurance et de la croissance économique au sein des pays du Golf, Iran, Indonésie, et en Malaisie. Nous allons montrer l'importance qu'a prise le marché du Takaful dans l'évolution du PIB de ces pays.



## **Quatrième Chapitre**

**Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

### Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

#### Quatrième Chapitre

### Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

L'économétrie concerne le développement de méthodes probabilistes et statistiques dans le but d'une compréhension détaillée des données afin d'obtenir une analyse économique, empirique rigoureuse.

L'économétrie est un ensemble de méthodes mathématiques et statistiques appliquées à l'analyse de données économiques. Elle a deux fonctions essentielles, la première tester les théories économiques, la deuxième évaluer les paramètres en jeu dans les relations économiques.

L'objectif de ce chapitre consiste à une essai de validation empirique du lien entre la croissance économique et le secteur de l'assurance Takaful. Nous allons présenter dans une première section le modèle de panel. La deuxième section concernera une application empirique de l'impact du secteur de l'assurance Takaful sur la croissance économique dans quelques pays musulmans : Arabie Saoudite (AS) et Emirats Arabes Unis (EAU), Malaisie, Indonésie, Iran.

#### Section 1 : Présentation de la méthode des données de Panel

Les données en panel possèdent deux dimensions : une pour les individus (ou une quelconque unité d'observation) et une pour le temps. Elles sont généralement indiquées par l'indice  $i$  et  $t$  respectivement. Il est souvent intéressant d'identifier l'effet associé à chaque individu, c'est-à-dire un effet qui ne varie pas dans le temps, mais qui varie d'un individu à l'autre. Cet effet peut être fixe ou aléatoire<sup>220</sup>.

Les données de panel proviennent généralement du regroupement d'enquêtes individuelles annuelles. Ainsi, qui se caractérisent par la grande quantité d'informations qu'elles contiennent, devraient permettre de mieux estimer les relations structurelles rencontrées en économie. Contrairement aux séries temporelles toutefois, les données de panel sont rarement utilisées pour la prévision ou la simulation mais pour révéler les variables significatives dans l'explication d'un comportement (production, consommation etc.)<sup>221</sup>.

Parmi les gains économétriques de cette modélisation nous pouvons citer la réduction de risque de colinéarité entre les variables explicatives (indépendantes), ainsi qu'avec les données de panel, prise en compte des variations entre individus et périodes. Enfin, la réduction du biais autrement dit la facilité de contrôler l'hétérogénéité entre les individus<sup>222</sup>. C'est pour cela qu'on a choisi cette méthode.

---

<sup>220</sup> Leblond S, Belley-Ferris I, « Guide d'économétrie appliquée à l'intention des étudiants du cours ECN 3950 », Département de sciences économiques, Université de Montréal, Octobre 2004, page 9.

<sup>221</sup> Duguet E, « Econométrie des panels avec applications », Mars 2010, page 1.

<sup>222</sup> Thomas A, « L'économétrie des panels », Formation SPdS, Paris, 3 décembre 2004 page 2.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

Le modèle que nous estimons dans ce chapitre est un modèle linéaire. La méthode d'estimation de base associée aux modèles linéaires est celle des moindres carrés ordinaires. Dans le cas des données de panel, cette méthode est très importante car tous les estimateurs que peuvent s'interpréter comme des moindres carrés ordinaires appliqués soit une transformation des données de départ (between, within, MCG, MQCG) soit un modèle auxiliaire défini de manière ad hoc (variables instrumentales, GMM, Chamberlain). Il est donc très important de bien réviser ce modèle avant de commencer pratiquer l'économétrie des panels.

### I- Le modèle linéaire simple

Le modèle en données de panel peut s'écrire pour N individus ( $i = 1, \dots, N$ ) et T observations temporelles ( $t = 1, \dots, T$ ), soit  $n = N \times T$  observations totales, de la manière suivante<sup>223</sup> :

$$Y_{it} = a_{0i} + a'_i x_{it} + \varepsilon_{it}$$

-  $Y_{it}$  : variable endogène observée pour l'individu  $i$  à la période  $t$ ,

-  $x_{it}$  : vecteur des  $k$  variables exogènes  $x'_{it} = (x_{1it}, x_{2it}, \dots, x_{kit})$  ;  $x_{kit}$  est donc la valeur observée pour la  $k^e$  variable exogène pour l'individu  $i$  à l'instant  $t$ ,

-  $a_{0i}$  : terme constant pour l'individu  $i$ ,

-  $a'_i$  : vecteur des  $k$  coefficients des  $k$  variables exogènes  $a'_i = (a_{1i}, a_{2i}, \dots, a_{ki})$ ,

-  $\varepsilon_{it}$  : terme d'erreur.

À partir de cette spécification générale nous pouvons envisager quatre possibilités :

#### ✓ Cas n° 1 : homogénéité totale.

Les constantes  $a_{0i}$  et les coefficients  $a'_i$  sont tous identiques pour tous les individus, nous avons  $a_{0i} = a_0$  et  $a'_i = a'$  pour toutes les valeurs de  $i$ . Le modèle ne comporte qu'une seule équation estimée sur  $n = N \times T$  observations empilées par les MCO (ou les MCG selon la structure de la matrice des variances et covariances des erreurs)<sup>224</sup>.

#### ✓ Cas n° 2 : hétérogénéité totale.

Les constantes  $a_{0i}$  et les coefficients  $a'_i$  sont tous différents pour toutes les valeurs de  $i$ , la structure en panel est rejetée. Le modèle doit être estimé équation par équation pour les N

<sup>223</sup> Bourbonnais R, « Économétrie ; Cours et exercices corrigés », 9<sup>e</sup> édition, Dunod, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris, 2015, page 348.

<sup>224</sup> Idem.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

équations (une équation par individu) par les MCO (ou les MCG selon la structure de la matrice des variances et covariances des erreurs)<sup>225</sup>.

- ✓ **Cas n° 3 : hétérogénéité des coefficients des variables explicatives et homogénéité des termes constants.**

Les constantes  $a_{0i}$  sont toutes identiques ( $a_{0i} = a_0$ ) pour les individus, mais les coefficients  $a'_i$  des variables explicatives sont différents pour chaque individu.

Comme au cas n° 2, le modèle doit être estimé sur les N équations (une équation par individu) par les MCO (ou les MCG selon la structure de la matrice des variances et covariances des erreurs)<sup>226</sup>.

- ✓ **Cas n° 4 : hétérogénéité des termes constants et homogénéité des coefficients des variables explicatives – le modèle à effets individuels.**

Les constantes  $a_{0i}$  sont différentes pour les individus, mais les coefficients  $a'_i$  des variables explicatives sont constants pour les individus ( $a'_i = a'$ ). Ce modèle est appelé « modèle à effets individuels »<sup>227</sup>.

### II- Les tests d'homogénéité

Ces tests permettent de préciser exactement le cas dans lequel nous nous situons. Le choix de la spécification (homogénéité, hétérogénéité) est donc très important. Afin de déterminer la structure du panel, Hsiao (1986) propose une procédure séquentielle de tests qui sont présentés ci-dessous :

#### 1. Test $H_0^1 : a_{0i} = a_0$ et $a' = a'_i \quad \square_i$

Ce test d'hypothèses jointes se ramène à un test de Fisher dont la statistique est donnée par<sup>228</sup> :

$$F_1 = \frac{(SCR_{c1} - SCR) / (N-1)(K+1)}{SCR / (N \times T - N(K+1))}$$

- $SCR_{c1}$  : somme des carrés des résidus du modèle contraint sous l'hypothèse  $H_0^1$ , soit à estimer par les MCO le modèle en empilant toutes les observations. Le degré de liberté est égal à : ( $N \times T =$  nombre total d'observations) et ( $k+1 =$  nombre de coefficients à estimer).

- $SCR =$  somme des carrés des résidus du modèle non contraint, elle est égale à la somme des N sommes des carrés des résidus des modèles estimés sur les T observations de chaque équation individuelle, soit  $SCR = \sum_{i=1}^N SCR_i$ . Le degré de liberté est donc la somme des N

<sup>225</sup> Bourbonnais R, op.cit. p348.

<sup>226</sup> Idem.

<sup>227</sup> Idem p349.

<sup>228</sup> Idem p350.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

degrés de liberté de chaque équation estimée, soit  $ddl = \sum_{i=1}^N (T - (K + 1)) = N \times T - N(K + 1)$ .

Le degré de liberté du numérateur est donc égal à la différence des degrés de liberté de  $SCR_{c1}$  et  $SCR$  :

$$ddl_n = [(N \times T) - (k + 1)] - [(N \times T) - N(k + 1)] = (N - 1)(k + 1)$$

La statistique  $F_1$  est à comparer à la valeur lue dans la table de Fisher aux degrés de liberté du numérateur et du dénominateur. Si  $F_1 > F_{ddl_n, ddl_d}^\alpha$ , nous rejetons l'hypothèse  $H_0^1$  au seuil  $\alpha$ <sup>229</sup>.

### 2. Test $H_0^2 : a' = a'_i$ □i

La statistique de Fisher de ce test est donnée par l'équation suivante<sup>230</sup> :

$$F_2 = \frac{(SCR_{c2} - SCR) / ((N - 1) \times k)}{SCR / (N \times T - N(K + 1))}$$

- $SCR_{c2}$  : somme des carrés des résidus du modèle contraint sous l'hypothèse  $H_0^2$ , soit à estimer le modèle à effets individuels. Le degré de liberté est égal à  $(N \times T =$  nombre d'observations) et  $(k + N =$  nombre de coefficients à estimer), nous estimons  $k$  coefficients et  $N$  termes constants.

- $SCR =$  somme des carrés des résidus du modèle non contraint. Le degré de liberté du numérateur est donc égal à :

$$ddl_n = [(N \times T) - (k + N)] - [(N \times T) - N(k + 1)] = (N - 1) \times k$$

La statistique  $F_2$  est à comparer à la valeur lue dans la table de Fisher aux degrés de liberté du numérateur et du dénominateur. Si  $F_2 > F_{ddl_n, ddl_d}^\alpha$ , nous rejetons l'hypothèse  $H_0^2$  au seuil  $\alpha$ <sup>231</sup>.

### 3. Test $H_0^3 : a_{0i} = a_0$ □i

Ce test d'hypothèses jointes se ramène au test de Fisher dont la statistique est donnée par<sup>232</sup> :

$$F_3 = \frac{(SCR_{c1} - SCR_{c2}) / (N - 1)}{SCR_{c2} / (N \times (T - 1) - k)}$$

-Le degré de liberté du numérateur est donc égal à :

$$ddl_n = [(N \times T) - (k + 1)] - [(N \times T) - (k + N)] = N - 1.$$

<sup>229</sup> Bourbonnais R, op. cit. p350.

<sup>230</sup> Idem .

<sup>231</sup> Idem 351.

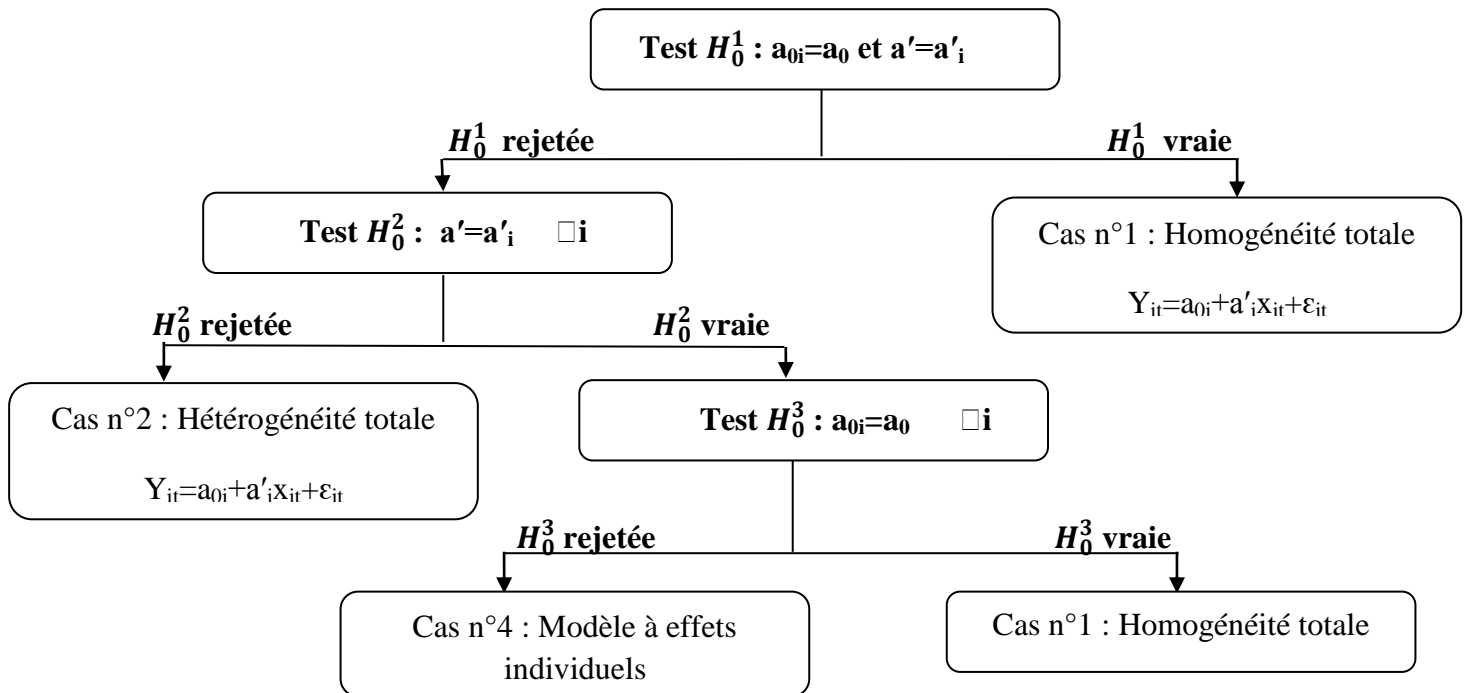
<sup>232</sup> Idem.

**Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

La statistique  $F_3$  est à comparer à la valeur lue dans la table de Fisher aux degrés de liberté du numérateur et du dénominateur. Si  $F_3 > F_{dnl;n; dnl;n}^\alpha$ , nous rejetons l'hypothèse  $H_0^3$  au seuil  $\alpha$ <sup>233</sup>.

Le schéma ci-après récapitule la démarche de ces tests

**Figure n°6 : Procédure séquentielle des tests d'homogénéité**



Source : Bourbonnais R, op. Cit. P349.

**III- Le test d'Hausman**

Le test de spécification d'Hausman (1978) est un test général qui peut être appliqué à des nombreux problèmes de spécification en économétrie, traitant avec le problème d'endogénéité. Son application la plus répandue est celle des tests de spécification des effets individuels aléatoires en panel. L'idée générale du test d'Hausman est simple : Supposons que l'on cherche à tester la présence éventuelle d'une corrélation ou d'un défaut de spécification. Admettons que l'on dispose de deux types d'estimateurs pour les paramètres du modèle étudié. Le premier estimateur est supposé être l'estimateur non biaisé à variance minimale sous l'hypothèse nulle de spécification correcte du modèle (absence de corrélation). En revanche, sous l'hypothèse alternative de mauvaise spécification, cet estimateur est supposé être biaisé. Par contre, le second estimateur, celui du modèle à effets fixes, est non biaisé dans

<sup>233</sup> Bourbonnais R, op. cit.p350.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

les deux cas. L'application technique de ce principe suppose tout de même que l'on construise la matrice de variance covariance de l'écart entre les deux estimateurs<sup>234</sup>.

Or que Régais Bourbonnais a considéré que ce test est un test de spécification qui permet de déterminer si les coefficients des deux estimations (fixes et aléatoires) sont statistiquement différents<sup>235</sup>.

Sous l'hypothèse nulle H0 d'orthogonalité entre les variables explicatives et le terme d'erreur du modèle à effets aléatoires, les deux estimateurs Within et MCG sont des estimateurs non biaisés et dans ce cas il ne doit pas y avoir de différence significative entre les estimations Within et MCG des différents coefficients. La méthode des MCG est alors retenue : le modèle est à effets aléatoires. Le test de spécification de Hausman repose sur le corps d'hypothèses suivant<sup>236</sup> :

H0 :  $\hat{\alpha}_{LSDV} - \hat{\alpha}_{MCG} = 0 \longrightarrow$  le modèle est à effets aléatoires.

H1 :  $\hat{\alpha}_{LSDV} - \hat{\alpha}_{MCG} \neq 0 \longrightarrow$  le modèle est à effets fixes.

La statistique du test est la suivante :

$$H = (\hat{\alpha}_{LSDV} - \hat{\alpha}_{MCG})' [\text{Var}(\hat{\alpha}_{LSDV}) - \text{Var}(\hat{\alpha}_{MCG})]^{-1} (\hat{\alpha}_{LSDV} - \hat{\alpha}_{MCG}).$$

La statistique H est distribuée selon un chi-deux à k degré de liberté. Si  $H > \chi^2_{(k)}$  pour un seuil  $\alpha$  % fixé, nous rejetons l'hypothèse H0, l'estimateur LSDV (Within) est non biaisé, nous rejetons alors la spécification à effets aléatoires et nous choisissons un modèle à effets fixes individuels<sup>237</sup>.

### IV- Les modèles à effets individuels

Les hypothèses faites pour le modèle erreur simple sont difficiles à soutenir dans de nombreux cas. En effet, peu de modèles peuvent résumer la totalité de l'hétérogénéité des comportements des individus au moyen des seules variables explicatives. On parle d'hétérogénéité inobservée, soit parce que les données individuelles qui la déterminent ne sont pas présentes dans l'enquête soit parce que ces données ne sont pas mesurables. Pour les entreprises, on peut penser la qualité de la gestion, pour les ménages, l'influence du milieu familial. L'avantage des données de panel réside dans leur capacité à fournir des estimateurs convergents même lorsque ces informations sont manquantes<sup>238</sup>.

Il existe deux modèles principaux qui prennent en compte l'hétérogénéité des individus. Le modèle à erreur composée (modèle à effets aléatoires) suppose que l'effet individuel est sans corrélation avec les variables explicatives. On parle de modèle à effet non corrélé. Le modèle à effet fixe, que nous verrons plus loin suppose que l'hétérogénéité est corrélée avec les

<sup>234</sup> Goaid M, Sassi S, « Econométrie des données de Panel sous Stata », 1<sup>ère</sup> édition, Institut des hautes études commerciales de Carthage, Laboratoire d'économie & de Finance Appliquées, Mai 2012, p12.

<sup>235</sup> Bourbonnais R, op. Cit. P358.

<sup>236</sup> Idem.

<sup>237</sup> Idem.

<sup>238</sup> Duguet Emmanuel, op.cit. p17.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

variables explicatives. On parle de modèle à effet corrélé. Ce dernier modèle est considéré comme le plus pertinent par une majorité de spécialistes<sup>239</sup>.

### 1. Le modèle à effets aléatoires individuels

Le modèle à erreur composée a été introduit en 1966 par Balestra et Nerlove. Il consiste à introduire un effet individuel dans la perturbation du modèle. Ceci implique que l'estimation par les moindres carrés ordinaires n'est pas optimale. La solution réside dans l'application des moindres carrés généralisés. Toutefois, pour pouvoir mettre en œuvre cet estimateur, il faudra d'abord estimer la matrice de covariance des perturbations du modèle à erreur composée, ce qui implique d'introduire deux autres estimateurs : l'estimateur interindividuel (between) et l'estimateur intra-individuel (within)<sup>240</sup>.

Le modèle à erreurs composées suppose que la spécificité individuelle est sous forme aléatoire. Le terme constant spécifique à l'individu  $i$  est aléatoire. Il se décompose en un terme fixe et un terme aléatoire spécifique à l'individu permettant de contrôler l'hétérogénéité individuelle. En regroupant les termes aléatoires du modèle, on obtient une structure à erreurs composées.

Comme nous décomposons la constante dans le modèle à effets fixes, il s'agit dans le modèle à effets aléatoires de décomposer les résidus. C'est en effet dans ces derniers qu'interagissent les variables explicatives omises. Le modèle s'écrit toujours<sup>241</sup> :

$$Y_{it} = a_0 + a'_i X_{it} + \varepsilon_{it}$$

Le terme d'erreur  $\varepsilon_{it}$  est alors décomposé (d'où le nom donné aussi à ce type de modèle : modèle à erreur composée) de la manière suivante :

$$\varepsilon_{it} = \alpha_{0i} + \lambda_t + v_{it}$$

Les variables  $\alpha_{0i}$  désignent ici les effets individuels qui représentent l'ensemble des spécificités structurelles ou temporelles de la variable endogène, qui diffèrent selon les individus. On suppose ici que ces effets sont aléatoires. Les variables aléatoires  $\lambda_t$  représentent quant à elle les effets temporels strictement identiques pour tous les individus. Enfin, le processus stochastique  $v_{it}$  désigne la composante du résidu total  $\varepsilon_{it}$  orthogonale aux effets individuels et aux effets temporels. Généralement, on est conduit à faire un certain nombre d'hypothèses techniques sur cette structure de résidus<sup>242</sup>.

Généralement ce modèle suppose les hypothèses suivantes<sup>243</sup> :

<sup>239</sup> Idem.

<sup>240</sup> Duguet E, op.cit. 17.

<sup>241</sup> Goaid M, Sassi S, op.cit. p 26.

<sup>242</sup> Hurlin C, « L'Econométrie des données de Panel », Ecole Doctorale Edocif, Séminaire Méthodologique, p33.

<sup>243</sup> Idem.



## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

- On suppose que les résidus  $\varepsilon_{it} = \alpha_{0i} + \lambda_t + v_{it}$  sont indépendants et satisfont les conditions suivantes,  $\square i \in [1; N]; \square t \in [1; T]$
- $E(\alpha_i) = E(\lambda_t) = E(v_{it}) = 0$
- $E(\alpha_i, \lambda_t) = E(\lambda_t, v_{it}) = E(\alpha_i, v_{it}) = 0$
- $E(\alpha_i, \alpha_j) = \begin{cases} \sigma_\alpha^2 & i=j \\ 0 & \square i \neq j \end{cases}$
- $E(\lambda_t, \lambda_s) = \begin{cases} \sigma_\lambda^2 & t=s \\ 0 & \square t \neq s \end{cases}$
- $E(v_{it}, v_{js}) = \begin{cases} \sigma_v^2 & i=j \text{ et } t=s \\ 0 & \square i \neq j \text{ et } t \neq s \end{cases}$
- $E(\alpha_i X'_{it}) = E(\lambda_t X'_{it}) = E(v_{it} X'_{it}) = 0$

Sous ces hypothèses, la variance de la variable endogène  $Y_{it}$  conditionnellement aux variables explicatives  $X_{it}$  est alors égale à  $\sigma_y^2 = \sigma_\alpha^2 + \sigma_\lambda^2 + \sigma_v^2$ . Les variances  $\sigma_\alpha^2; \sigma_\lambda^2$  et  $\sigma_v^2$  correspondent aux différentes composantes de la variance totale<sup>244</sup>.

### 2. Modèle à effets fixes individuels

Le modèle à erreur composée a été critiqué par Mundlak en 1973 sur une base assez solide. Dès lors que des agents économiques optimisent, ils ne peuvent ignorer la valeur de l'effet individuel, et la prennent en compte dans leur décision<sup>245</sup>.

Le modèle à effets fixes suppose que les relations entre la variable dépendante et les variables explicatives sont identiques pour tous les individus. Si l'on considère  $N$  individus, observés sur  $T_i$  périodes de temps et  $K$  variables explicatives, le modèle s'écrit alors<sup>246</sup>:

$$Y_{it} = a_{0i} + a'_i X_{it} + \varepsilon_{it}$$

Les effets individuels sont représentés par les constantes  $a_{0i}$  (d'où l'appellation modèle à effets fixes).

Dans ce modèle on suppose que les résidus  $\varepsilon_{it}$  sont indépendants et satisfont les conditions suivantes  $\square i \in [1; N]; \square t \in [1; T]$ <sup>247</sup> :

- $E(\varepsilon_{it}) = 0$
- $E(\varepsilon_{it}; \varepsilon_{is}) = \begin{cases} \sigma_\varepsilon^2 & t=s \\ 0 & \square t \neq s \end{cases}$

<sup>244</sup> Hurlin C, op.cit. p 34.

<sup>245</sup> Duguet E, op.cit. 23.

<sup>246</sup> Goaid M, Sassi S, op.cit. p 18.

<sup>247</sup> Idem.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

Ce qui implique  $E(\varepsilon_i; \varepsilon_i') = \sigma_\varepsilon^2 I_T$  où  $I_T$  désigne la matrice identité ( $T_i, T_i$ ).

- $E(\varepsilon_{it}; \varepsilon_{js}) = 0$  ;  $\square j \neq i$  ,  $\square (t,s)$ .

Le modèle à effets fixes individuels présente une structure des résidus qui vérifient les hypothèses standards des MCO. Il s'agit en fait d'un modèle classique avec variables indicatrices individuelles<sup>248</sup>.

La méthode d'estimation des paramètres va dépendre de la structure des termes d'erreurs<sup>249</sup> :

- Si les erreurs sont homoscédastiques, non autocorrélées dans la dimension temporelle  $Cov(\varepsilon_{it}, \varepsilon_{it'}) = 0$  pour  $t \neq t'$  et dans la dimension individuelle  $Cov(\varepsilon_{it}, \varepsilon_{jt}) = 0$  pour  $i \neq j$  : méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO) sur les variables indicatrices (en anglais LSDV = Least Square Dummy Variable) ou sur les estimateurs Within.
- Si les erreurs sont hétéroscédastiques et/ou autocorrélées dans la dimension temporelle mais indépendantes dans la dimension individuelle : méthode des Moindres Carrés Généralisés (MCG) sur les variables indicatrices (LSDV) ou sur les estimateurs Within.

### A. Estimateur LSDV

L'estimateur LSDV consiste à appliquer la méthode des MCO sur le modèle avec variables indicatrices spécifiques pour chacun des N individus. Nous construisons donc N variables indicatrices tel que :  $D_i = 1$  pour l'individu i et 0 pour les autres. Le modèle s'écrit<sup>250</sup> :

$$Y_{it} = a_0 + a_{01} D_1 + a_{02} D_2 + a_{03} D_3 + \dots + a_{0N} D_N + a'_i X_{it} + \varepsilon_{it}$$

Pratiquement, nous estimons le modèle sans la constante  $a_0$  :  $Y_{it} = a_1 D_1 + a_2 D_2 + a_3 D_3 + \dots + a_N D_N + a'_i X_{it} + \varepsilon_{it}$ , par les MCO ou les MCG si les erreurs sont hétéroscédastiques ou/et autocorrélées<sup>251</sup>.

Nous pouvons ensuite calculer les coefficients  $a_{0i} = a_0 + a_i$  du modèle initial, la valeur de la constante  $a_0$  étant égale à la moyenne des coefficients  $a_i$  estimés<sup>252</sup>.

### B. Estimateur Within

L'estimateur Within (estimateur intra-individuel) consiste à centrer préalablement toutes les variables à expliquer et explicatives sur leurs moyennes individuelles et à appliquer la méthode des MCO (ou MCG si les erreurs sont hétéroscédastiques ou autocorrélées) sur le modèle ainsi transformé<sup>253</sup>:

<sup>248</sup> Goaid M, Sassi S, op.cit. p 18.

<sup>249</sup> Bourbonnais R, op.cit. p356.

<sup>250</sup> Idem.

<sup>251</sup> Idem.

<sup>252</sup> Idem.

<sup>253</sup> Idem.

## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

$$(Y_{it} - \bar{Y}_i) = a'(x_{it} - \bar{x}_i) + \varepsilon_{it} \text{ pour } i=1, \dots, N \text{ et } t=1, \dots, T$$

Après l'estimation des coefficients  $a'$  les coefficients fixes individuels  $a_{0i}$  s'obtiennent par les relations :  $\hat{a}_{01} = \bar{y}_1 - \hat{a}'\bar{x}_1$  ;  $\hat{a}_{02} = \bar{y}_2 - \hat{a}'\bar{x}_2$  ; ..... ;  $\hat{a}_{0N} = \bar{y}_N - \hat{a}'\bar{x}_N$  <sup>254</sup>.

Nous calculons ensuite les coefficients  $a_{0i} = a_0 + a_i$  du modèle initial comme précédemment ; cette méthode d'estimation conduit exactement aux mêmes résultats que la méthode LSDV <sup>255</sup>

### Section 2 : Analyse empirique de l'impact de l'assurance Takaful sur la croissance économique.

Après avoir présenté un aperçu théorique sur la modélisation en Panel, nous allons mener dans cette section une étude empirique, en se basant sur les différents tests d'hypothèses de cette modélisation passant d'un test d'homogénéité qui précise la spécification de la structure de Panel, au test d'Hausman qui distingue le type des effets individuels (aléatoires ou fixes).

Nous allons également tester l'autocorrélation et l'hétéroscédasticité des erreurs du modèle retenu, si ces dernières violations sont présentes donc une correction sera nécessaire dans le but d'apporter une explication sur l'influence de l'évolution du secteur de l'assurance Takaful sur l'évolution du produit intérieur brut (PIB) des cinq pays : Arabie Saoudite (AS) et Emirats Arabes Unis (EAU), Iran et Indonésie, enfin Malaisie.

#### I. Présentation des données et leurs sources

Notre étude se base sur des données croisées (données de panel) ayant pour objectif d'analyser l'évolution des différentes variables en coupes instantanées et dans le temps. Dans notre application économétrique, en se basant sur les études qui ont été réalisées dans le sens de la relation entre l'assurance et la croissance économique, nous allons reprendre les deux variables principales expliquant d'une manière générale le lien entre le domaine de l'assurance et celui de l'économie. Il s'agit du PIB réel et les primes totales d'assurance (WARD et ZURBRUEGG).

Par ailleurs, l'existence d'un lien entre la croissance économique et dynamiques urbaines, a été la problématique de nombreux chercheurs (Glaeser et al, 1995, Moomav et Shatter 1996, Davis et Henderson 2003, Duranton et Puga 2005 Catin et al 2008), mettent en évidence un processus circulaire où les rendements croissants agrégés localisées sont à l'origine d'une agglomération continue et cumulative des ménages et des firmes qui génère, à son tour, des effets de taille de marché. Compte tenu de ses influences sur le développement économique, nous allons prendre la variable démographique « taux d'urbanisation ».

Dotsey et Sarte (2000) postulent dans leur étude que l'inflation et la croissance sont liées positivement à court terme tandis qu'à long terme, l'inflation affecte négativement la

<sup>254</sup> Bourbonnais R, op.cit. p356.

<sup>255</sup> Idem.

### Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

croissance. Parant de ce constat, nous avons jugé qu'il est nécessaire d'ajouter cette variable financière (taux d'inflation).

Donc nous allons utiliser quatre variables :

#### 1. Le Produit Intérieur Brut

Cette variable mesure la croissance économique, nous avons pris le PIB réel, extrait de la base de données du Sigma Swiss re. Le PIB que nous avons utilisé est celui à prix constant, c'est-à-dire corrigé des effets de l'inflation.

#### 2. Le Chiffre d'Affaires du secteur des assurances

Le chiffre d'affaires correspond aux primes totales annuelles réalisées par le secteur des assurances Takaful (Takaful famille et Takaful générale) dans les marchés des pays : Arabie Saoudite (AS) et Emirats Arabes Unis (EAU), Malaisie, Indonésie, Iran. Cette variable est obtenue auprès du site Sigma Swiss re, elle est exprimée en dollars constants.

#### 3. Taux d'inflation

Le taux d'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation durable des prix. Il est calculé à base de l'IPC, cette variable est soustraite de la base de données de la Banque Mondiale.

#### 4. Taux d'urbanisation

Cette variable exprime le pourcentage de la population urbaine dans la population totale d'une nation donnée, cette série aussi est obtenue de la base de la Banque Mondiale.

En tous, notre modèle va contenir deux types de variables :

- ✓ La variable dépendante ou a expliqué, ou encore endogène qui est la valeur du produit intérieur brut en dollars constant des pays concernés de 2000 à 2015.
- ✓ Les variables indépendantes ou explicatives, ou bien exogènes qui sont : le total des primes Takaful, ainsi le taux d'inflation et le taux d'urbanisation de l'assurance Takaful de 2000 à 2015.

## II. Application du test d'homogénéité sur les variables

Pour la réalisation des différents tests sur nos données de panel nous allons utiliser un logiciel qui s'appelle « STATA version 15 ».

**Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

**Tableau n°9 : Initialisation du modèle de panel**

```
. xtset individus Années
      panel variable:  individus (strongly balanced)
      time variable:  Années, 2000 to 2015
      delta: 1 unit
```

Source : Stata 15.

En seconde lieu le test d'homogénéité a pour but de savoir la possibilité où la non possibilité de modéliser des données de panel, suivons la procédure séquentielle du test d'homogénéité présenté auparavant dans la première section de ce chapitre. L'exécution de la commande du test d'homogénéité nous donne les différentes statistiques présentées ci-dessous :

**Tableau n°10 : Test d'homogénéité**

Hypothèse	P-value	Seuil de risque $\alpha$
$H_0^1$	0.00019	5%=0.05
$H_0^2$	0.18	5%=0.05
$H_0^3$	0.086	5%=0.05

Source : réalisé par nous en utilisant Stata 15.

Nous avons retenu à partir du tableau n°10 les conclusions suivantes :

a) Test  $H_0^1 : a_{0i}=a_0$  et  $a'_i=a'_i$   $\square i$

Nous avons p-value =0.00019< $\alpha$ =0.05 ; nous rejetons l'hypothèse  $H_0^1$  passant au test de la deuxième hypothèse.

b) Test  $H_0^2 : a'_i=a'_i$   $\square i$

On a p-value=0.18> $\alpha$ =0.05) ; nous acceptons l'hypothèse  $H_0^2$ . Nous nous dirigeons vers le test de l'hypothèse  $H_0^3$ .

c) Test  $H_0^3 : a_{0i}=a_0$   $\square i$

La p-value=0.086< $\alpha$ =0.05 ; nous acceptons l'hypothèse  $H_0^3$ .

**Conclusion :** Le modèle ne comporte qu'une seule équation estimée sur N×T observations par les MCO sur n=N×T (ou les MCG selon la structure de la matrice des variances et covariances des erreurs).

Dans ce cas nous allons appliquer une régression linéaire multiple à l'aide du STATA.

**III. Estimation du modèle de régression linéaire multiple**

**Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

Cette estimation consiste à régresser la série du PIB sur les séries des variables explicatives sur 80 échantillons ( $N \times T = 5 \times 15 = 80$ ), l'exécution de cette estimation sur le logiciel STATA nous donne les résultats présentés ci-dessous :

**Tableau n°11 : Modèle de régression linéaire multiple**

```
. reg PIB TPK txurb txinf
```

Source	SS	df	MS	Number of obs	=	72
Model	1.3948e+12	3	4.6494e+11	F(3, 68)	=	14.62
Residual	2.1626e+12	68	3.1803e+10	Prob > F	=	0.0000
Total	3.5574e+12	71	5.0104e+10	R-squared	=	0.3921
				Adj R-squared	=	0.3653
				Root MSE	=	1.8e+05

PIB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
TPK	29.65042	4.624647	6.41	0.000	20.42208 38.87876
txurb	-672.5838	1669.067	-0.40	0.688	-4003.155 2657.987
txinf	3007.917	2960.56	1.02	0.313	-2899.788 8915.623
_cons	167579.5	130443.3	1.28	0.203	-92716.15 427875.1

**Source :** réalisé par nous en utilisant Stata 15.

On remarque que sauf le coefficient de la variable « TPK (Total des Primes Takaful) » qui est significativement différent de zéro (parce qu'il possède une probabilité (=0) qui est inférieure au seuil de risque  $\alpha$  (0.05)). Donc nous devons réestimer tout d'abord le modèle et enlever les variables non significatives (taux d'inflation et taux d'urbanisation) puis discuter les autres paramètres qui restent. Dans ce cas nous allons réestimer un modèle de régression linéaire simple.

**Tableau n°12 : Réestimation du modèle**

**Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

. reg PIB TPK

Source	SS	df	MS	Number of obs	=	80
Model	1.6810e+12	1	1.6810e+12	F(1, 78)	=	58.12
Residual	2.2560e+12	78	2.8923e+10	Prob > F	=	0.0000
Total	3.9370e+12	79	4.9836e+10	R-squared	=	0.4270
				Adj R-squared	=	0.4196
				Root MSE	=	1.7e+05

PIB	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
TPK	31.48194	4.129494	7.62	0.000	23.26075 39.70313
_cons	123057.8	30845.56	3.99	0.000	61648.97 184466.6

**Source :** réalisé par nous en utilisant Stata 15.

D'après le tableau 12, on remarque que la variable « TPK » contribuent de manière significative et positive à la formation du PIB.

La probabilité de la statistique de Fisher sert dans cette estimation à vérifier la significativité globale du modèle, sa probabilité étant inférieure à  $\alpha$ , nous rejetons donc  $H_0$  et nous acceptons  $H_1$ , ce qui stipule que le modèle est globalement bon.

Ainsi nous avons une qualité d'ajustement qui est un peu importante où 42,70% (R-sq= 0,427) de la variation du PIB est expliquée par la variation du total des primes Takaful.

Enfin, une dernière condition qui doit être vérifiée pour la validation du n'importe quel modèle économétrique c'est la stationnarité du processus générateur des erreurs c'est pour cela nous allons procéder à l'application des différents tests d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité des erreurs d'un modèle de régression linéaire multiple.

**IV. Application des tests d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité des erreurs**

Parmi les tests classiques qu'on applique pour tester l'autocorrélation des erreurs d'un modèle linéaire simple, on trouve le test de Breush Godfrey, et le test de White pour l'hétéroscédasticité. L'application de la procédure de ces deux tests sur Stata nous donne les résultats suivants :

**Tableau n°13 : Test de Breush Godfrey**

**Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

```
. reg e TPK e1 e2
```

Source	SS	df	MS	Number of obs	=	78
Model	36961.8556	3	12320.6185	F(3, 74)	=	265.05
Residual	3439.79826	74	46.4837603	Prob > F	=	0.0000
				R-squared	=	0.9149
				Adj R-squared	=	0.9114
Total	40401.6538	77	524.696803	Root MSE	=	6.8179

e	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
TPK	.0045962	.0002698	17.04	0.000	.0040587 .0051338
e1	.1488042	.0664246	2.24	0.028	.0164503 .2811581
e2	-.1536079	.0520749	-2.95	0.004	-.2573695 -.0498463
_cons	13.77209	1.649644	8.35	0.000	10.4851 17.05907

**Source :** réalisé par nous en utilisant Stata 15.

La probabilité de Fisher nous indique que le modèle est globalement bon, donc les erreurs sont autocorrélées.

**Tableau n°14 : Test de White**

```
. imtest, white
```

White's test for Ho: homoskedasticity  
against Ha: unrestricted heteroskedasticity

```

chi2(2)          =      24.04
Prob > chi2      =      0.0000
    
```

**Source :** réalisé par nous en utilisant Stata 15.

Nous constatons d'après le tableau n°14 qu'au seuil de 5%, le test de White laisse présager une hétéroscédasticité des erreurs (puisque  $prob > chi2 = 0 < \alpha = 0.05$  donc nous acceptons l'hypothèse H1).

En résumé, les erreurs sont autocorrélées et hétéroscédastiques. Dans ce cas nous allons procéder à la réestimation du modèle de régression linéaire simple par la méthode des MCG.

Notre objectif lors de l'application de la méthode des MCG sur le modèle réestimé est de corriger les violations des hypothèses de stationnarité et d'indépendance des erreurs, en effet les résultats de cette procédure sont les suivantes :

**Tableau n°15 : Estimation du modèle par les MCG**



## Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.

. reg PIB TPK, robust

Linear regression	Number of obs	=	80
	F(1, 78)	=	37.82
	Prob > F	=	0.0000
	R-squared	=	0.4270
	Root MSE	=	1.7e+05

PIB	Coef.	Robust Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
TPK	31.48194	5.11928	6.15	0.000	21.29024	41.67364
_cons	123057.8	25297.46	4.86	0.000	72694.4	173421.1

**Source :** réalisé par nous en utilisant Stata 15.

Après la réestimation du modèle par les MCG on remarque que l'effet du chiffre d'affaire de l'assurance Takaful reste significatif et positif sur le PIB des cinq nations : Arabie saoudite, Emirats arabes Unis, Indonésie, Iran, Malaisie. Nous pouvons écrire le modèle de la façon suivante :  $\widehat{PIB}_i = 123057.8 + 31.48 TPK_i + e_i$

### V. Interprétation économique

Notre étude empirique a pour objectif de déterminer l'existence ou pas d'un impact du secteur de l'assurance Takaful sur la croissance économique (PIB constant) dans les cinq pays : AS et EAU, Indonésie, Iran, Malaisie. En prenant en compte trois variables explicatives : le total des primes Takaful, ainsi le taux d'inflation et le taux d'urbanisation. Les résultats obtenus tout en utilisant le modèle de régression linéaire multiple sont négatifs pour le taux d'inflation et le taux d'urbanisation et positifs pour le totale des primes Takaful.

D'un côté, l'absence d'un effet des deux variables « taux d'inflation » et « taux d'urbanisation » sur le PIB indique que ce dernier dépend des autres facteurs qui influencent plus sur son évolution.

De l'autre côté, l'existence d'une relation positive entre le PIB et le total des primes, affirme que ce dernier joue un rôle important dans la croissance économique et on peut juger que c'est un facteur sur lequel on pourra s'appuyer pour relancer le développement des assurances qui va engendrer une stimulation de la croissance économique ce qui est prouvé par Zuriah, Rosylin et Faizah (2008).

Toutefois, ces cinq pays ne se sont pas intéressés uniquement au secteur de l'assurance. Il y a bien d'autres secteurs plus développés est plus contributifs à la croissance économique de leurs nations. Pour la Malaisie l'industrie des semi-conducteurs et équipements électroniques constitue le secteur qui rend leur économie plus efficace et qui génère une croissance économique potentielle, par contre, l'AS et l'EAU, l'Iran ainsi l'Indonésie sont basés sur l'industrie des hydrocarbures pour améliorer leurs économies et réaliser le développement durable (l'interprétation de la constante nous assure cette conclusion où même si cette assurance n'est pas disponible la valeur du PIB= 123057.8).

### **Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

L'assurance Takaful est exposée à plusieurs freins parmi lesquels-on distingue : l'existence de plusieurs modèles, pénurie de personnel d'assurance formé convenablement et qualifié sur le concept Takaful, manque de connaissance des principes de Takaful par le public et scepticisme sur sa tolérance en particulier dans l'assurance vie, manque d'information et de statistiques sur la réceptivité des musulmans, la gestion de la croissance explosive et l'incapacité d'exploiter son potentiel, l'innovation du produit, le manque des canaux de distribution avec un petit nombre d'acteurs, le manque de réassurance disponible à l'intérieur du mouvement Takaful limitant ainsi la couverture disponible aux assurés (les opérateurs Retakaful) sans oublier aussi le manque des banques islamiques qui sont nécessaires pour le Qard hassan, et le peu des stratégies promotionnelles et de marketing, enfin, le manque de gouvernance autrement dit les sharias boards.

Nous pouvons dire par là, que l'importance accordée au secteur de l'assurance Takaful par les pays musulmans est peu appréciée.

#### **Conclusion**

Dans ce chapitre empirique, nous avons essayé d'examiner la relation entre le secteur de l'assurance Takaful et la croissance économique des cinq pays :AS et EAU, Iran, Indonésie et Malaisie, pour étudier cette relation nous avons pris comme variables explicatives le total des primes Takaful, ainsi le taux d'inflation et le taux d'urbanisation des pays concernés pour une période allant de 2000 à 2015.

Pour rendre explicite cette relation, nous avons choisi une des techniques de modélisation qui est la modélisation en données de Panel qui permet de combiner les deux types d'analyses « en coups instantanés » et « séries temporelles » (dimension individuelle et dimension temporelle). Pour réaliser cette étude nous avons commencé par le test d'homogénéité qui

### **Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique au sein de quelques pays musulmans.**

nous a guidé d'estimer un modèle de régression simple pour qu'on puisse visualiser la nature de la relation entre la croissance économique et l'assurance Takaful.

Les résultats obtenus nous ont permis de conclure ce qui suit :

L'existence d'un effet positif du total des primes Takaful sur le PIB, et l'inexistence d'un lien entre le taux d'inflation et le taux d'urbanisation et le PIB des cinq nations étudiées.

Mais, ces résultats ne cachent pas la réalité que la part du secteur de l'assurance Takaful dans l'évolution du PIB (c-à-d le taux de pénétration) est faible dans les pays : Arabie Saoudite (AS) et Emirats Arabes Unis (EAU), Malaisie, Iran, Indonésie. Autrement dit l'assurance Takaful ne contribue que marginalement à la formation du PIB, dans ces pays, et que ces derniers comptent sur d'autres secteurs.

En effet, ces pays ont intéressé beaucoup plus sur le secteur des hydrocarbures, ainsi que sur le développement des politiques économiques et budgétaires pour redresser leurs économies, et sur des réformes visant à moderniser les infrastructures pour améliorer la situation des classes défavorisées et ouvrir l'économie aux investisseurs étrangers et diversifier les exportations. De plus, l'amélioration du capital humain par la formation et l'éducation est une condition pour réaliser le développement économique.

# Conclusion générale

### *Conclusion générale*

Au terme de ce mémoire de fin d'étude, le quel est loin d'être exhaustif sur la problématique de « La contribution du secteur de l'assurance Takaful à la croissance économique », nous avons entrevu une tentative d'expliquer la relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique. Au terme de cette recherche, il apparaît nécessaire de faire le point sur les différentes contributions proposées dans les chapitres opposant ce mémoire et les resituer par rapport aux objectifs initiaux.

Nous avons tout d'abord parler de l'assurance conventionnelle comme contexte générale de l'assurance, son historique et ses définitions, ainsi ses principes et ses classifications, et son rôle, en effet, ce dernier nous a permis de conclure que les assurances ont pris une place importante dans la vie économique contemporaine. Leur liaison est désormais bien établie avec l'ensemble des activités qui s'appuient sur très souvent sur elles. Elles sont réellement devenues un rouage d'une machine qui tournerait plus difficilement sans leur intervention. Outre les garanties qu'elle offre, l'assurance fournit à l'économie une épargne importante favorable à son développement.

Dans le second chapitre, nous avons mis en avant des généralités sur l'assurance islamique Takaful : sa naissance et son contexte, ensuite, nous avons montré la différence entre l'assurance conventionnelle et l'assurance Takaful, et les modèles de cette dernière, enfin, l'importance de la Retakaful dans l'industrie de Takaful.

Nous pouvons dire que l'assurance Takaful était une assurance d'un nouveau genre, mêlant principes de l'assurance conventionnelle, islam et valeurs éthiques. En effet, l'assurance Takaful évite les principaux torts de l'assurance conventionnelle interdits par le droit musulman comme l'aléa, la spéculation, l'intérêt, et les investissements dans les secteurs interdits. L'assurance Takaful a de ce fait réussi à combiner un produit moderne, compatible avec la religion alors que les systèmes anciens de l'assurance étaient tous laïques. En plus, nous avons pu constater qu'il y'a une multitude de modèles juridiques propres au Takaful, permettant souplesse et adaptabilité au marché requis.

Ensuite, nous avons ajouté des notions de base sur la croissance économique dans une deuxième section du chapitre précédent dans le but d'apporter plus d'explications à notre problématique à travers l'exposition des différentes définitions, types et facteurs, enfin, les théories de la croissance économique, nous avons retenu à partir de cette section que la création de richesses dépend de la croissance économique. Celles-ci seront ensuite distribuées aux agents économiques. En conséquence, périodiquement, tous les gouvernements et les économistes guettent l'évolution du PIB. Il suffit qu'il soit faible pour déclencher un pessimisme sur la situation économique et sociale future, car cette baisse provoque des déséquilibres sociaux (déficit de la sécurité sociale, déficit du régime des retraites...) et des déséquilibres économiques (chômage). Son insuffisance peut conduire à la récession, et son abondance à la destruction de nombreuses ressources naturelles. Or face à ces déséquilibres la question du développement durable reste posée.

Ainsi, la performance de l'économie n'est pas seulement quantitative, elle est aussi qualitative. Or cet aspect de la croissance semble échapper à la logique comptable. Pourtant, le bien être des individus, est aussi un facteur de croissance économique, car plus on est heureux et en bonne santé, plus on est performant.

En fin, dans une troisième section nous avons essayé de souligner les différents travaux théoriques et empiriques qui portent sur notre problématique, nous avons trouvé que le rôle primordial de l'assurance dans l'économie d'un pays a été officiellement connu et reconnu par la CNUCED ; par ailleurs, des études théoriques et empiriques affirment ce rôle. En effet, LAMBERT (1966) signale que l'industrie d'assurance contribue à la formation du revenu national via l'augmentation de la valeur ajoutée ayant pour origine les primes d'assurances collectées. Cette valeur ajoutée va servir à la distribution des salaires, paiement des commissions, des dividendes et des taxes indirectes.

En ce qui concerne l'assurance Takaful on a trouvé une minorité des chercheurs qui ont parlé du lien entre cette assurance et la croissance économique.

Dans le troisième chapitre, nous avons présenté le marché de l'assurance Takaful dans le monde dans une première section, et le marché de l'assurance Takaful dans les cinq pays : AS et EAU, Malaisie, Indonésie, Iran. Tout au long de ce chapitre, nous avons retenu que ces dernières années deux régions du monde se sont distinguées par leur industrie Takaful, ce sont la Malaisie et les pays du Golf c'est pour cela qu'il existe seulement ces deux leaders jusqu'aujourd'hui. Ces expériences réussies de ces deux régions dans l'industrie du Takaful a incité plusieurs pays musulmans et non musulmans à s'y intéresser.

Les produits de l'assurance Takafuls sont présents et disponibles en Grande Bretagne, en Europe, aux USA, en Australie, et dans les pays asiatiques. La Turquie et l'Indonésie possèdent des potentiels importants pour lancer le marché du Takaful famille dans leurs pays respectifs.

Les pays africains s'intéressent de plus en plus au marché du Takaful. L'Afrique du sud qui est leader du marché de l'assurance en Afrique a introduit le Takaful comme un marché de niche sur son territoire. Les pays du Sahel possèdent des conventions communes qui les unissent dans le domaine de la finance et de l'assurance. Ils ont signé des conventions communes qui permettent les activités de la finance islamique et de l'assurance Takaful.

Cependant l'assurance Takaful fait face à de nombreux défis et enjeux concernant son développement.

En premier lieu, le marché Takaful reste un marché limité car la réglementation est aussi variée qu'il existe de pays musulmans, entraînant un cloisonnement des marchés au niveau national ainsi qu'une absence de visibilité juridique internationale.

En deuxième lieu, le Takaful souffre d'un manque de connaissance du public musulman et de critiques communautaires notamment à cause de son caractère religieux.

## Conclusion générale

En dernier lieu, le problème de la stabilité financière des entreprises Takaful car le mode de répartitions des bénéfices au profit des participants et les prêts gratuits (al qard) par l'opérateur en cas de déficit du fonds, ne permettent pas une réelle solidité financière des compagnies Takaful.

Nous en sommes alors enfin venus à notre étude empirique, nous avons tenté d'étudier la relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique en : AS, EAU, Malaisie, Indonésie et Iran. Pour rendre plus explicite notre étude, nous avons procédé par une technique de modélisation qui s'appuie sur les données du panel, tout en commençant par le test d'homogénéité qui nous a guidé à réaliser une régression linéaire simple.

Pour ce faire, nous avons utilisé des données couvrant la période de 2000 à 2015 des pays concernés. Les données du PIB, total des primes Takaful, taux d'urbanisation ainsi le taux d'inflation provient du rapport de Sigma Swiss-re et de la banque mondiale. Le PIB a été choisis comme indicateur de croissance économique et comme une variable endogène, le reste des variables sont les variables supposées qu'elles apportent une explication à la relation entre la croissance économique et l'assurance Takaful.

Afin de répondre à notre question principale, nous avons posé trois hypothèses : la première porte sur l'effet positif des primes Takaful sur la croissance économique, la deuxième sur la part qu'il peut expliquer le chiffre d'affaires des assurances Takaful dans l'évolution du PIB des cinq pays est faible, la troisième et la dernière l'hypothèse théorique qui suppose que l'approche stratégique du marché de l'assurance Takaful est spécifique à chaque pays musulman.

Les résultats de notre modélisation nous ont confirmé la première hypothèse d'existence d'une relation positive entre l'assurance Takaful et la croissance économique des pays : Arabie Saoudite, Emirates Arabes Unis, Indonésie, Iran, Malaisie.

Aussi, à partir des résultats de notre partie pratique nous confirmons aussi la deuxième hypothèse du rôle marginale des primes Takaful dans la croissance économique.

La partie théorique de notre recherche nous a permis de conclure qu'il existe deux approches seulement pour la Takaful qui sont : l'approche Malaisien et l'approche des pays du Golf. Par ailleurs l'approche à suivre dans l'introduction du Takaful doit tenir compte de la culture d'épargne et d'assurance locales dans ce pays. Elle doit aussi tenir compte du degré de développement du secteur des banques islamiques, et du marché des obligations islamiques « Sukuk ». Les coûts des transactions, la qualification de la ressource humaine, et le climat des affaires sont des facteurs influant sur l'approche du marché du Takaful pour chaque pays, dans ce cas-là l'hypothèse théorique est confirmée.

Cette étude de la relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique à travers les primes totales d'assurance Takaful (générale et famille), le taux d'urbanisation et le taux d'inflation, n'est pas assez exhaustive ; elle peut être accomplie par d'autres variables telles que les crédits accordés au secteur privés, les facteurs culturels et religieux et l'éducation. De plus, elle peut être accompli par l'ajout d'autres pays pour élargir le panel et beaucoup plus pour avoir des résultats fiables





# **Bibliographie**

### 1. Ouvrages :

- Beittone A, Cazorla A, Dollo C, Draï A-M, (2007), « Dictionnaire des sciences économiques », 2<sup>ème</sup> édition Armand Colin, Paris.
- Bigot J, Lange D, (2000), « Traité de droit des assurances », édition DELTA.
- Bourbonnais R, (2015), « Économétrie ; Cours et exercices corrigés », 9<sup>e</sup> édition, Dunod, 5 rue Laromiguière, 75005 Paris.
- Chihab M H, Abdelmoumen N, « La finance islamique face au droit français », le Harmattan.
- Couibault F, Eliashberg C, (2011), « Les grands principes de l'assurance », 10<sup>ème</sup> éditions.
- Couibault F, Eliashberg C, Latrasse M, (2002), « Les grands principes de l'assurance », édition L'ARGUS, 5<sup>ème</sup> édition.
- Couibault F, Eliashberg C, Latrasse M, (2003), Les grands principes de l'assurance , édition L'ARGUS, 6<sup>ème</sup> édition, Paris.
- Darreau P, (2003), « Croissance et politique économique », Edition Boeck, Bruxelles.
- Dominique H, Rochet J C, (1991), « Microéconomie des assurances », édition ECONOMICA.
- Ewald F, Lorenzi J-H, (1997), « Encyclopédie d'assurance », édition Economica.
- Hassid A, (1984), « Introduction à l'étude des assurances économiques », édition ENAL, Alger.
- Hess C, (2000) : « Méthodes Actuarielles de l'Assurance Vie », édition ECONOMICA.
- Henriët D, Rochet C, (1991), « Microéconomies de l'assurance », édition ECONOMICA, Paris.
- Glossaire Assurance, (juin 2010), Secrétariat général du CCSF.
- Goaid M, Sassi S, (Mai 2012), « Econométrie des données de Panel sous Stata », 1<sup>ère</sup> édition, Institut des hautes études commerciales de Carthage, Laboratoire d'économie et de finance appliquées.
- Le Vallois F, Palsky P, Paris B, Toseti A, (2003), « Gestion Actif Passif en assurance vie, réglementation, outils, méthodes », édition ECONOMICA, Paris.
- Luc G, (2012), « assurances », l'Argus.
- Marcel F, (2006), « Droit des assurances », Edition LARANCE, 3<sup>ième</sup> édition, Belgique.
- Pascal P, « Croissance et richesse des nations », la découverte, 2005.
- Robert P, 2010, Ouvrage : croissance et crises, chapitre 1 : la croissance présentation d'un processus complexe, , édition Person, Paris, [http://www.caprepa.pearson.fr/libre/analyse/ressources/croissance/7426\\_chap01.pdf](http://www.caprepa.pearson.fr/libre/analyse/ressources/croissance/7426_chap01.pdf).
- Tafani B, (1984), « Les assurances en Algérie : étude pour une meilleur contribution à la stratégie de développement », édition ENAP et OPU, Alger.
- Testenoire J-P, (2009), « La croissance », Edition Cerpeg, In <http://www.cerpeg.ac-versailles.fr>

- Tabourot .J, et all, (1994), « Assurance vie, norme et réglementation comptable », édition L'ARGUS, collection « comptabilité-gestion-finance », paris.
- Yeatman, (1998) : « Manuel international de l'assurance », éd Economica.
- Yvonne LF, (2001), « Droit des assurances », édition Dalloz, 11<sup>ième</sup> édition, Paris.

### 2. Articles et communications :

- Adams M, Andersson J, Andersson L-F, Lindmark M, (2009), « Commercial banking, insurance and economic growth in Sweden between 1830 and 1998 », Accounting, Business & Financial History.
- Akhter W, Khan S, (22 Février 2017), « Determinants of Takāful and conventional insurance demand: A regional analysis ».
- Ammar R, Ayachi M, Ben Slama, Saidane D, (May 2013), « La pratique actuelle des banques islamiques favorise-t-elle la croissance ? », Etudes en économie islamique, Vol 6, Nos. 1&2(57-82), p60.
- Charbonnier J, (Janvier 2011), « L'assurance islamique », articles professionnels, Assurances et gestion des risques, vol. 78(3-4).
- Diemer, « La croissance économique », Cours d'économie générale : Partie II
- Duguet E, (Mars 2010), « Econométrie des panels avec applications ».
- Djameleddine Laguere M, (25-26 Avril 2011), « La Takaful comme alternative à l'assurance Traditionnelle », Colloque international sur : Les sociétés d'Assurances Takaful et les sociétés d'assurances Traditionnelles Entre la Théorie et l'Expérience Pratique, Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, Laboratoire partenariat et investissement dans les PME/PMI dans l'espace Euro-Maghrébin, Université Ferhat Abbas.
- Douceret M H, (2010), « Le Takaful en France demain : fiction ou réalité ? », MBA, Thèse professionnelle, Ecole nationale d'assurances, Paris. Chapitre 4, IUFM AUVERGNE.
- El Ayyubi S, Anditta W, (July 2019), « The Impact of Macroeconomic Indicators on Islamic Insurance Demand in Indonesia », Al-Iqtishad: Jurnal Ilmu Ekonomi Syariah (Journal of Islamic Economics) Volume 11 (2), July 2019 P-ISSN: 2087-135X; E-ISSN: 2407-8654 Page 181 – 200.
- Hurlin C, « L'Econométrie des données de Panel », Ecole Doctorale Edocif, Séminaire Méthodologique.
- Institut Algérien des Hauts Etudes Financiers, (Novembre 2006) « Bases techniques de l'assurance ».
- Ghlamallah E. (30/01/2019), L'assurance Takaful dans le monde quelles perspectives en 2019, cabinet de conseil spécialiste de la distribution et de la conception de solutions Takaful et de finance.
- Gustina N, Irwani A, (Oct - Dec 2012 ), « Analysis of Demand for Family Takaful and Life Insurance: A Comparative Study in Malaysia », Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, Vol. 8 No. 4.
- Kortbawi M, Le P, (Mars 2016), « Takaful en Iran : nouvelle frontière ou fausse aube ? ».

- Liouaeddine M, Guenouni H M, (Mars 2010), «Human Capital Investment and Economic Growth in the MENA Region: an Econometric Study on Panel Data», Munich Personal RePEc Archive, university in Rabat.
- Nemiri Yaici F, Benahmed K, (9-11 Avril 2014), «Croissance et assurance: Controverses théoriques et réalisé dans le pays du Maghreb», Euro-Mediterranean Services Congress, Universality of Alcalà.
- Patel S, (2009), « Tous les opérateurs Takaful au marché », téléchargeable sur <https://www.icmf.org>.
- Picard P, « ASSURANCE - Économie de l'assurance », Encyclopædia Universalis <http://www.universalis.fr/encyclopedie/assurance-economie-de-l-assurance/>
- Pradier P C, (Avril 2014) « La Malaisie : hub financier Mondial ou club affinitaire islamique ? » Article Paru dans Dynamiques Internationales, ISSN 2105-2646 N°9, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Safitri K A, (Avril 2019), « An Empirical study of relationships between Islamic Insurances and Economic Growth », International Journal of Recent Technology and Engineering (IJRTE), ISSN: 2277-3878, Volume-7, Issue-6S5.
- Thomas A, (3 décembre 2004), « L'économétrie des panels », Formation SPdS, Paris.

### 3. Revues

- Kuznets S, 1973, «Modern economic growth: findings and reflections», American economic revue vol 63 n°3, USA, <http://www.sfu.ca/~djacks/courses/ECON451/PDFs/Kuznets,%20Modern%20Economic%20Growth.pdf>
- Noland M, « Religions, Islam et croissance économique: L'apport des analyses empiriques », « Revue française de gestion », 2007/2 no 171 | pages 97 à 118. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-2-page-97.htm>
- Swiss re Sigma, (2008), « l'Assurance dans les pays émergents ; Etats des lieux et perspectives de l'assurance Islamique », revue n°5.

### 4. Thèses et mémoires

- Abdalli W, Baa M, (2013), « La concurrence assurantielle entre les compagnies publiques et privées en Algérie », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques, Option : Monnaie, Banque et environnement international, Université de Bejaia.
- Achaach H, Maarouf O, Acherrat S, Elmhassani S, Lahnouni Y, (2019/2020), « La différence entre l'assurance Takaful et l'assurance conventionnelle », Master Finance Islamique, université Abd Elmalik Esaadi.
- Aflalaye C, Acheche L, (Juin 2017 ), « Impact du secteur des assurances sur la croissance économique dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) », Mémoire de fin de Cycle en vue d'obtention du diplôme de Master en sciences

Economiques, Option : Economie appliquée, ingénierie financière, Université de Béjaïa.

- Amirou R, (2018), « Essai d'analyse de l'assurance mutuelle Takaful Etude comparative entre le marché Takaful Malaisien et le marché Takaful de la Coopération des Etats du Golf », Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de Magister en Sciences Économiques, Option : Economie et finance internationale, Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzo.
- Benahmed k, (2014), « Essai d'analyse de la relation entre l'assurance et la croissance économique en Algérie », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magistère en sciences économiques, université Mouloud Mammerie de Tizi Ouzou.
- Bouaissaoui S, (2015), « Impact de l'agriculture sur la croissance économique », mémoire de magistère, université de Bejaïa.
- Bouchebah R, Ouadi S, (2016), « Essai d'analyse de la position concurrentielle de la compagnie algérienne des assurances « 2A » », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de mastère en Sciences commerciales, Option : marketing, Université Abderrahmane Mira. Bejaia.
- Bourenane S, Garti S, (2015), « Essai d'analyse de l'impact du secteur des assurances sur la croissance économique en Algérie sur la période 1980-2013 », En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economique Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière.
- Budd E, (2016), « Les particularités du Takaful(assurance selon l'islam) », Master de droit européen comparé, Université de Pantheon-Assas Paris II.
- Charasch N, (2010), « Takaful », Master 2 – Entrepreneuriat International et PME, Université Paris-Est Cretail Val de Marne.
- Charef F, (2016), « Evolution du Marché des Assurances en Algérie Cas : LA Compagnie Algérienne Des Assurances », Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion, Option : Management, Université de Djilali BOUNAAMA, Khemis Miliana.
- Cheikh K, (2010), « Rôle du Marketing dans la promotion de l'Assurance » Mémoire de Magistère en économie, Université de Tlemcen.
- Faiz M O, Madfoune Y, (Juin 2013), « Etude d'opportunité de création d'un opérateur Takaful », Soutenu publiquement comme exigence partielle en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat, Option : Actuariat-Finance, Institut national de statistique et d'économie appliquée : Royaume du Maroc.
- Hamoum S, (2014), « L'assurance Islamique comme une alternative pour l'assurance classique en Algérie », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master TT en sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales, Option : monnaie banque et environnement international, université de Béjaïa.
- Idir N, Sadaoui R, (2014), « Etude comparative des systèmes assurantiels algérien et marocain (Cas des assurances vie) », université de Béjaïa.
- Guay J H, (10 juillet 2020), « perspective monde », École de politique appliquée, faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, en ligne pective.usherbrooke.ca consulté le 10 juillet 2020 à 18 :14.

- Khendak S, « Le rôle des institutions dans la croissance économique dans les pays en développement - Le cas de l'Algérie », Mémoire Pour l'obtention du diplôme de Magistère en économie, Option : « Analyse des institutions et du développement », Université de Tlemcen.
- Leblond S, Belley-Ferris I, (Octobre 2004), « Guide d'économétrie appliquée à l'intention des étudiants du cours ECN 3950 », Département de sciences économiques, Université de Montréal.
- Lezoul M, (20 – 21 octobre 2009), « TAKAFUL Assurance Islamique», colloque sur la crise économique et financière Internationale, université de Sétif.
- Majidi E, (4 Janvier 2016), « La finance islamique et la croissance économique : Quelles interactions dans les pays de MENA ? », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Mezdad L, (2006), « Essai d'analyse de secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière nationale », mémoire de Magister en Science Economique, option Monnaie, Finance et Globalisation, université de Bejaia.
- Mulumba Kenga T M, Devoder P, (2011), « L'organisation du Marché des assurances et l'impact de l'industrie des assurances sur l'économie, Cas de la R. D. Congo », Université catholique de Louvain.
- Ndiaye B, (2014), « Aperçu sur l'assurance islamique : Focus sur le continent Africain », Mémoire de fin d'étude, Université de Paris.
- Radhouani M, (Janvier 2018), « Assurance Takaful en Tunisie : La nécessité d'une réforme réglementaire », Mémoire en vue de l'obtention du diplôme national d'expert-comptable, université de Carthage 'Tunisie'.
- Razzaghi Kashani A A, (2009-2011), « Comparaison entre certains principes du droit d'assurance français et iranien », Thèse Professionnelle – MBA Cnam, Ecole nationale d'assurances.
- Remila D, Tahir S, (2011), « Essai d'analyse de l'impact de la libéralisation du secteur assurantiel sur l'évolution de marché des assurances en Algérie », mémoires de master II en sciences économiques, gestion et commerciales, université de Bejaïa.
- Sadi N, Seba M, (2017), « Le secteur des assurances en Algérie et sa contribution à l'économie nationale », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques, Option : Économie Appliquée et Ingénierie Financière, Université de Bejaia.
- Sadi- Talbi. N, (2006), « Essai d'analyse des assurances dans la perspective d'une meilleure protection contre le sinistre : Cas des assurances en Algérie », université de Bejaia.
- Sadi- Talbi N, (2016), « Le secteur de l'assurance et le développement économique. Une approche empirique des comportements des PME algériennes face au risque », Thèse de doctorat, Université de Béjaia.

### 5. Sites internet :

- <http://www.imcif.org/>

## Références bibliographiques

- <https://www.atlas-mag.net/article/lassurance-takaful-evolution-dumarche?fbclid=IwAR3g87C0JrvPIJ2jyl0VsmfabBSU9snkAtUhyuU2roRSF9aZE5NW3oteX5A>
- [https://asia.nikkei.com/Economy/Malaysia-s-Islamic-insurance-outpacingconventional-counterpartFitch?fbclid=IwAR2MJCGl\\_0QkYqTjBw05oWfAwCGhwbLi0KzhmfRDHFQiRDSE P-3ZScbBKWc](https://asia.nikkei.com/Economy/Malaysia-s-Islamic-insurance-outpacingconventional-counterpartFitch?fbclid=IwAR2MJCGl_0QkYqTjBw05oWfAwCGhwbLi0KzhmfRDHFQiRDSE P-3ZScbBKWc)
- <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-2-page-97.htm>
- <http://www.sfu.ca/~djacks/courses/ECON451/PDFs/Kuznets,%20Modern%20Economic%20Growth.pdf>
- <https://www.icmf.org>.
- Encyclopédie Universalis, 2000.
- <http://www.actuassur.com>.

*Liste des tableaux et  
des figures*



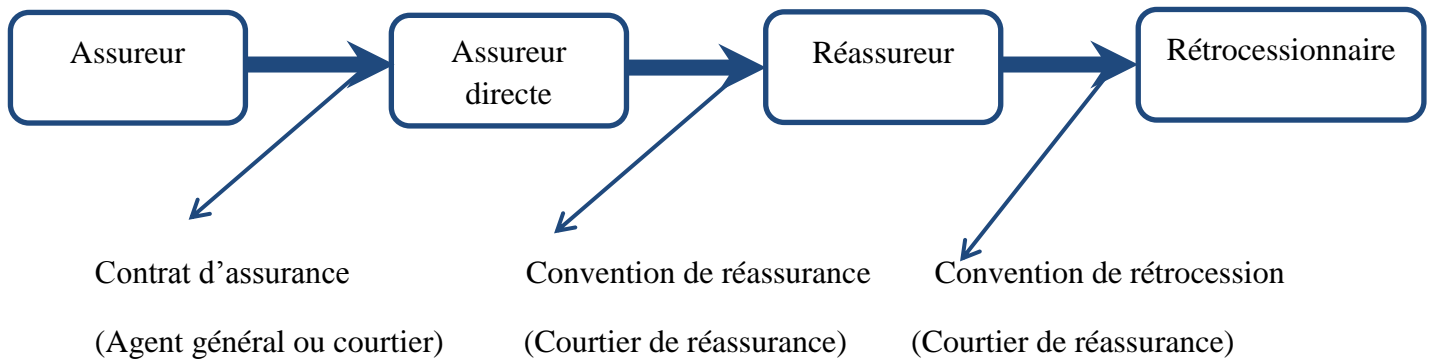
<b>1- <u>La liste des tableaux</u></b>	<b><u>Pages</u></b>
<b>Tableau n°1</b> : La segmentation des produits d'assurance.....	26
<b>Tableau n°2</b> : La comparions entre l'Agent Générale et le Courtier.....	27
<b>Tableau n°3</b> : Les points communs entre l'agent général et le courtier.....	27
<b>Tableau n°4</b> : comparaison entre l'assurance classique et la Takaful.....	42
<b>Tableau n°5</b> : Comparaison entre l'assurance Takaful et la mutuelle.....	44
<b>Tableau n°6</b> : Les théories de la croissance.....	62
<b>Tableau n°7</b> : Nombre d'opérateurs Takaful dans le monde en 2014.....	79
<b>Tableau n°8</b> : Évolution mondiale du marché Takaful.....	81
de 2006 à 2015 en milliards USD.	
<b>Tableau n°9</b> : Initialisation du modèle de panel.....	109
<b>Tableau n°10</b> : Test d'homogénéité. ....	110
<b>Tableau n°11</b> : Test d'Hausman.....	111
<b>Tableau n°12</b> : Test de White.....	111
<b>Tableau n°13</b> : Test de corrélation entre les individus.....	114
<b>Tableau n°14</b> : Test de corrélation intra-individus.....	115
<b>Tableau n°15</b> : Réestimation du modèle par la méthode MCG.....	115
<b>Tableau n°16</b> : Modèle à effets individuels fixes validé.....	116
<b>2- <u>La liste des figures</u></b>	
<b>Figure n° 1</b> : Évolution des primes Takaful d'Arabie Saoudite.....	89
en millions de dollars constants.	
<b>Figure n° 2</b> : Évolution des primes Takaful d'Emirates Arabes Unis.....	90
en millions de dollars constants.	
<b>Figure n° 3</b> : Évolution des primes Takaful d'Iran.....	92
en millions de dollars constants.	
<b>Figure n° 4</b> : Évolution des primes de l'assurance Takaful de la Malaisie.....	93
en millions de dollars constants.	

## *Liste des tableaux et des figures*

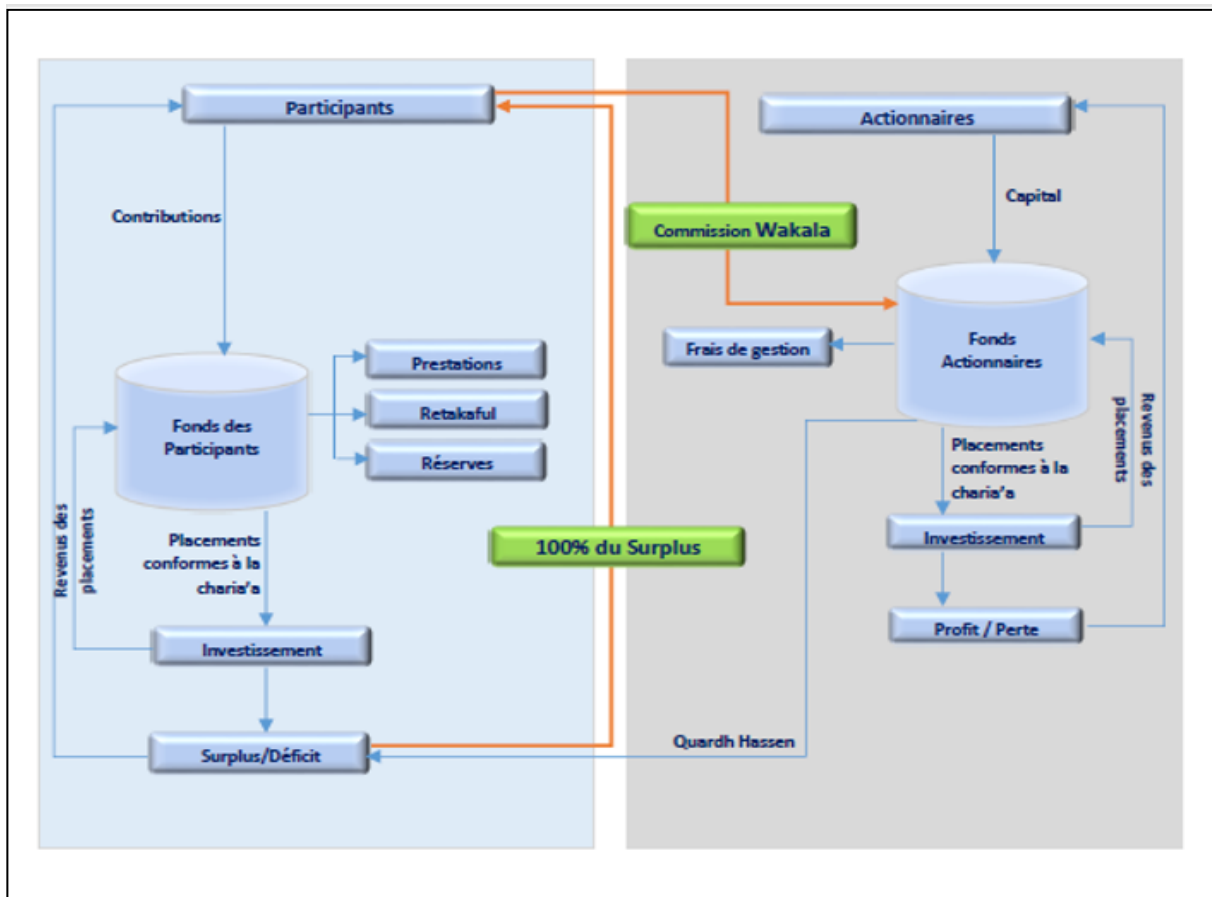
<b>Figure n° 5 :</b> Évolution des primes Takaful en Indonésie.....	94
en millions de dollars constants.	
<b>Figure n°6 :</b> Procédure séquentielle des tests d'homogénéité.....	102

# *Liste des Annexes*

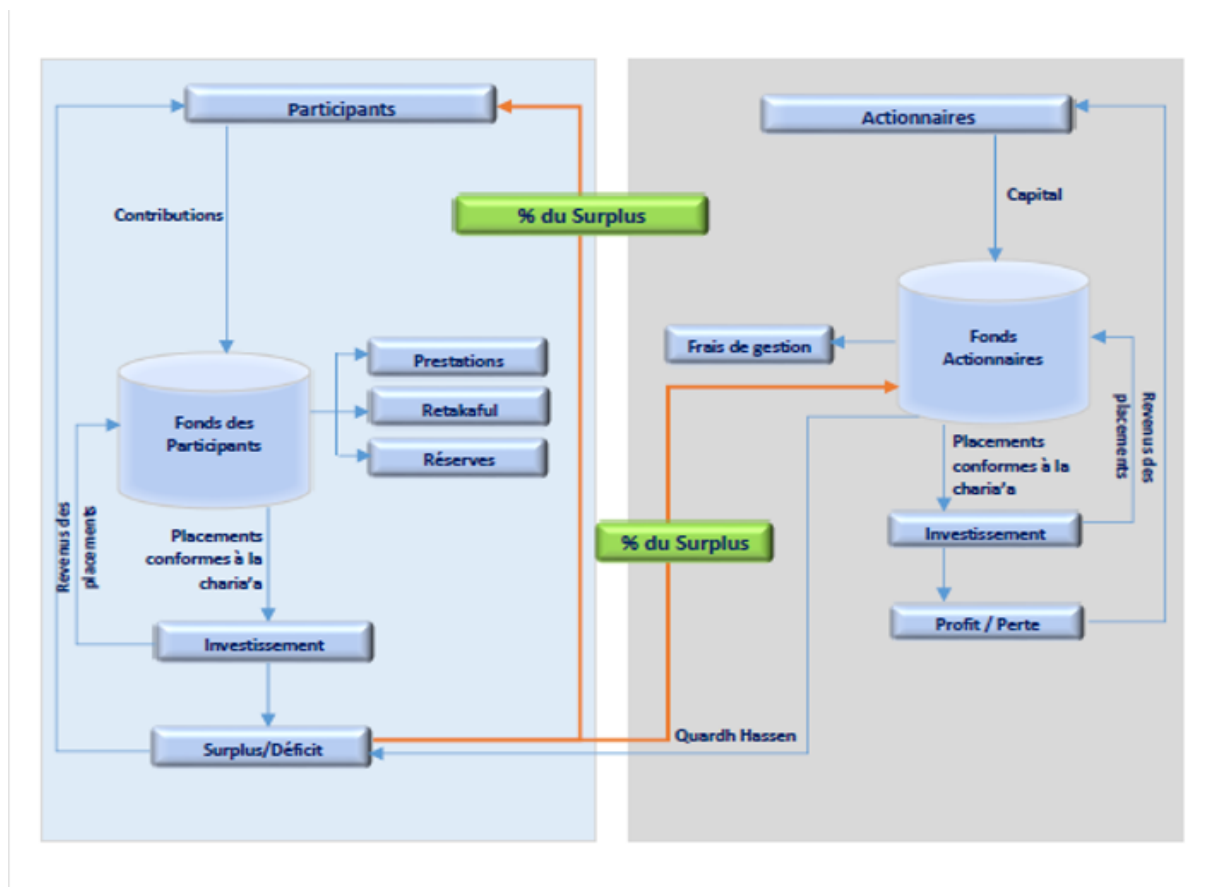
**Annexe 1 : De l'assuré à la rétrocession**



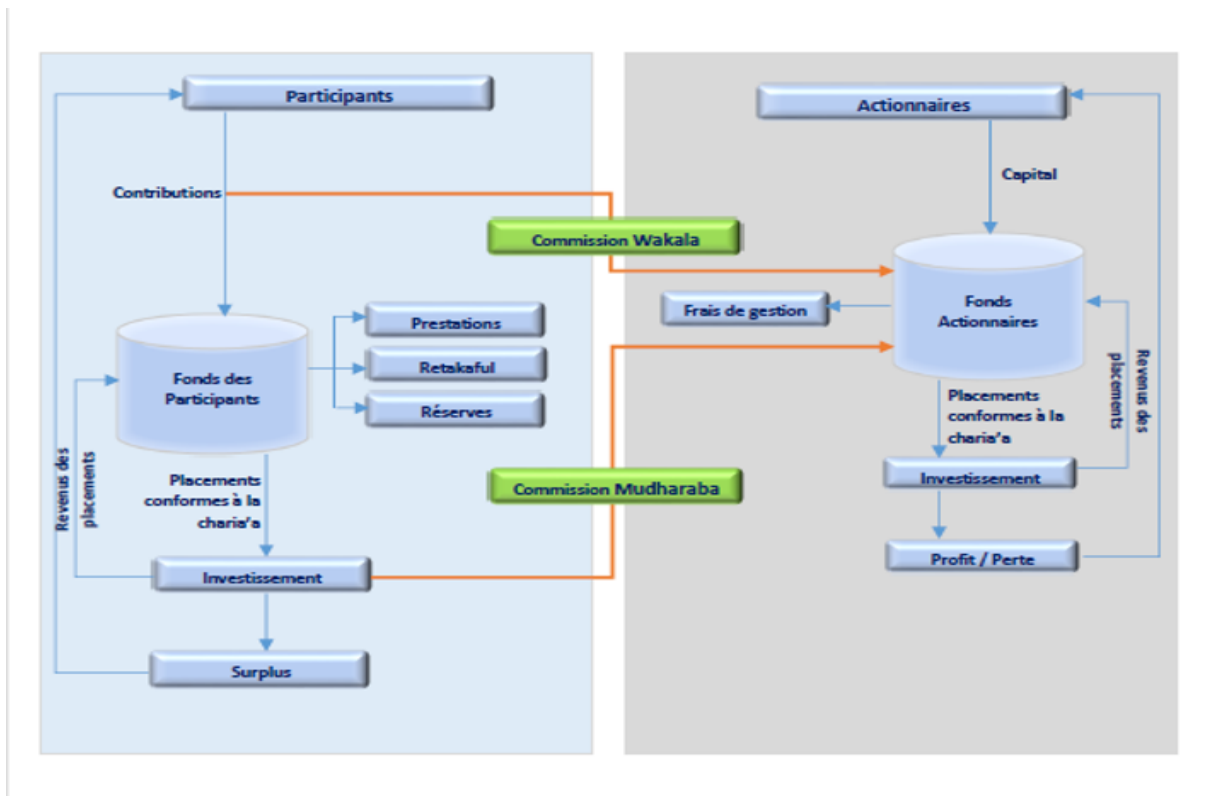
**Annexe 2 : Schéma de fonctionnement du modèle « Wakala ».**



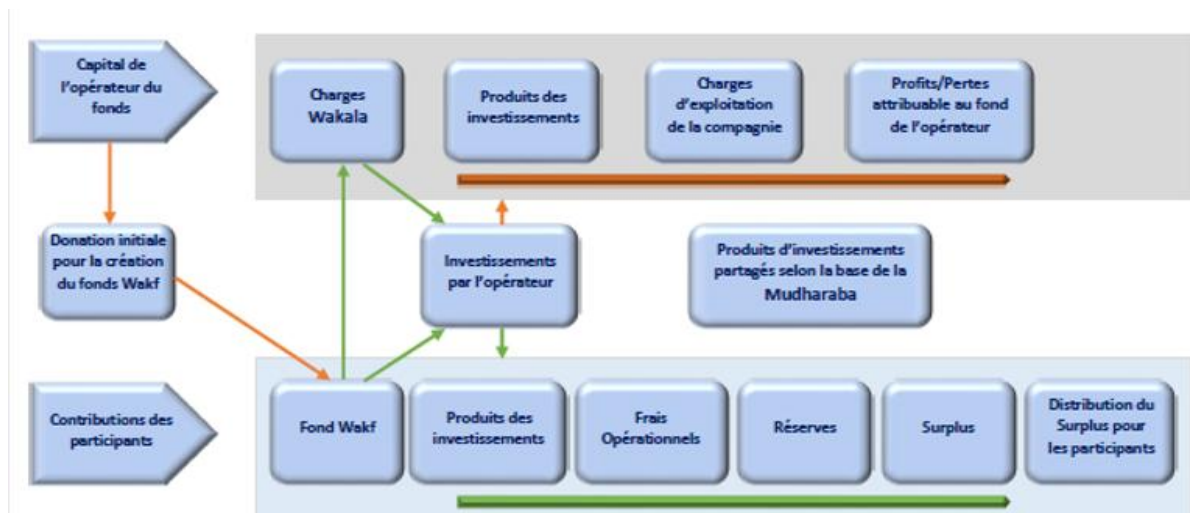
Annexe 3 : Schéma de fonctionnement du modèle « Mudharaba »



**Annexe 4 : Schéma de fonctionnement du modèle « Hybride »**



**Annexe 5 : Schéma de fonctionnement du modèle « Al Waqf »**



**Annexe 6 : Données d'Arabie Saoudite**

countriesname	Années	PIB	txurb	txinf	TPK	résidus	résidus1	Résidus2
Arabie saoudite	2000	173000	79.848	-1.1249948	757	146889.6		
Arabie saoudite	2001	186000	80.077	-1.1209448	992	154287.8	146889.6	
Arabie saoudite	2002	188000	80.304	.24718651	904	151517.4	154287.8	146889.6
Arabie saoudite	2003	199000	80.53	.6121944	941	152682.3	151517.4	154287.8
Arabie saoudite	2004	250000	80.754	.51550677	1196	160710.2	152682.3	151517.4
Arabie saoudite	2005	308000	80.979	.4792304	1402	167195.4	160710.2	152682.3
Arabie saoudite	2006	349000	81.204	2.2090241	1590	173114	167195.4	160710.2
Arabie saoudite	2007	376000	81.427	4.1678233	2269	194490.3	173114	167195.4
Arabie saoudite	2008	500000	81.649	9.8702479	3070	219707.3	194490.3	173114
Arabie saoudite	2009	390000	81.867	5.0572231	3896	245711.4	219707.3	194490.3
Arabie saoudite	2010	435000	82.084	5.3394168	4682	270456.2	245711.4	219707.3
Arabie saoudite	2011	577000	82.302	5.8262161	4971	279554.5	270456.2	245711.4
Arabie saoudite	2012	727	82.52	2.8662689	5644	300741.8	279554.5	270456.2
Arabie saoudite	2013	745000	82.74	3.5325247	6361	323314.4	300741.8	279554.5
Arabie saoudite	2014	752000	82.96	2.2362903	8128	378943	323314.4	300741.8
Arabie saoudite	2015	653200	83.18	1.2060732	9732	429440	378943	323314.4

**Annexe 7 : Données d'Emirates Unis**

countriesname	Années	PIB	txurb	txinf	TPK	résidus	résidus1	Résidus2
Emirats Arabes Unis	2000	66000	80.236	.	728	145976.6	429440	378943
Emirats Arabes Unis	2001	64000	80.655	.	801	148274.8	145976.6	429440
Emirats Arabes Unis	2002	67000	81.067	.	856	150006.3	148274.8	145976.6
Emirats Arabes Unis	2003	86000	81.472	.	971	153626.7	150006.3	148274.8
Emirats Arabes Unis	2004	90000	81.871	.	1493	170060.3	153626.7	150006.3
Emirats Arabes Unis	2005	122000	82.262	.	1862	181677.1	170060.3	153626.7
Emirats Arabes Unis	2006	163000	82.648	.	2726	208877.5	181677.1	170060.3
Emirats Arabes Unis	2007	190000	83.023	.	3555	234976.1	208877.5	181677.1
Emirats Arabes Unis	2008	253000	83.387	12.25042	5016	280971.2	234976.1	208877.5
Emirats Arabes Unis	2009	205000	83.742	1.5618132	5113	284024.9	280971.2	234976.1
Emirats Arabes Unis	2010	280000	84.087	.87798329	5875	308014.2	284024.9	280971.2
Emirats Arabes Unis	2011	366000	84.423	.8773466	6641	332129.3	308014.2	284024.9
Emirats Arabes Unis	2012	364	84.749	.6622689	1466	169210.3	332129.3	308014.2
Emirats Arabes Unis	2013	396	85.066	1.1011184	874	150573	169210.3	332129.3
Emirats Arabes Unis	2014	411000	85.375	2.3462687	8918	403813.7	150573	169210.3
Emirats Arabes Unis	2015	429700	85.674	4.0699661	9829	432493.8	403813.7	150573

### Annexe 8 : Données d'Indonésie

countriesname	Années	PIB	txurb	txinf	TPK	résidus	résidus1	Résidus2
Indonésie	2000	154000	42.002	3.6886192	1812	180103	432493.8	403813.7
Indonésie	2001	145000	42.783	11.500115	1641	174719.6	180103	432493.8
Indonésie	2002	173000	43.568	11.900118	2575	204123.8	174719.6	180103
Indonésie	2003	208000	44.356	6.7573172	3107	220872.2	204123.8	174719.6
Indonésie	2004	258000	45.149	6.0640599	3381	229498.2	220872.2	204123.8
Indonésie	2005	281000	45.942	10.453198	4271	257517.1	229498.2	220872.2
Indonésie	2006	364000	46.738	13.108672	4849	275713.7	257517.1	229498.2
Indonésie	2007	433000	47.535	6.4065628	6938	341479.5	275713.7	257517.1
Indonésie	2008	514000	48.335	10.226665	6903	340377.6	341479.5	275713.7
Indonésie	2009	541000	49.134	4.3864156	7285	352403.7	340377.6	341479.5
Indonésie	2010	707000	49.914	5.134204	10662	458718.2	352403.7	340377.6
Indonésie	2011	845000	50.595	5.3560478	14092	566701.3	458718.2	352403.7
Indonésie	2012	876000	51.276	4.2795	14873	591288.7	566701.3	458718.2
Indonésie	2013	872000	51.955	6.4125133	18395	702168.1	591288.7	566701.3
Indonésie	2014	890000	52.635	6.3949254	15307	604951.8	702168.1	591288.7
Indonésie	2015	861700	53.313	6.3631211	16140	631176.3	604951.8	702168.1

### Annexe 9 : Données d'Iran

countriesname	Années	PIB	txurb	txinf	TPK	résidus	résidus1	Résidus2
Iran	2000	64000	64.042	14.476751	508	139050.6	631176.3	604951.8
Iran	2001	88000	64.758	11.274247	725	145882.2	139050.6	631176.3
Iran	2002	98000	65.468	14.335934	1134	158758.3	145882.2	139050.6
Iran	2003	128000	66.172	16.468012	1484	169777	158758.3	145882.2
Iran	2004	163000	66.869	14.761509	1880	182243.8	169777	158758.3
Iran	2005	199000	67.558	13.433118	2441	199905.2	182243.8	169777
Iran	2006	223000	68.239	10.015898	2818	211773.9	199905.2	182243.8
Iran	2007	270000	68.864	17.34104	3505	233402	211773.9	199905.2
Iran	2008	375000	69.458	25.410509	4243	256635.6	233402	211773.9
Iran	2009	369000	70.045	13.551555	4316	258933.8	256635.6	233402
Iran	2010	425000	70.626	10.089363	5087	283206.4	258933.8	256635.6
Iran	2011	456000	71.2	26.293386	8268	383350.4	283206.4	258933.8
Iran	2012	498000	71.755	27.256813	11282	478237	383350.4	283206.4
Iran	2013	365000	72.295	36.603036	9674	427614.1	478237	383350.4
Iran	2014	387000	72.83	16.606553	7458	357850.1	427614.1	478237
Iran	2015	385500	73.358	12.484682	7705	365626.1	357850.1	427614.1



**Annexe 10 : Données de la Malaisie**

countriesname	Années	PIB	txurb	txinf	TPK	résidus	résidus1	Résidus2
Malaisie	2000	93000	61.977	1.5347402	3474	232426	365626.1	357850.1
Malaisie	2001	91000	62.922	1.4167847	4718	271589.6	232426	365626.1
Malaisie	2002	99000	63.856	1.8078725	4855	275902.6	271589.6	232426
Malaisie	2003	105000	64.78	1.0896763	5609	299640	275902.6	271589.6
Malaisie	2004	120000	65.694	1.4212712	6453	326210.7	299640	275902.6
Malaisie	2005	133000	66.594	2.9750709	7227	350577.8	326210.7	299640
Malaisie	2006	153000	67.483	3.6092356	7537	360337.2	350577.8	326210.7
Malaisie	2007	192000	68.36	2.0273532	8824	400854.4	360337.2	350577.8
Malaisie	2008	219000	69.225	5.4407822	9335	416941.7	400854.4	360337.2
Malaisie	2009	199000	70.075	.58330841	8840	401358.1	416941.7	400854.4
Malaisie	2010	246000	70.912	1.6228524	11779	493883.5	401358.1	416941.7
Malaisie	2011	282000	71.609	3.1744709	14272	572368	493883.5	401358.1
Malaisie	2012	309000	72.275	1.663571	14838	590186.8	572368	493883.5
Malaisie	2013	313000	72.93	2.1050123	15146	599883.3	590186.8	572368
Malaisie	2014	328000	73.577	3.1429905	15864	622487.3	599883.3	590186.8
Malaisie	2015	284200	74.213	2.1043898	13740	555619.6	622487.3	599883.3

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction générale .....1

Premier Chapitre : Le cadre conceptuel de l'assurance classique.....4

Introduction

## Section 1 : Evolution historique, définition et rôle de l'assurance

I-	Histoire de l'assurance.....	4
1.	Assurance transport maritime .....	5
2.	Les assurances terrestres.....	5
A.	L'assurance incendie.....	5
B.	L'assurance vie.....	5
C.	L'assurance responsabilité civile.....	7
II-	Définition de l'assurance.....	7
III-	Le principe d'inversion du cycle de production.....	8
IV-	Le rôle de l'assurance.....	8

## Section 02 : Généralités sur les assurances.

I-	Caractères et formation d'un contrat d'assurance .....	10
1.	Définition d'un contrat d'assurance.....	10
2.	Les Caractères d'un contrat d'assurance .....	10
3.	La formation d'un contrat d'assurance .....	11
II-	Les éléments et les acteurs d'une opération d'assurance.....	12
1.	Les éléments d'une opération d'assurance.....	12
A.	Le risque.....	12
B.	La prime ou cotisation.....	12
C.	L'indemnité (prestation).....	13
D.	Le sinistre.....	13
E.	La compensation au sein de la mutualité.....	13
2.	Les acteurs d'une opération d'assurance.....	14
A.	L'assureur.....	14
B.	L'assuré .....	14
C.	Le souscripteur.....	14

## Table des matières

D. Le bénéficiaire.....	14
E. Le tiers .....	14
III- Les mécanismes de l'assurance.....	14
1. L'homogénéité des risques.....	15
2. La sélection du risque.....	15
3. La dispersion des risques .....	15
4. La division des risques.....	15
IV- Les techniques de division des risques.....	15
1. La coassurance.....	15
2. La réassurance.....	16
3. La rétrocession.....	16
V- Les bases techniques de l'assurance.....	16
1. La loi des grands nombres.....	16
2. Les statistiques.....	16
3. Les prévisions de probabilité de survenance des sinistres (technique actuarielle).....	17
<b>Section 3 : Classification et intermédiaires des assurances.</b>	
I- La classification des assurances.....	18
1. Classification juridique (par la segmentation des produits d'assurances).....	18
2. La classification technique.....	19
II- Les intermédiaires d'assurance.....	19
1. Agent générale d'assurance.....	20
2. Le courtier d'assurance.....	20
Conclusion.....	21
<b>Deuxième chapitre : L'assurance Takaful et la croissance économique.....</b>	<b>22</b>
Introduction .....	22
<b>Section 1 : Notions générales sur l'assurance Takaful</b>	
I- Définition et historique de l'assurance Takaful.....	23
II- Principes du Takaful .....	24
1. La séparation du fonds des participants du fonds des actionnaires.....	25
2. L'engagement à distribuer les bénéfices techniques (surplus) aux participants.....	25
3. L'évitement des placements non conformes à la Sharia.....	25
4. Le comité de supervision Sharaique.....	26
III- L'assurance TAKAFUL versus Assurance Conventionnelle.....	26
1. Structuration des produits Takaful.....	26
2. Points de convergences entre l'assurance conventionnelle et assurance Takaful.....	27
3. Points de divergences.....	27
A. L'interdiction de l'intérêt (riba).....	27
B. L'interdiction du 'Gharar'.....	27
C. L'interdiction de Maysir.....	27

## Table des matières

4. La Comparaison paramétrée.....	28
5. L'assurance Takaful et l'assurance mutuelle.....	30
IV- Les différents modèles de gestion.....	31
1. Modèle wakala pure.....	31
2. Modèle Moudaraba.....	31
3. Le modèle combiné ou hybride.....	32
4. Modèle Waqf.....	32
V- Le Retakaful.....	32

### Section 2 : Notions de base sur la croissance économique

I- Définitions et mesure de la croissance économique.....	34
1. Définitions de la croissance économique.....	35
2. Mesures de la croissance économique.....	35
A. Les agrégats de la production nationale.....	35
a- Le produit intérieur brut.....	36
b- Le produit national brut.....	36
B. Le niveau de vie.....	36
C. La parité du pouvoir d'achat.....	37
II- Les déterminants de la croissance économique.....	37
1. Le facteur travail.....	37
2. Le facteur capital.....	38
3. Le progrès technique.....	38
III- Les types de la croissance économique.....	38
IV- Les théories de la croissance économique.....	38
1. Les précurseurs (le modèle classique).....	39
2. Schumpeter (1911) et le rôle de l'entrepreneur.....	39
3. Les modèles de croissance post-keynésiens.....	40
4. Le modèle néoclassique : l'approche de Solow.....	40
5. La théorie de la régulation.....	40
6. La croissance endogène.....	41
A. Le capital physique.....	41
B. La technologie.....	41
C. Le capital humain.....	41
D. Le capital public.....	42.

### Section 3 : Revue de littérature théorique et empirique de la relation entre l'assurance et la croissance économique.

I- Les théories économiques de l'assurance : risque et incertitude.....	43
II- Relation entre l'assurance et la croissance économique.....	44
III- Relation entre l'assurance Takaful et la croissance économique.....	47

Conclusion.....	52
-----------------	----

## Troisième chapitre : Évolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde.....54

Introduction

### Section 1 : Panorama du marché de Takaful dans le monde

I-	Évolution du marché de l'assurance Takaful dans le monde.....	54
II-	L'assurance Takaful en Asie du Sud Est .....	57
1.	Le cas de l'Indonésie.....	57
2.	Le cas de la Malaisie.....	58
III-	L'assurance Takaful au Moyen Orient et au Golfe persique .....	58
1.	L'Arabie Saoudite.....	59
2.	Emirats Arabes Unis.....	59
3.	Bahreïn.....	59
4.	Le cas de Iran.....	60
5.	Le cas de Qatar.....	60
IV-	L'assurance Takaful en Afrique.....	60
V-	L'assurance Takaful en Europe .....	61

### Section 2 : Évolution du marché de l'assurance Takaful dans les pays musulmans.

I-	L'assurance Takaful dans les pays du Golf.....	63
1.	Évolution de l'assurance Takaful dans l'Arabie Saoudite et l'Emirates Arabes Unis..	63
II-	L'assurance Takaful en Iran.....	65
III-	L'assurance Takaful en Malaisie.....	67
IV-	L'assurance Takaful en Indonésie.....	68

Conclusion .....70

## Quatrième Chapitre : Analyse économétrique de la contribution de l'assurance Takaful dans la croissance économique.....72

Introduction

### Section 1 : Présentation des données de Panel

I-	Le modèle linéaire simple.....	73
II-	Les tests d'homogénéité.....	74
1.	Test $H_0^1 : a_{0i}=a_0$ et $a'_i=a'_i$ $\square i$ .....	74
2.	Test $H_0^2 : a'_i=a'_i$ $\square i$ .....	75
3.	Test $H_0^3 : a_{0i}=a_0$ $\square i$ .....	75
III-	Le test d'Hausman .....	76
IV-	Les modèles à effets individuelles .....	77

## Table des matières

1. Le modèle à effets aléatoires individuels.....	78
2. Modèle à effets fixes individuels.....	79
A. Estimateur LSDV.....	80
B. Estimateur Within.....	80

### **Section 2 : Analyse empirique de l'impact de l'assurance Takaful sur la croissance économique.**

I- Présentation des données et leurs sources.....	82
II- Application du test d'homogénéité sur les variables.....	83
III- Estimation du modèle de régression linéaire multiple.....	84
IV- Application des tests d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité des erreurs.....	86
V- Interprétation économique.....	87
Conclusion.....	89
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>90</b>

### **Bibliographie**

### **Annexes**

### **Table des matières**

### **Résumé**

## Résumé

Ayant pour but l'application de ce qui a été vu en cours, le projet de fin d'étude au sein de l'université de Bejaia s'avère ainsi une étape importante pour notre préparation au monde professionnel.

L'objet de ce modeste travail est de déterminer l'impact du secteur de l'assurance Takaful sur la croissance économique au sein de quelques pays musulmans qui sont : l'Arabie Saoudite, Emirates Arabes Unis, Malaisie, Indonésie, enfin Iran. Cependant la littérature économique confirme que l'activité de l'assurance présente une composante essentielle de l'économie d'un pays, par l'importance des primes collectées et des investissements réalisés et, plus fondamentalement, en raison du rôle social et économique qu'elle joue en couvrant les risques des particuliers et des entreprises.

Les résultats d'analyse des données de panel pour la période allant de 2000 jusqu'au 2015 affirme que l'impact du chiffre d'affaire de l'assurance Takaful de ces régions est positif sur la croissance économique.

**Mots clés :** assurance conventionnelle, assurance Takaful, croissance économique, Arabie Saoudite, Emirates Arabes Unis, Malaisie, Indonésie, Iran, analyse en donnée de panel.

## Summary

With the aim of applying what has been seen in progress, the end of study project at the University of Bejaia is thus proving to be an important step in our preparation for the professional world.

The object of this modest work is to determine the impact of the Takaful insurance sector on economic growth within a few Muslim countries which are: Saudi Arabia, United Arab Emirates, Malaysia, Indonesia, and finally Iran. However, the economic literature confirms that the insurance activity is an essential component of a country's economy, by the importance of the premiums collected and the investments made and, more fundamentally, by the social and economic role that it plays. 'it plays by covering the risks of individuals and companies.

The results of panel data analysis for the period 2000 through 2015 confirm that the impact of Takaful insurance turnover in these regions is positive on economic growth.

**Key words :** conventional insurance, Takaful insurance, economic growth, Saudi Arabia, United Arab Emirates, Malaysia, Indonesia, Iran, panel data analysis.

## ملخص

بهدف تطبيق ما تم رؤيته قيد التنفيذ، فإن نهاية مشروع الدراسة في جامعة بجاية يثبت بالتالي أنه خطوة مهمة في استعدادنا للعالم المهني.

الهدف من هذا العمل المتواضع هو تحديد تأثير قطاع التأمين التكافلي على النمو الاقتصادي في عدد قليل من البلدان الإسلامية وهي: المملكة العربية السعودية والإمارات العربية المتحدة وماليزيا واندونيسيا وأخيراً إيران. ومع ذلك، تؤكد الأدبيات الاقتصادية أن نشاط التأمين عنصر أساسي في اقتصاد الدولة، من خلال أهمية الأقساط المحصلة والاستثمارات التي يتم إجراؤها، وبشكل أساسي، من خلال الدور الاجتماعي والاقتصادي الذي يلعبه. إنها تلعب من خلال تغطية مخاطر الأفراد والشركات. تؤكد نتائج تحليل بيانات اللوحة للفترة من 2000 إلى 2015 أن تأثير دوران التأمين التكافلي في هذه المناطق إيجابي على النمو الاقتصادي.

**الكلمات المفتاحية:** التأمين التقليدي، التأمين التكافلي، النمو الاقتصادي، المملكة العربية السعودية، الإمارات العربية المتحدة، ماليزيا، إندونيسيا، إيران، تحليل بيانات الفريق.